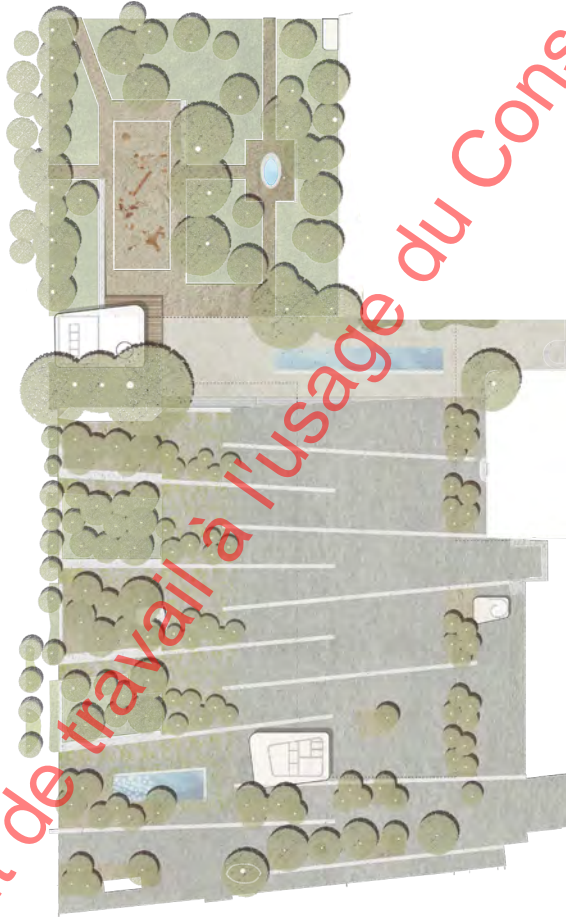


# La Planta

Réaménagement de la place et de ses abords



Présentation du dossier d'avant-projet  
Août 2023

Document de travail à l'usage du Conseil général



SION VERS 1830: LA PLANTA

Document de travail à l'usage du Conseil général

« S'il me fallait dans une foule mêlée, reconnaître un Sédunois à quelque trait commun prêté par la cité, je lui dirais : prononce le mot « Planta ». Qu'il soit de vieille ou de jeune souche ; qu'il soit issu de l'antique baronnerie ou descendu, au temps de son père, d'un village de la montagne ; qu'il ait, remontant le Rhône, quitté quelque bourg du Bas-valais, je saurais si cet homme est Sédunois à la lueur qui passera dans son regard, à l'accent de sa voix quand il dira : Planta ».

M.Zermatten. 1944

## SOMMAIRE

LA PLANTA	6	MOBILITE	106
LA PLANTA DANS L'HISTOIRE		CONTEXTE & ENJEUX	
LA PLANTA DANS LE TERRITOIRE		LA RUE DE LAUSANNE	
LA PLANTA DANS LA VILLE			
PRINCIPES FONDATEURS	18	ENJEUX DU SOL	114
3 CONSTATS – 3 STRATÉGIES		UNIFIER L'ESPACE PAR LE SOL	
REDÉFINIR LES LIMITES ET EFFACER LES OBSTACLES		AUGMENTER LA PERMEABILITÉ	
RAMENER LA MOBILITÉ EN SURFACE ET QUALIFIER LA PÉRIPHÉRIE		LE CHOIX DE LA PIERRE	
INTÉGRER LA DIMENSION DU VERT ET DU BLEU			
S'INSCRIRE DANS LE TERRITOIRE		MOBILIER	126
		MOBILIER LIBRE	
AMENAGEMENT & USAGES	34	MURETS-SIÈGE	
4 FAÇADES, 4 CARACTÈRES, 4 ATTITUDES		MOBILIER SEMI-FIXE	
LA RUE DE LAUSANNE		OMBRAGE	
LES TERRASSES		ART & JEUX	130
L'ESPLANADE		LA PLACE DE JEUX DU JARDIN	
LE PARVIS INSTITUTIONNEL		UNE NOUVELLE PLACE DE JEUX	
LE JARDIN		LA PLANTA LUDIQUE	
L'ESPACE DE L'ÉVÈNEMENT		STATUES	
LES EDICULES	50	ECLAIRAGE	140
LE PAVILLON DE L'ESPLANADE		PRINCIPE	
L'ÉDICULE PARKING-SUD		GESTION DE L'ÉCLAIRAGE	
L'ÉDICULE PARKING-EST			
		ILLUSTRATIONS DU PROJET	144
STRATEGIE DU BLEU	70	DOCUMENTS GRAPHIQUES	
LA RÉCOLTE DES EAUX PLUVIALES		VISUELS DU PROJET	
INFILTRATION DES EAUX PLUVIALES			
LE JARDIN DE PLUIE			
LES FONTAINES			
FONTAINE SÈCHE ET BRUMISATEURS			
STRATEGIE DU VERT	94		
ARBORISATION EXISTANTE			
MASSES ARBORÉES PROJETÉES			
CONCEPT D'ARBORISATION			
STRATE BASSE			
PALETTE DES ESSENCES D'ARBRES			

# LA PLANTA

## LA PLANTA DANS L'HISTOIRE

Etymologiquement, le mot Planta (Plantaz, Planteau) signifie lieu planté en patois valaisan. Jusqu'en 1838, le lieu dit Planta était un verger, une vaste étendue de prés, plantée de quelques arbres, qui s'étendait à l'ouest de la ville.

Si la place de la Planta, comme nous le fait comprendre M. Zermatten (1944), ne laisse aucun Sédunois indifférent, et cela quelles que soient ses origines ou son milieu social, c'est qu'elle est partie intégrante de l'histoire de la capitale valaisanne, indissociable de l'histoire politique et militaire de la capitale et du canton tout entier.

En effet, la sanglante bataille de la Planta du 13 novembre 1475 fut pour le Valais une journée historique : 4000 combattants Valaisans, à qui quelques 3000 volontaires de Berne, Soleure et Fribourg viennent prêter main forte, provoquent la déroute de plus de 1100 Savoyards, mettant ainsi fin à une longue histoire de pillages et de saccages.

Fig.1 - Gravure sur cuivre de Mathias Merian, 1682 – Archives Cantonales du Valais [ACV]. On perçoit nettement le verger qui deviendra la future Place de la Planta. L'entrée s'effectuait par la Porte et la Rue de Conthey



Fig.2 - Gravure illustrant la bataille de la Planta par Gerold Edlibach, 1486 [ Bulletin Sedunum Nostrum, 1975]

Fig.3 - Gravure illustrant la bataille de la Planta par Ch. Menge, Casernes de Sion, 1954 – source : Bulletin Sedunum Nostrum – 1975. (Libre interprétation d'une bataille sur la Planta en 1352 et non en 1475 comme d'aucuns le pensent)



### La modernité hors-les-murs

Dès 1830, la ceinture médiévale est détruite et à partir du milieu du XIXe siècle, la création de la rue de Lausanne fait passer tout le trafic du Simplon à travers une citée transformée.

Le 30 mars 1838, la Ville de Sion et l'évêque établissent une convention qui règle les différents problèmes posés par la construction du palais épiscopal et prévoit la création d'une place publique, la Planta, sur laquelle on ne pourra jamais construire.

Puis le 14 juin 1850, la Convention de la Planta est adoptée par le jeune Conseil communal de Sion et l'Etat du Valais, elle fixe les conditions d'utilisation de la place, dont la propriété est garantie à la Ville et la fonction civique à l'Etat, l'article premier stipule que la place sera carée.

On ne peut pas parler de véritable vision urbanistique mais plutôt d'une approche du modèle des Lumières. La ville crée une nouvelle périphérie en abattant les fortifications et en élaborant une place. La Rue de Lausanne est créée et constitue une nouvelle pénétrante, large avenue plantée d'arbres. Les nouveaux bâtiments institutionnels sont imaginés affirmant l'avènement du pouvoir des Communes et tournés vers l'extérieur de la cité.

Avec la place publique et son arrière-fond urbain, la ville s'offre un nouveau décor théâtral que l'on pourra admirer et où l'on pourra se faire admirer. Se promener, voir et se faire voir devient alors une réalité pour la bourgeoisie. La classe populaire, en revanche, garde un sens tout à fait pragmatique de la place publique. Traversée en tous sens par les chars attelés, elle est avant tout un lieu de foire traditionnelle, de marchés, d'exercices militaires, de rassemblements populaires ou patriotiques.

Dès le milieu du XIXème siècle, la place est réalisée telle qu'elle sera vécue pendant près de cent ans.

Fig.4 - Destruction de la Porte de Conthey s'après T. Moncel, 1838 [ACV]



Fig.5 - Illustration du développement urbain imaginé pour la Ville - 1850 - On distingue la Rue de Lausanne, nouvelle entrée de la Vieille ville et les bâtiments institutionnels tournés vers l'extérieur de la cité [deROTON, 1999]



Fig.6 - 1914, Mobilisation [Médiathèque Valais (MV)]



Fig.7 - 1914, La Planta un jour de Foire [MV]



Fig.8 - 1920, Premier match du FC Sion sur la Place de la Planta [MV]

### Décadence et nouvelles ambitions

Le pouvoir de la vieille ville s'affaiblit, à l'image de la place de la Planta, autrefois lieu de rencontres et d'échanges privilégiés, qui dès les années 50 s'ouvre à l'automobile pour n'être 20 ans plus tard, qu'un vaste parking de surface.

Consciente de cette situation et du manque d'animation qui en résulte, la municipalité organise en 1970 un concours d'idées pour l'aménagement du quartier de la Planta. Le concours vise à redéfinir l'espace de la place qui peut être en partie bâtie mais doit être impérativement redonnée aux piétons.

C'est le projet FLUX qui semble présenter la solution d'aménagement la plus cohérente. En résumé les remèdes proposés sont la *densité* (renforcement de l'habitat et concentration des équipements collectifs), la *mixité* (mélange et différenciation des activités) et l'*accessibilité* (priorité aux piétons et facilité d'accès et de stationnement automobiles)

En juin 1974 un plan directeur concrétise les idées du projet FLUX. Pourtant ce projet d'aménagement de quartier, victime de son gigantisme, ne verra jamais le jour. Un nouveau mandat est accordé à trois architectes Sédunois afin qu'ils élaborent, entre 1975 et 1976, trois variantes de la place de la Planta en ayant l'obligation de tenir compte des données du projet FLUX. L'intervention est désormais localisée sur la place seule.

L'étude du quartier de la Planta propose l'aménagement d'une place rendue aux piétons et dont la forme circulaire concrétise les trois fonctions urbaines auxquelles la destine sa position privilégiée au cœur de la ville :

- pôle d'attraction,
- convergence des mobilités piétonnes,
- trait d'union entre cité et ville nouvelle.



Fig.9 - 1956, Premiers véhicules sur la Place de la Planta [MV]

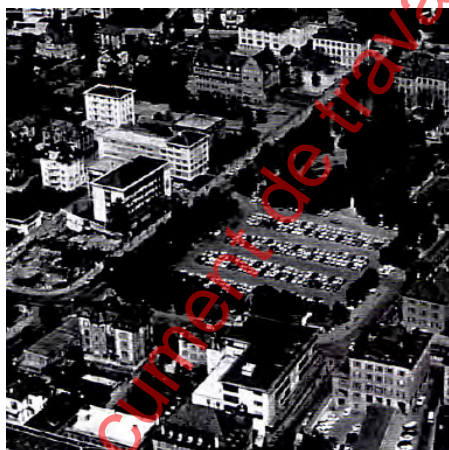


Fig.10 - 1970, Utilisation de la Place comme parking pour les véhicules [MV]



Fig.11 - 1970, Concours d'idée, projet lauréat - Projet FLUX, photo de la maquette [deROTEN, 1999]

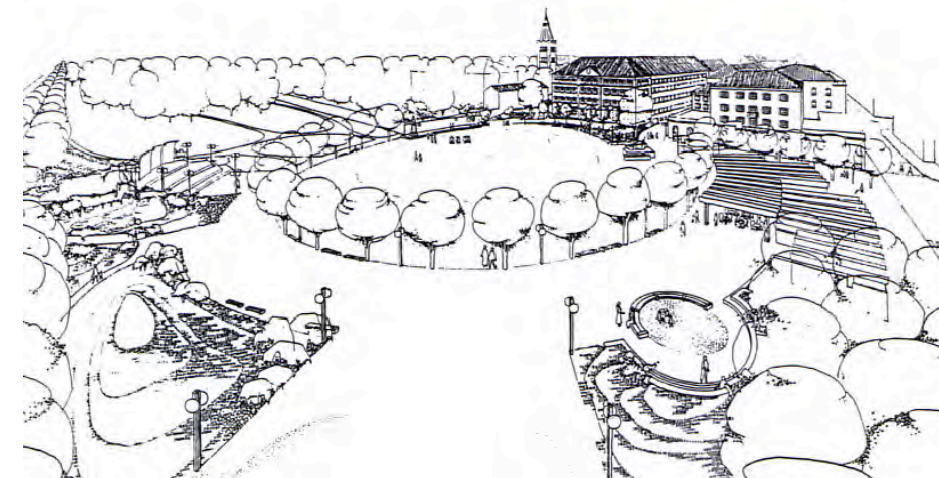


Fig.12 - 1980, Illustration présentée dans le journal Contact en juin 1980- [deROTEN-1999]

### La deuxième bataille de la Planta

En octobre 1980, le conseil générale vote l'engagement d'un crédit pour l'aménagement de la place de la Planta.

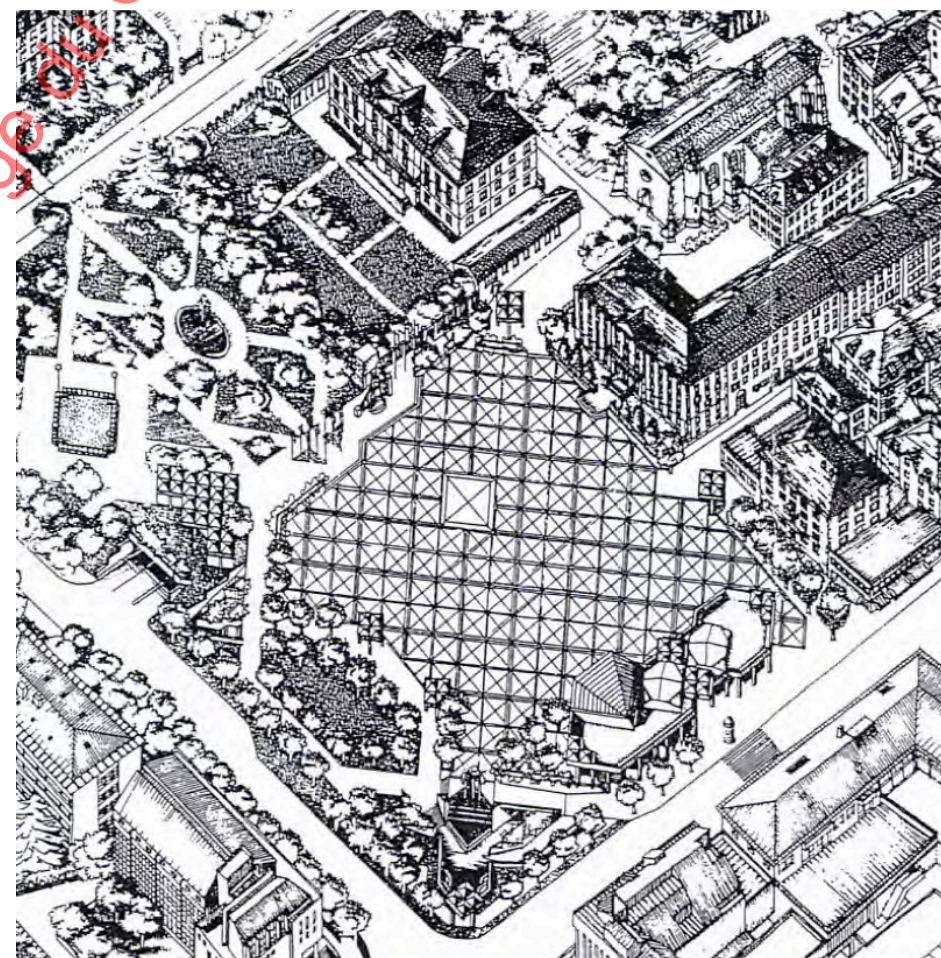
En 1981, alors que les travaux ont à peine commencé, une lutte acharnée dont l'enjeu est la forme de la place, s'engage entre la Commission cantonale des constructions (la CCC) et le service de l'édilité de la ville. Alors que le projet officiel propose une place ronde, la CCC souhaite une place carrée. L'état du Valais fait opposition.

Un avant-projet est alors élaboré par l'architecte de la ville. C'est à l'architecte dont le projet fut victime de l'opposition que revient la tâche d'en réaliser un nouveau, sur la base de l'avant projet proposé par l'architecte de la ville. Les différentes parties en prennent connaissance et le 16 juillet 1984, la CCC délivre son autorisation de construire.

Les travaux s'achèvent en 1989. La place actuelle, qui recouvre presque un hectare, est vide sur l'essentiel de sa surface. Une demi-douzaine de bornes, dont la fonction citée ici est inconnue de tous ou presque, servent à délimiter sur ses côtés.

Elle est recouverte par un arrangement de dalles de granit grises et de porphyre rouges et se présente sous la forme d'un quadrilatère de surface plane, incliné du nord vers le sud et délimité précisément.

Fig.13 - 1980, illustration du projet « consensus », imaginé et dessiné par l'architecte de Ville et réalisé par le lauréat malheureux, paru dans le journal Contact en juin 1984 [deROTEN, 1999]



## LA PLANTA DANS LE TERRITOIRE

### Une relation privilégiée avec le grand territoire

La Place de la Planta s'inscrit dans une relation privilégiée avec le grand territoire. Libre de tout obstacle, elle permet de prendre du recul pour apprécier le paysage qui l'environne. Une respiration dans le parcours urbain qui contraste avec le caractère dense et introverti de la vieille ville.

Un grand paysage de la Vallée du Rhône qui se caractérise par un contraste fort entre l'adret, paysage de coteaux ensoleillés, façonnés par l'homme et témoins de son identité ; et l'ubac, paysage sauvage et clairsemé, souvent à l'ombre. Un contraste naturel fort que l'espace dégagé de la Place permet d'apprécier.

Enfin on mentionnera que la pente naturelle de la Place permet au quidam de passage de se situer dans ce grand cirque naturel, de percevoir l'inclinaison de la ligne de sol qui l'inscrit dans la coupe de la Vallée du Rhône.



Fig.15 - Illustration des coteaux ensoleillés de la rive droite « l'adret » [ROST, 2004]



Fig.16 - Illustration des coteaux arborés de la rive gauche « l'ubac » [ROST, 2004]

Fig.14 - Coupe de principe de la Vallée du Rhône au droit de la Planta

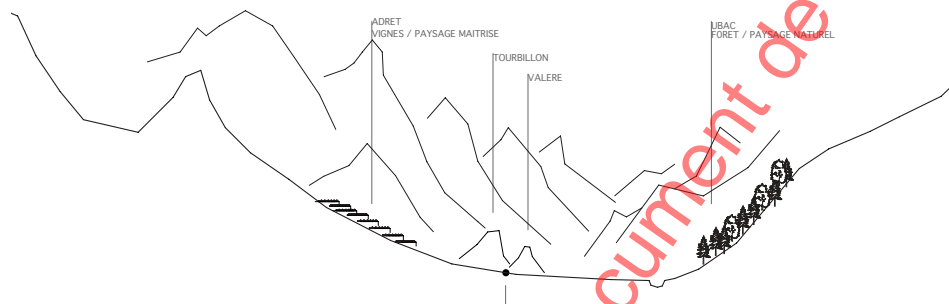
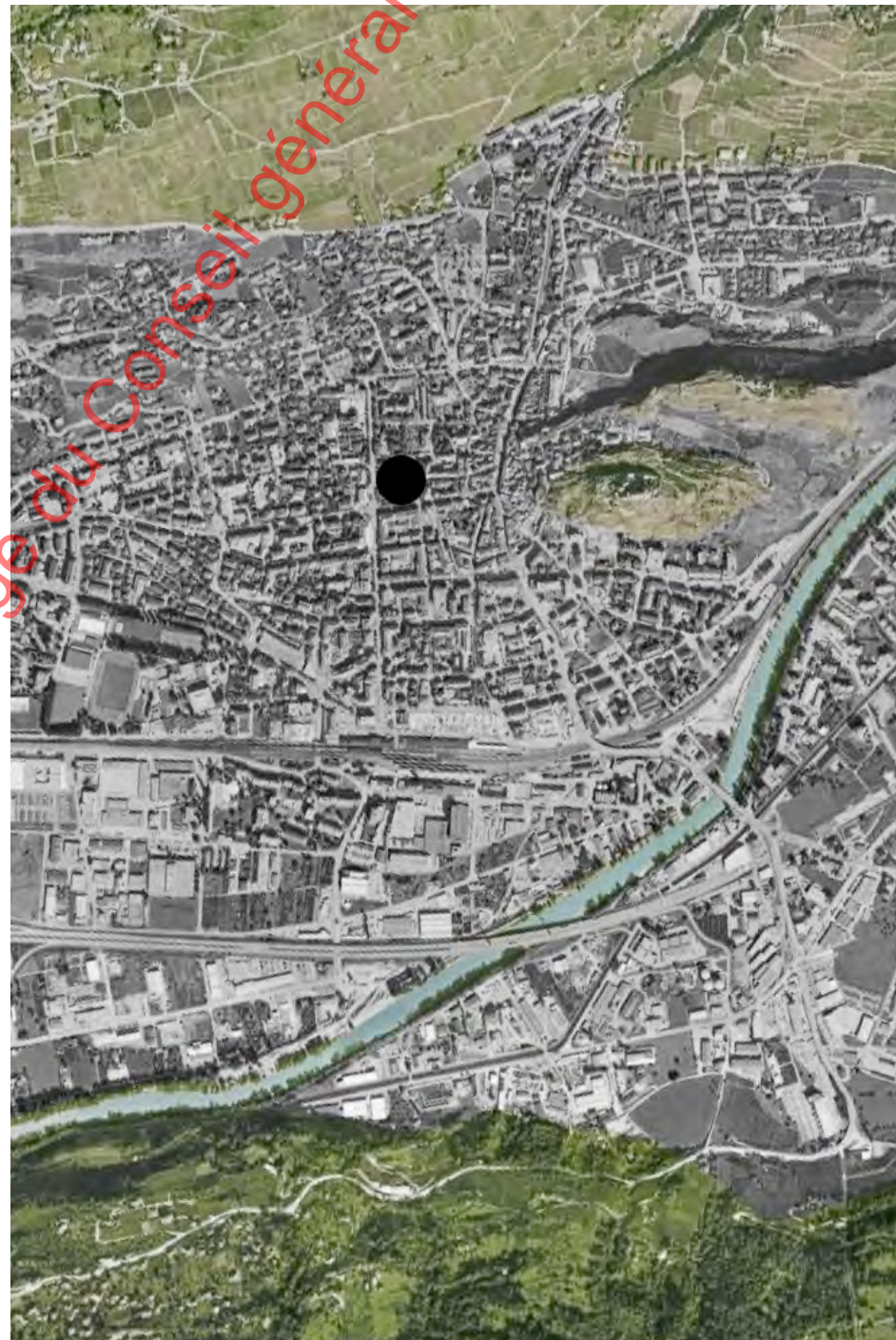


Fig.17 - Orthophoto et situation de la Planta dans le grand territoire, on distingue clairement le contraste paysager entre l'ubac « sauvage » et l'adret « ordonné »



# LA PLANTA DANS LA VILLE

## Inscrite dans un réseau d'espaces publics

La Ville de Sion a amorcé avec succès une mutation urbaine, notamment au travers de l'aménagement exemplaire des espaces publics du centre-ville. Un véritable processus de réflexion sur la manière de faire la ville s'est mis en place, démarche pionnière et novatrice qui a valu à la ville de se voir décerner le Prix Wakker 2013.

Plus précisément la mutation des espaces publics commence en 2003 par la place du Midi, qui se poursuit par l'espace des Remparts en 2007, la rue du Grand-Pont en 2008 ou encore la Rue de Lausanne en 2010. Une mutation des espaces publics à laquelle s'ajoutent des espaces existants de qualité, tels que la rue de Conthey et la place de la Cathédrale.

Oublié des dernières décennies, la Place de la Planta s'impose aujourd'hui comme une évidence, comme la pièce manquante, essentielle au puzzle des espaces publics séduisants. Un espace de transition entre la vieille-ville et la gare, entre le bâti immuable et les nouveaux développements qui caractérisent la Ville de Sion contemporaine.

Fig.18 - Réseaux des espaces publics de Sion



Fig.19 - Réaménagement de la Place du Midi 2003 [O&C architectes, 2004]



Fig.20 - Réaménagement du Grand-Pont 2008 [DV architectes, 2008]



Fig.21 - Réaménagement de la Rue du Lausanne 2010 [xy-ar.ch, 2013]



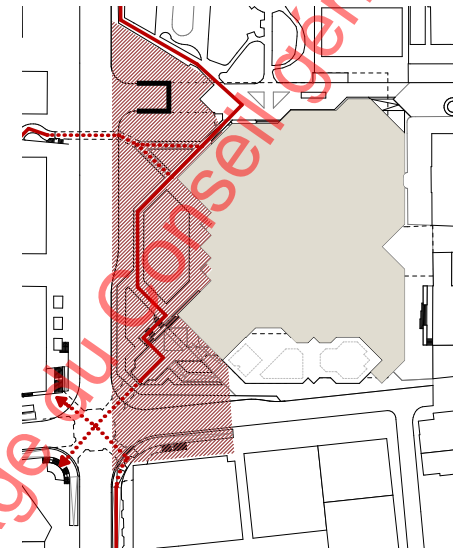
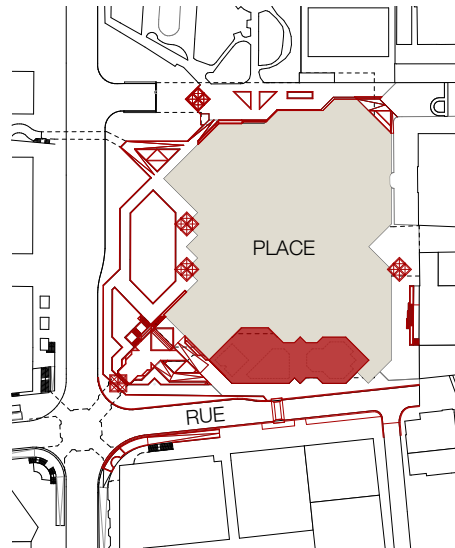
# PRINCIPES FONDATEURS

## 3 CONSTATS – 3 STRATÉGIES

Depuis les prémices de réflexions du concours de 2008 des principes fondateurs du projet ont permis de guider le développement de la future Place de la Planta. Trois principes essentiels à la réussite du projet qui répondent à trois situations problématiques inhérentes à la configuration de la place actuelle.

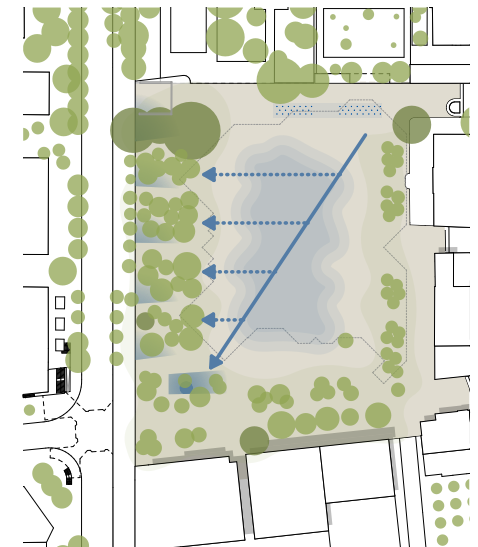
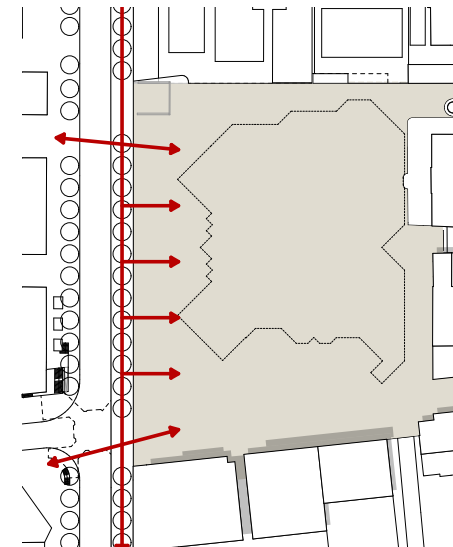
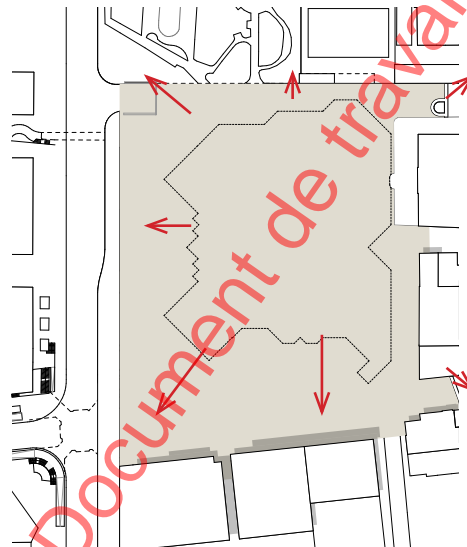
### 3 Constats

- des limites et une périphérie délaissée
- une mobilité complexe et cloisonnée
- une gestion du vert et du bleu obsolète



### 3 Stratégies

- redéfinir les limites et effacer les obstacles
- ramener la mobilité en surface et qualifier la périphérie
- intégrer la dimension du vert et du bleu



## REDÉFINIR LES LIMITES ET EFFACER LES OBSTACLES

La Place de la Planta est un « vide » essentiel au centre de la capitale Valaisanne et ce, depuis sa création. Au-delà d'être le lieu historique de l'évènement, c'est une respiration bienvenue aux portes de la ville médiévale qui permet de prendre du recul sur un panorama à 360° et de se situer à la fois dans le grand territoire et dans la ville face au « décor » historique spectaculaire que propose son patrimoine bâti et sa topographie remarquable.

Malheureusement, cette situation exceptionnelle est aujourd'hui entravée par toute une série de ruptures physiques et d'obstructions visuelles. Le pavillon existant par exemple, par son implantation transversale crée une séparation forte, presque totale entre place et rue. Une emprise importante qui contraste avec la banalité du programme qu'il abrite. Cette segmentation par le « construit », nouvelle dans l'histoire de ce lieu est encore accentuée à l'ouest par la sortie du passage sous-voies, vestige d'une vision ségrégationniste entre piétons et voitures et propre à une époque révolue. Et c'est sans citer les murets, les rampes d'accès, les massifs plantés ou encore les gloriettes, autant d'obstacles qui constellent la périphérie de la place et péjorent sa qualité spatiale.



Fig.22 - Vue depuis l'Avenue de la Gare, le passage souterrain représente une forte obstruction physique et visuelle [xy-ar.ch, 2009]

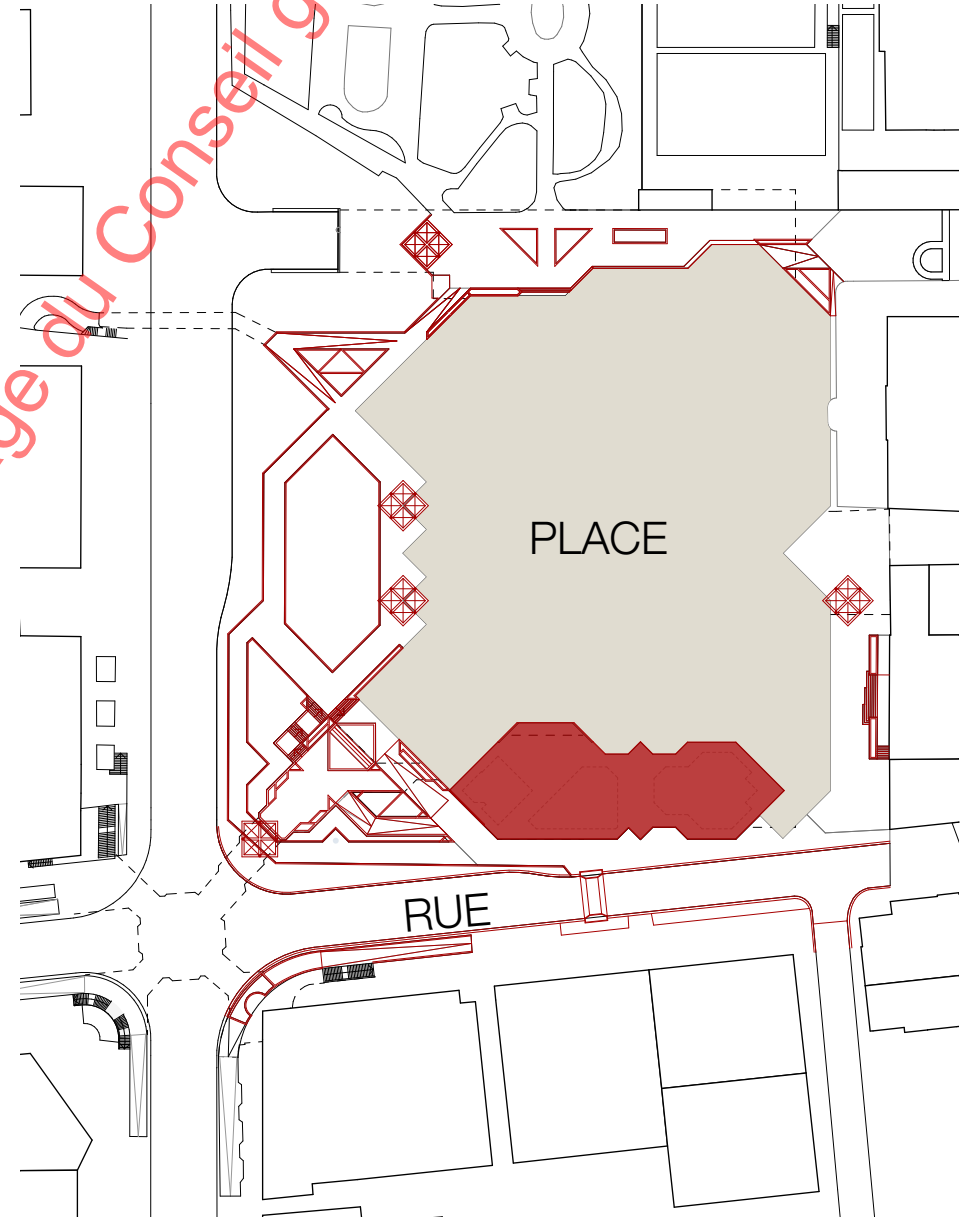


Fig.23 - Vue depuis la rue de Lausanne, le pavillon cloisonne fortement la Rue de Lausanne et la Place de la Planta [xy-ar.ch, 2009]



Fig.24 - Vue vers l'ouest, les gloriettes et les aménagements de la Place excluent la partie ouest et la relation avec l'Avenue de la Gare [xy-ar.ch, 2009]

Fig.25 - Plan de la Place avec indication des éléments qui obstruent et définissent les limites de la place actuelle (pavillon, aménagements, escalier, rampes, murets etc.) [xy-ar.ch, 2009]



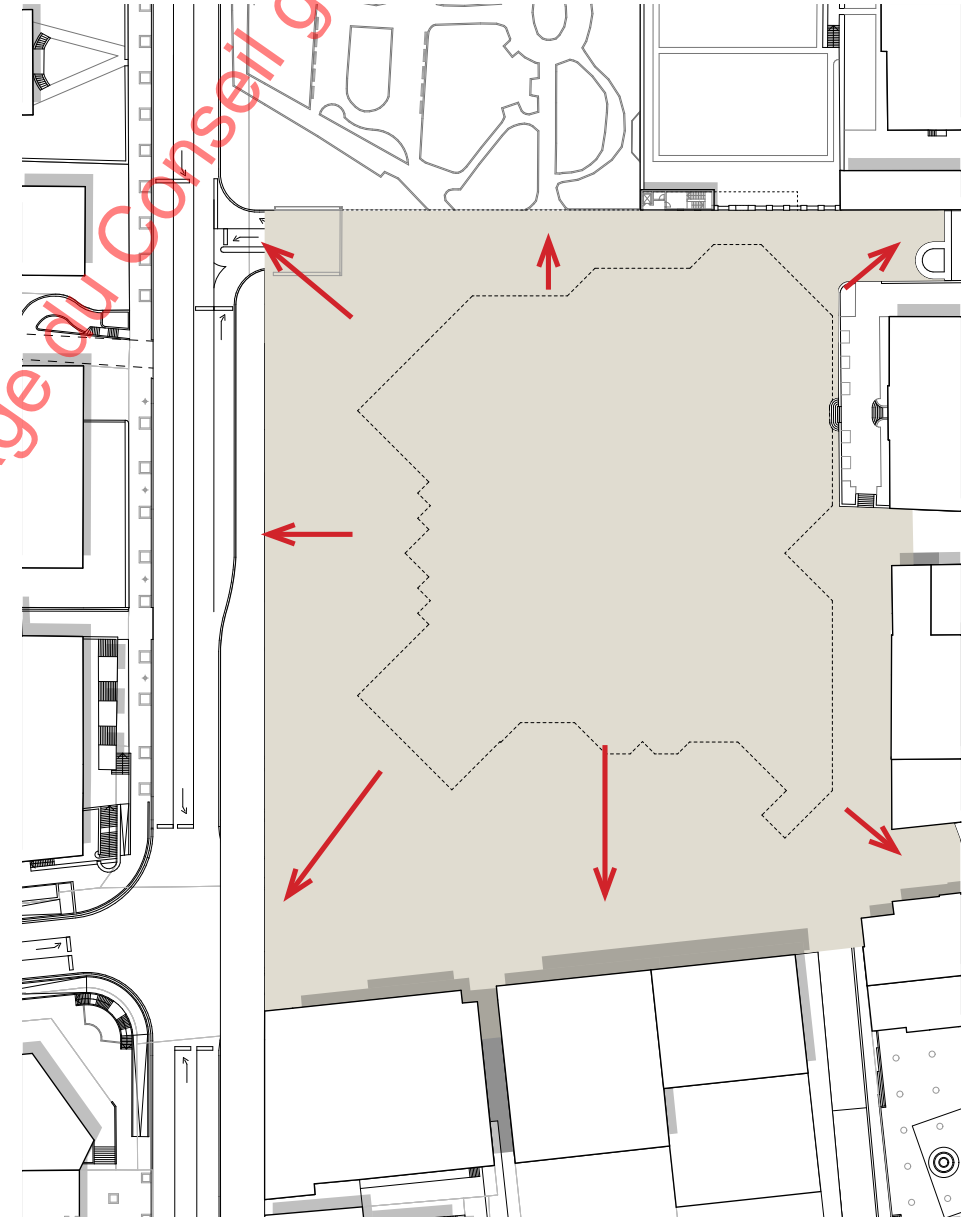
## REDÉFINIR LES LIMITES ET EFFACER LES OBSTACLES

Pour remédier à cela, le projet propose d'effacer ces limites et de reconsidérer la relation de la place avec ses abords historiques. Il s'agira au sud d'intégrer la Rue de Lausanne, à l'ouest de s'étendre jusqu'à l'Avenue de la Gare, au nord de créer un seuil de qualité entre place et le jardin et enfin à l'est de mettre en valeur le « décor » institutionnel. La nouvelle place ainsi étendue s'affirme comme un seul et unique espace dont la ligne de pente se dessine en douceur, du jardin nord à la façade au sud, de l'Avenue de la Gare à la façade institutionnelle de la vieille ville.

Ainsi le projet propose d'effacer ces limites et de reconsidérer la relation de la place avec ses abords historiques. Il s'agira au sud d'intégrer la Rue de Lausanne, à l'ouest de s'étendre jusqu'à l'Avenue de la Gare, au nord de créer un seuil de qualité entre place et jardin et à l'est de mettre en valeur le « décor » institutionnel.

La nouvelle place ainsi étendue s'affirme comme un seul et unique espace dont la ligne de pente se dessine en douceur, du jardin nord à la façade au sud, de l'Avenue de la Gare à la façade institutionnelle de la vieille ville.

Fig.26 - Schéma d'intention du projet de réaménagement illustrant le premier principe fondateur : l'extension des limites de la Place jusqu'à ses limites historiques. Des limites claires pour la Place de la Planta [xy-ar.ch, 2009]



Document de travail à l'usage du Conseil général

## RAMENER LA MOBILITÉ EN SURFACE ET QUALIFIER LA PÉRIPHÉRIE

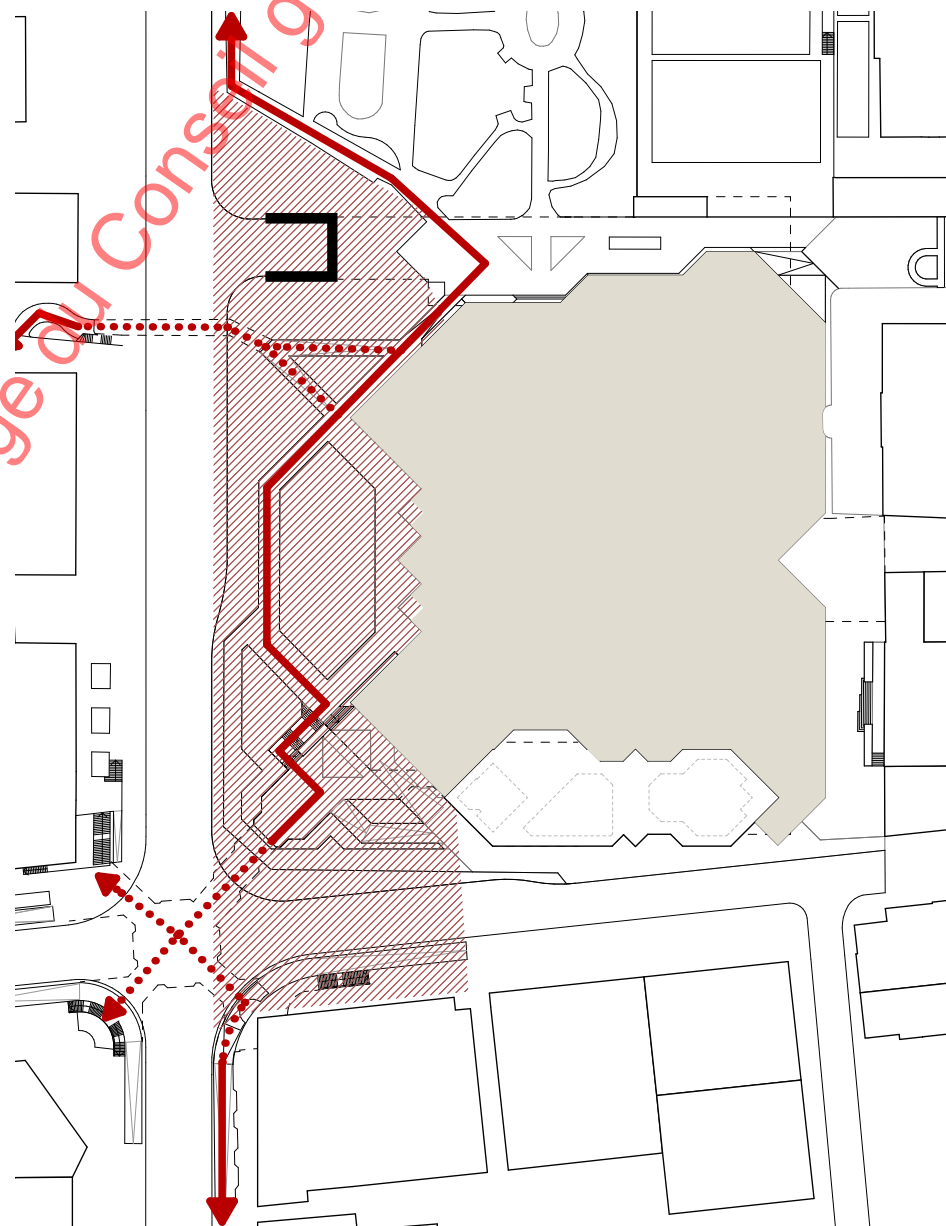
Suite à la convention du 14 juin 1850 la promenade du couchant est réalisée, le *Courrier du Valais* écrit : « Le rêve devient réalité ; on peut se promener ; faire le tour de la ville par le Grand-Pont, la promenade du Nord, celle du Couchant et revenir par la rue de Lausanne. Ébauchée vers 1840, la dynamique du voir et se faire voir prend alors sa pleine extension ; »

Avec la construction du chemin de fer, la promenade du couchant change de nom et de fonction, elle devient l'Avenue de la Gare. La vision romantique du voir et de se faire voir du XIXe siècle disparaît définitivement avec le projet de réaménagement de la Planta des années 1980 et son ambition de séparer les piétons et les automobiles. Il en résulte des cheminements piétons peu confortables voire dangereux en sous-sol et complexes en surface. Avec la disparition du cheminement nord-sud le long de l'avenue et l'apparition de la trémie de parking, la connexion de la place de la Planta avec l'avenue de la Gare est de facto perdue.

Ressenti comme un « cul-de-sac » au bord de la route, l'ouest de la place est délaissé, difficilement appropriable des usagers et en particulier des familles.



Fig.27 - Plan de la Place avec indication des cheminements piétons. La circulation nord-sud le long de l'Avenue de la Gare n'est pas possible au droit de la Planta et nécessite un cheminement complexe en sous-sol. Il en résulte la non-relation de la Place avec l'avenue. [xy-ar.ch,2 009]



## RAMENER LA MOBILITÉ EN SURFACE ET QUALIFIER LA PÉRIPHÉRIE

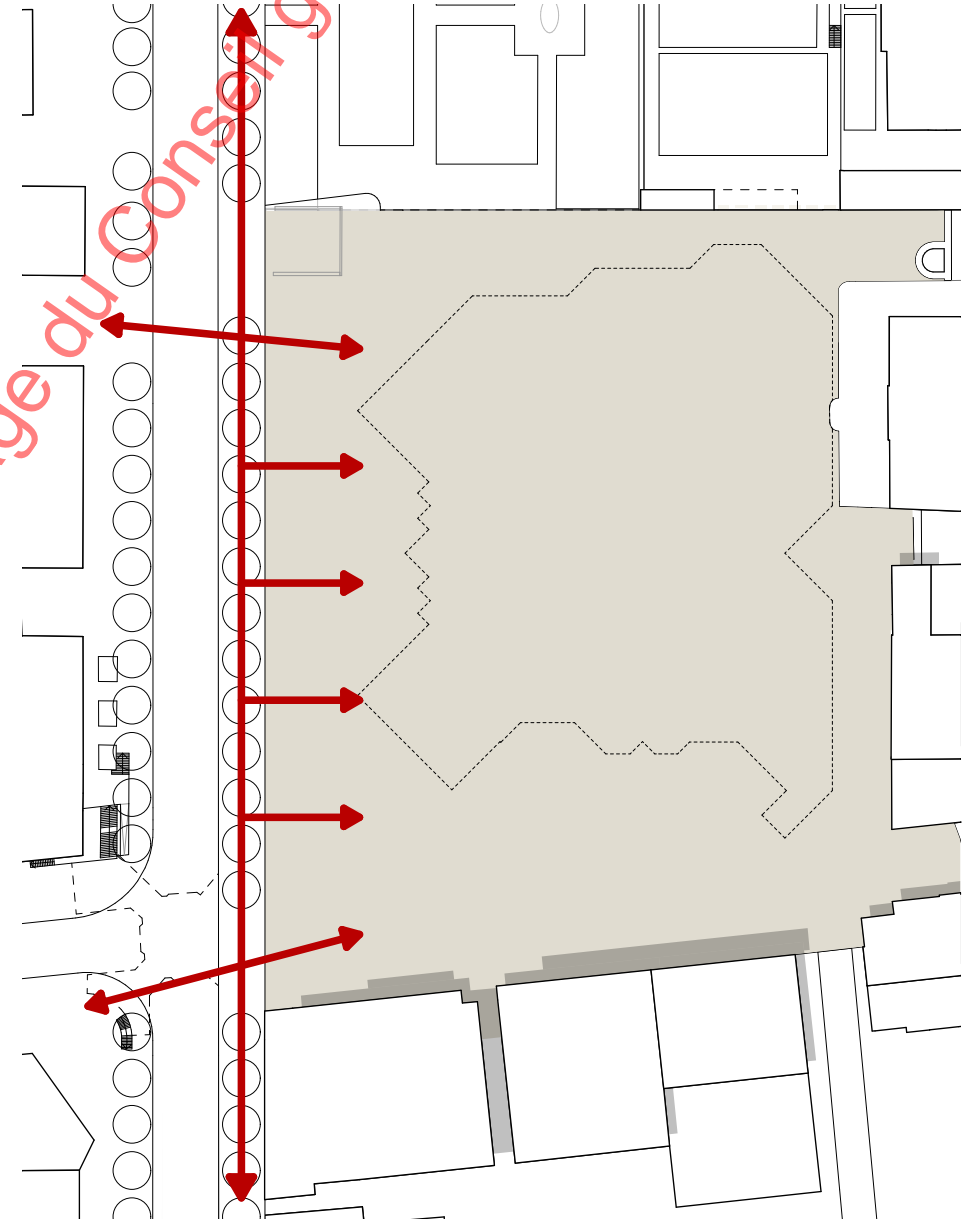
L'enjeu du projet est de simplifier les parcours et ramener le piéton en surface de sorte à réactiver la partie ouest de la place pour qu'elle cesse de tourner le dos à l'Avenue de la Gare. Pour y parvenir le projet de la future Place s'appuie sur trois aspects fondamentaux:

- Rétablir un cheminement nord-sud franc, inscrit dans la continuité de l'avenue de la Gare par la création d'un trottoir confortable. Nouveau seuil entre place et avenue, il permettra une nouvelle perméabilité est-ouest et garantira la distance de sécurité nécessaire face à la route.

- A terme, supprimer les passages sous-voie, ramener le piéton en surface afin de fluidifier les parcours et d'intégrer les considérations liées aux personnes à mobilité réduite. La suppression des rampes et des ruptures infranchissables qu'elles causent assurera une meilleure appropriation de l'ouest de la place et la fin de sous-espaces non exploitables.

- « Affronter » et remodeler l'entrée du parking de la Planta afin que l'angle nord-ouest de la place fasse partie intégrante de l'ensemble et s'inscrive dans les limites de la nouvelle place. Le projet propose de traiter cette émergence non plus comme « la sortie du parking » : obstacle fonctionnel infranchissable, mais comme nouvelle interface d'usage : un pavillon à l'angle de la place articule le jardin avec la future esplanade et s'affirme sur l'Avenue de la Gare.

Fig.28 - Schéma d'intention du projet de réaménagement illustrant le deuxième principe fondamental : la création d'un trottoir nord-sud le long de l'Avenue de la Gare de sorte à réactiver la relation entre la Place et l'avenue. [xy-ar.ch, 2009]



Document de travail à l'usage du Conseil général

## INTÉGRER LA DIMENSION DU VERT ET DU BLEU

Le climat de la Suisse change et le mouvement s'accélère. Les températures augmentent, les événements extrêmes sont plus nombreux : pics de chaleur ou fortes précipitations. Dans ce contexte les villes sont confrontées à des défis particuliers : îlots de chaleur, santé des personnes fragiles, sécurité des infrastructures, pressions sur la faune et la flore.

La Place de la Planta ne fait pas exception. Elle est même particulièrement touchée, puisque Sion est un endroit du pays où les températures ont le plus augmenté au cours des dernières décennies. Des mesures sur la Place ont montré des valeurs des températures de surface très importantes.

Du point de vue de la gestion des eaux de surface, la configuration imperméable et en légère pente de la Place est propice au ruissellement et à l'accumulation des eaux en partie basse. Une configuration problématique dans des cas de « surverses ».

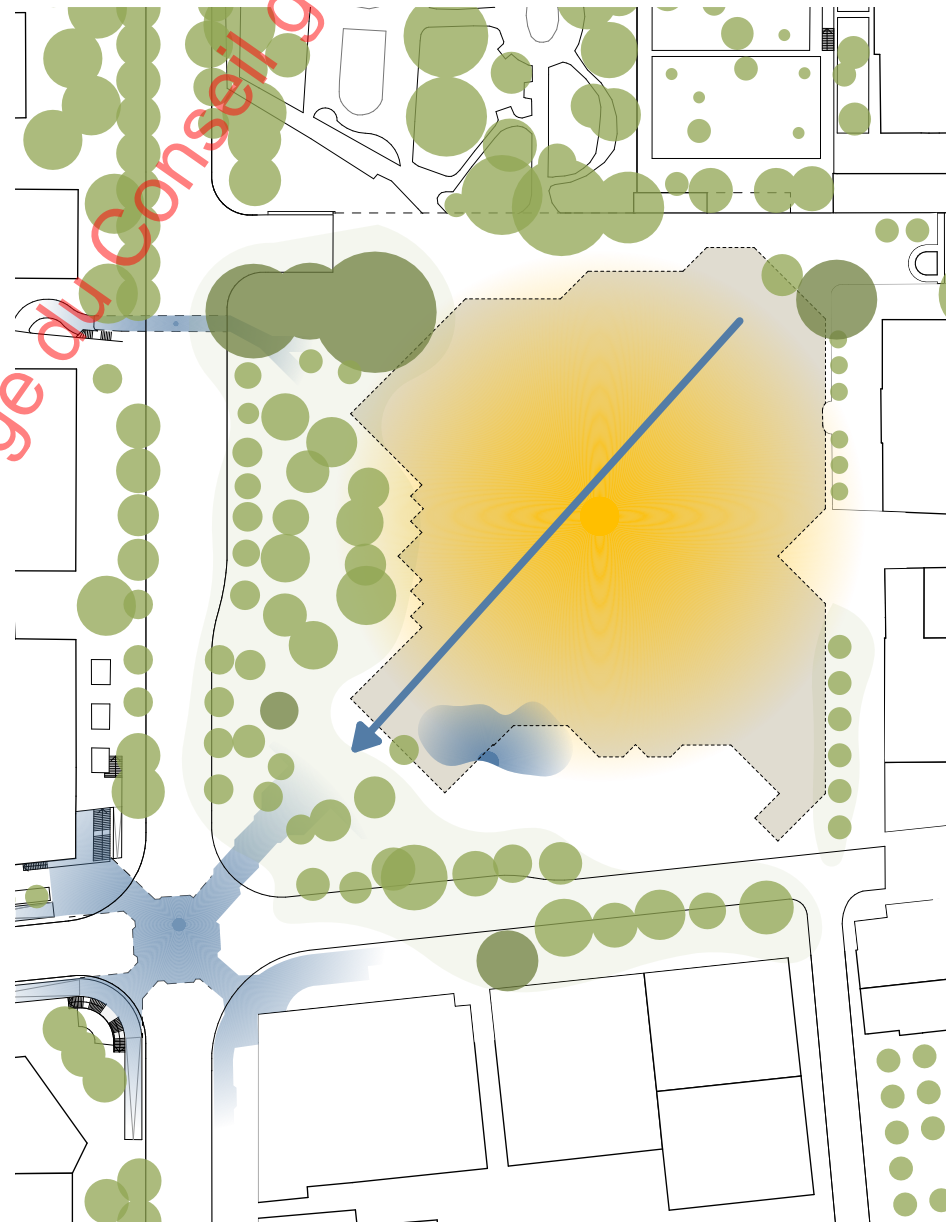


Fig.29 - Cartes des aléas climatiques de l'Office Fédéral de l'Environnement – le zoom sur la Place de la Planta actuelle met en évidence les situations de ruissellement et d'accumulation. [OFEV, 2021]



Fig.30 - Photo illustrant les notions « d'aléas climatiques » et de « surverses » et les conséquences pour les situations de passages souterrains, ici lors d'un orage en Ville de Sion [Le Nouvelliste, 2016]

Fig.31 - Plan de la Place avec indication des enjeux climatiques ; surchauffe et surverse [xy-ar.ch, 2021]

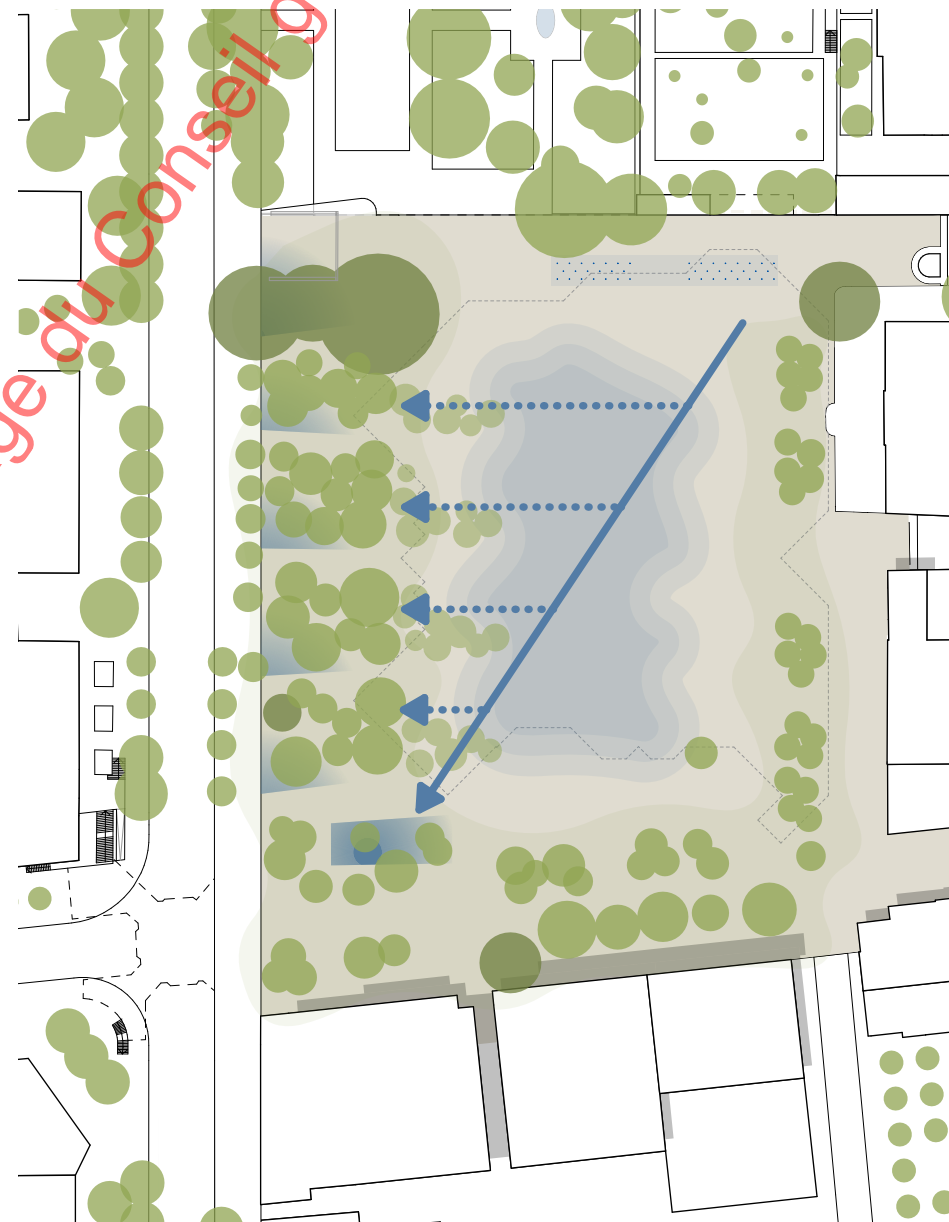


## INTÉGRER LA DIMENSION DU VERT ET DU BLEU

Pour répondre à ces enjeux climatiques, le projet de réaménagement s'appuie sur deux stratégies complémentaires (vert-bleu). Une « stratégie du bleu » visant une infiltration maximale des eaux de ruissellement et une brumisation des surfaces de sol exposées au soleil et une « stratégie du vert » intégrant et renforçant l'arborisation dans l'optique d'un ombrage et d'un rafraîchissement par évapotranspiration.

Ainsi le projet de la Planta s'inscrit pleinement dans les objectifs d'adaptations climatiques mené par la Confédération depuis 2014 et la Ville de Sion dans le cadre du projet ACCLIMATATION.

Fig.32 - Schéma d'intention du projet de réaménagement illustrant le troisième principe fondamental : une « stratégie du vert » intégrant et renforçant l'arborisation et une « stratégie du bleu » visant une infiltration maximale et une brumisation des surfaces de sol [xy-ar.ch, 2021]



## S'INSCRIRE DANS LE TERRITOIRE

La Place de la Planta s'inscrit dans une relation privilégiée avec le grand territoire. Libre de tout obstacle, elle permet de prendre du recul pour apprécier le paysage qui l'entourne. Une respiration dans le parcours urbain qui contraste avec le caractère dense et introverti de la vieille ville.

Le projet s'inspire de la situation de la ville entre paysage maîtrisé au nord, structuré par les murs des vignes et au sud un paysage de forêt au caractère plus sauvage. Ainsi la structure du paysage devient structure de la place. Clin d'œil aux murs de vignes, les lignes au sol s'inscrivent dans la topographie dans un souci de fonctionnalité alors que l'arborisation vient s'implanter de manière libre et « sauvage ».



Fig.33 - L'aménagement s'inspire librement du paysage de l'adret et structure l'espace de la place par des lignes devenant murets, inspirés des murs des vignes qui dessinent le versant sud de la vallée

Fig.34 - La végétalisation de l'espace s'effectue plus librement à l'image du caractère de l'ubac : sauvage et dispersé

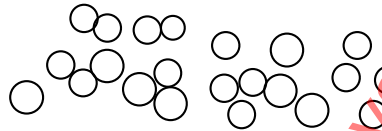
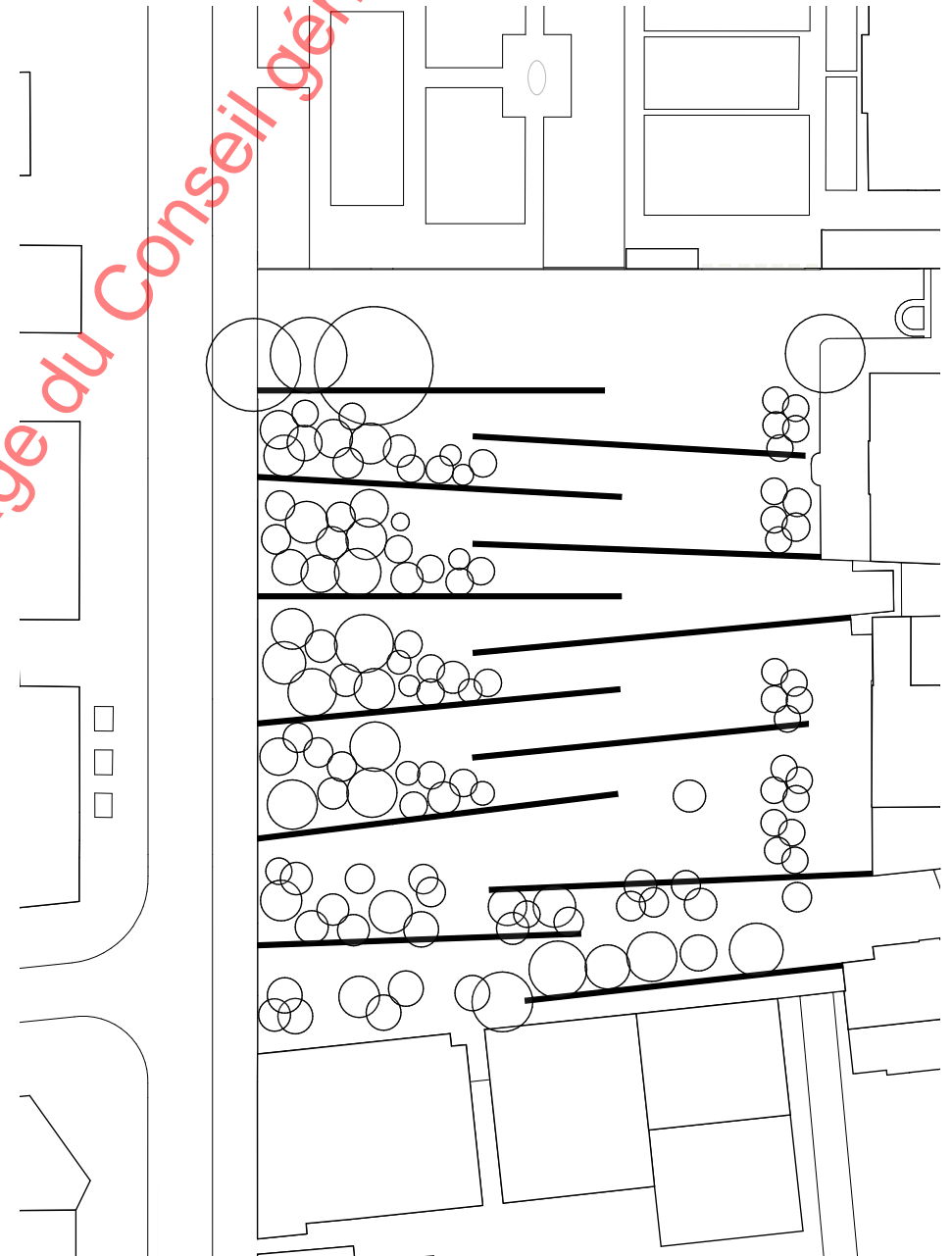


Fig.35 - Schéma d'intention caractérisant l'inspiration du grand territoire dans la conception du projet ainsi que la transcription conceptuelle proposée, à la fois construite et paysagère



# AMENAGEMENT & USAGES

## 4 FAÇADES, 4 CARACTÈRES, 4 ATTITUDES

La place est composée de quatre façades aux caractères différents. Le projet met en valeur ces singularités. En adoptant une attitude propre à chacun de ces contours, il tisse des liens avec le contexte environnant.



LE JARDIN



LA FAÇADE INSTITUTIONNELLE



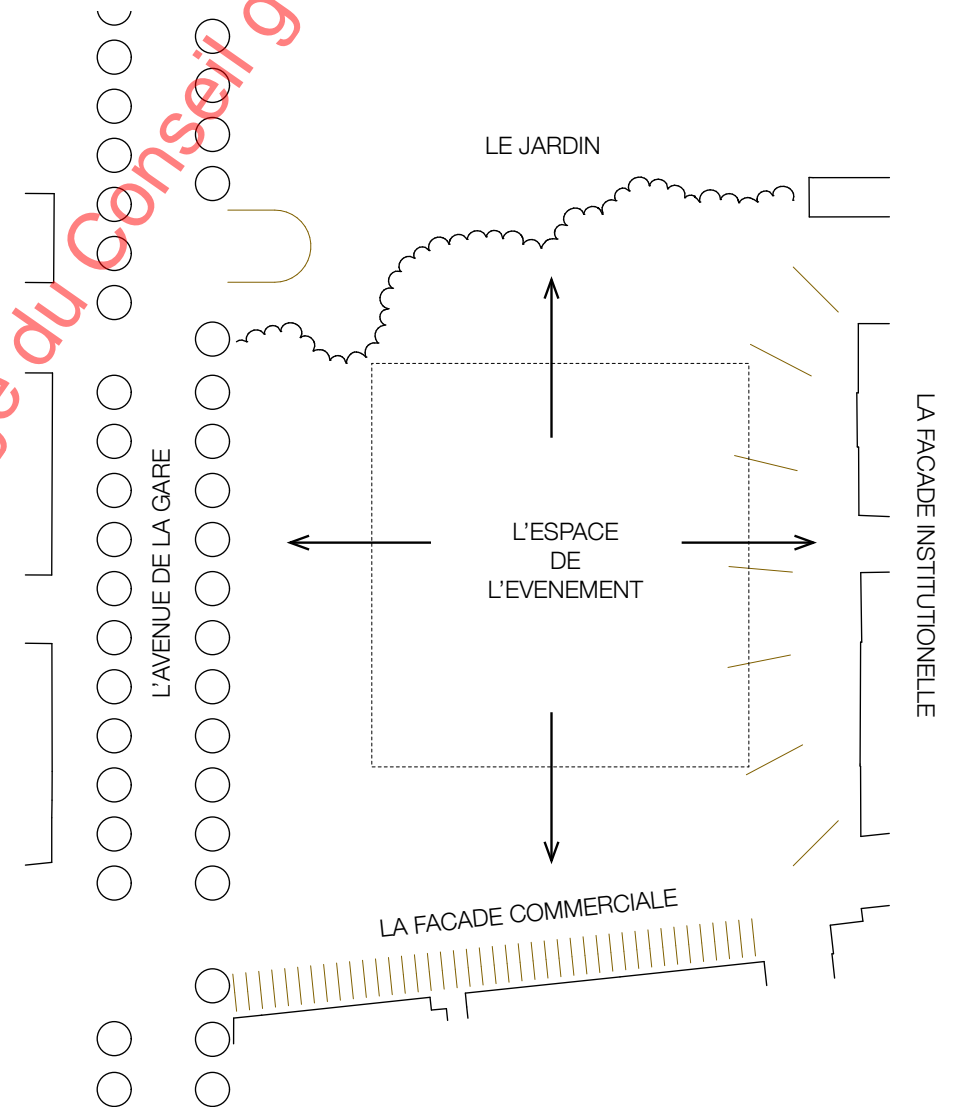
LA RUE DE LAUSANNE



L'AVENUE DE LA GARE



Fig.36 - Contours de la place. Quatre « façades » au caractère distinct entourent la place

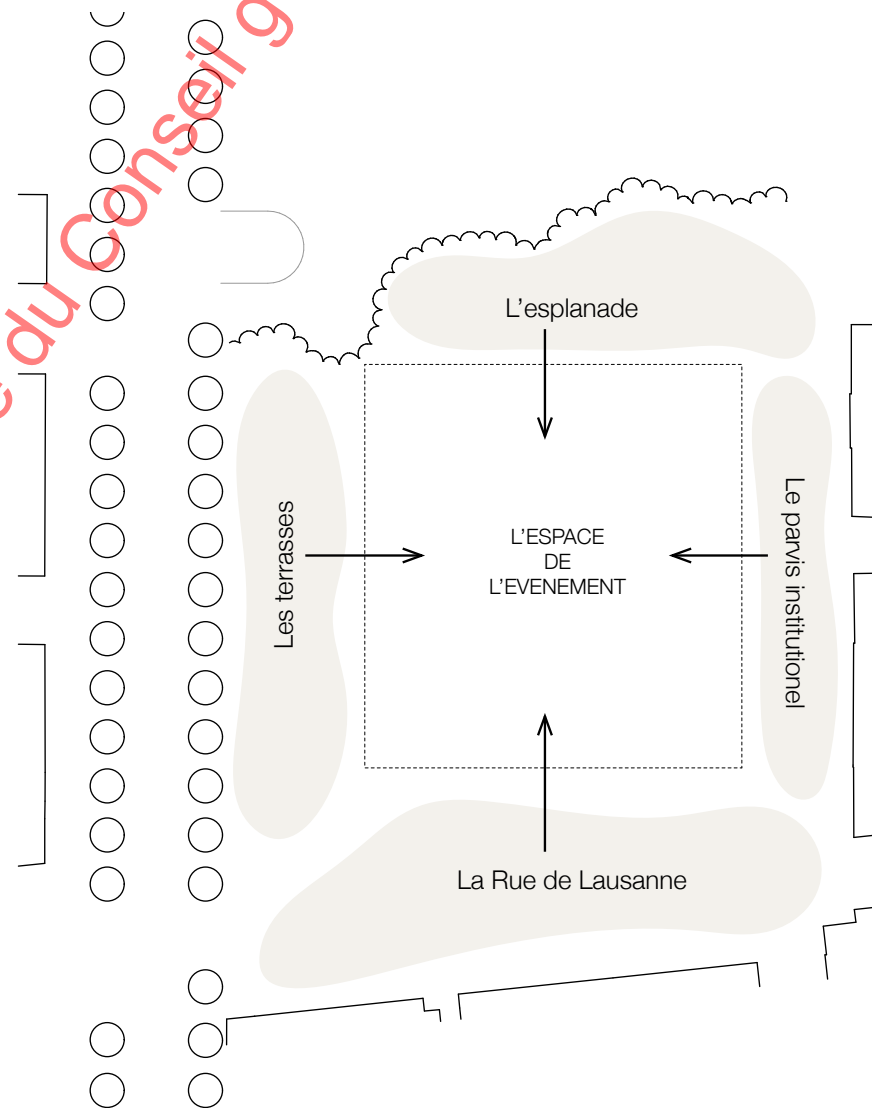


## 4 FAÇADES, 4 CARACTÈRES, 4 ATTITUDES

Autour du vide événementiel, les contours de la place offrent des aménagements en adéquation avec leurs contextes respectifs. Une variété de spatialités qui propose des usages multiples et complémentaires de l'espace événementiel.

Au nord l'esplanade en lien avec le jardin, à l'est le parvis institutionnel au pied de la façade « musée », au sud la Rue de Lausanne et sa façade commerçante et à l'ouest les terrasses le long de l'Avenue de la Gare.

Fig.37 - Définition des franges



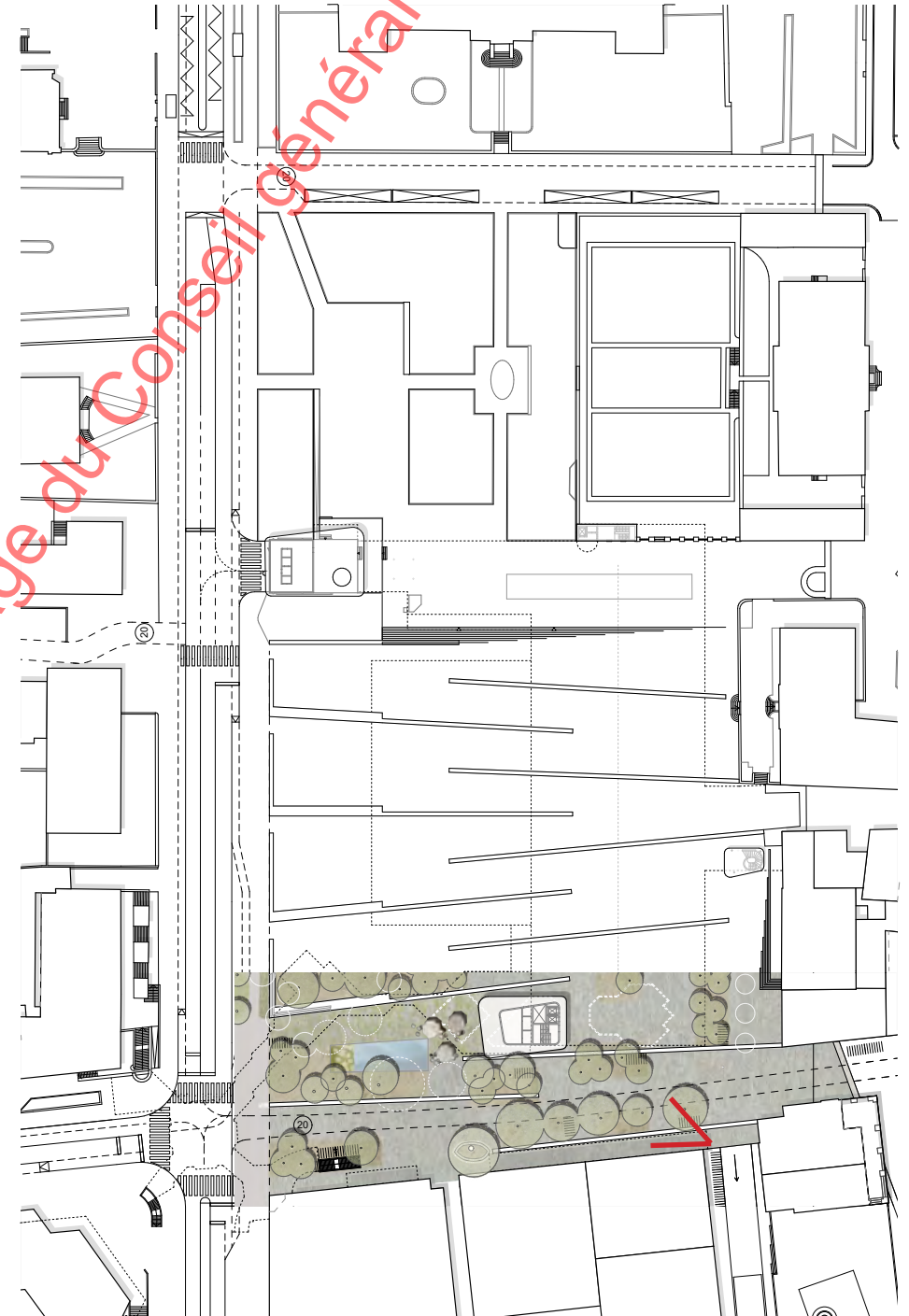
## LA RUE DE LAUSANNE

Au sud, la place se prolonge jusqu'au pied des façades de la Rue de Lausanne, les vitrines et terrasses trouvent une nouvelle adresse : « Place de la Planta ». Une ambiguïté volontaire entre l'aménagement d'une place et l'usage d'une rue.

Les trottoirs et bordures sont effacés, la rue devient le lieu des mobilités où piétons, vélos et voitures cohabitent. Elle conserve son urbanité qui en fait un lieu dynamique et commerçant.

On s'y donne rendez-vous, on y pose son vélo, on y prend un café sur le pouce, autant d'usages dans le mouvement de transition vers la ville.

Fig.38 - Vue à l'angle de la Rue de Lausanne et de la Dent-blanche [Stratus, 2021]



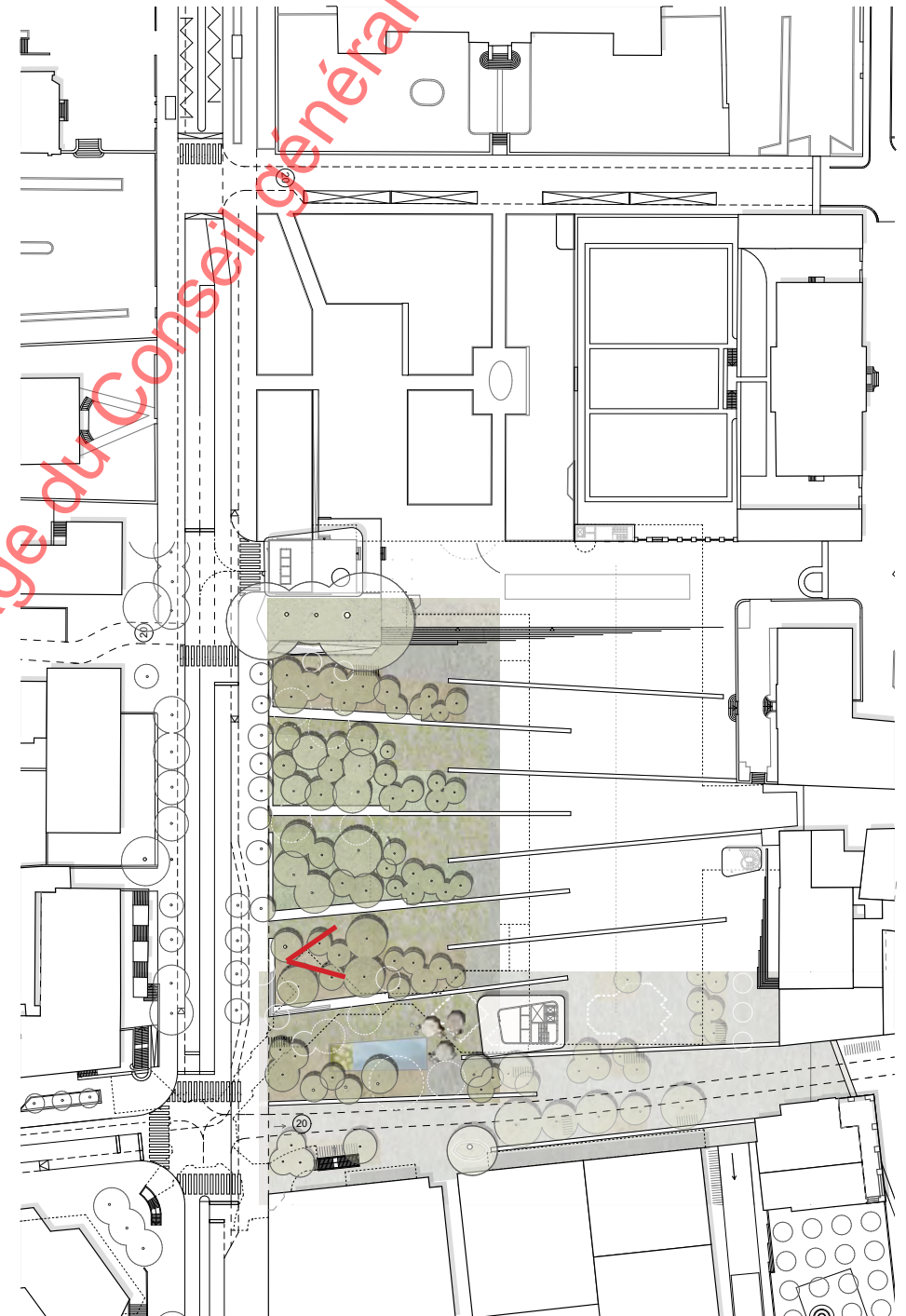
## LES TERRASSES

A l'ouest la place se prolonge jusqu'à l'Avenue de la Gare, les lignes deviennent des murets et dessinent des horizontales créant ainsi une succession de plateaux en terrasse.

Ces sous-espaces offrent une échelle d'appropriation plus domestique : un lieu à l'ombre d'une canopée, propice à la détente, à la promenade ou encore à la socialisation. Un dispositif qui marque également une limite claire entre place et avenue tout en restant perméable aux circulations pénétrantes.

Les lignes ainsi révélées renforcent les perspectives et guident les parcours vers le centre de la place et la Rue de Conthey.

Fig.39 - Vue depuis la zone des terrasses, Valère et Tourbillon s'alignent au droit des perspectives offertes par la Rue de Conthey et la Rue de Lausanne [Stratus, 2021]



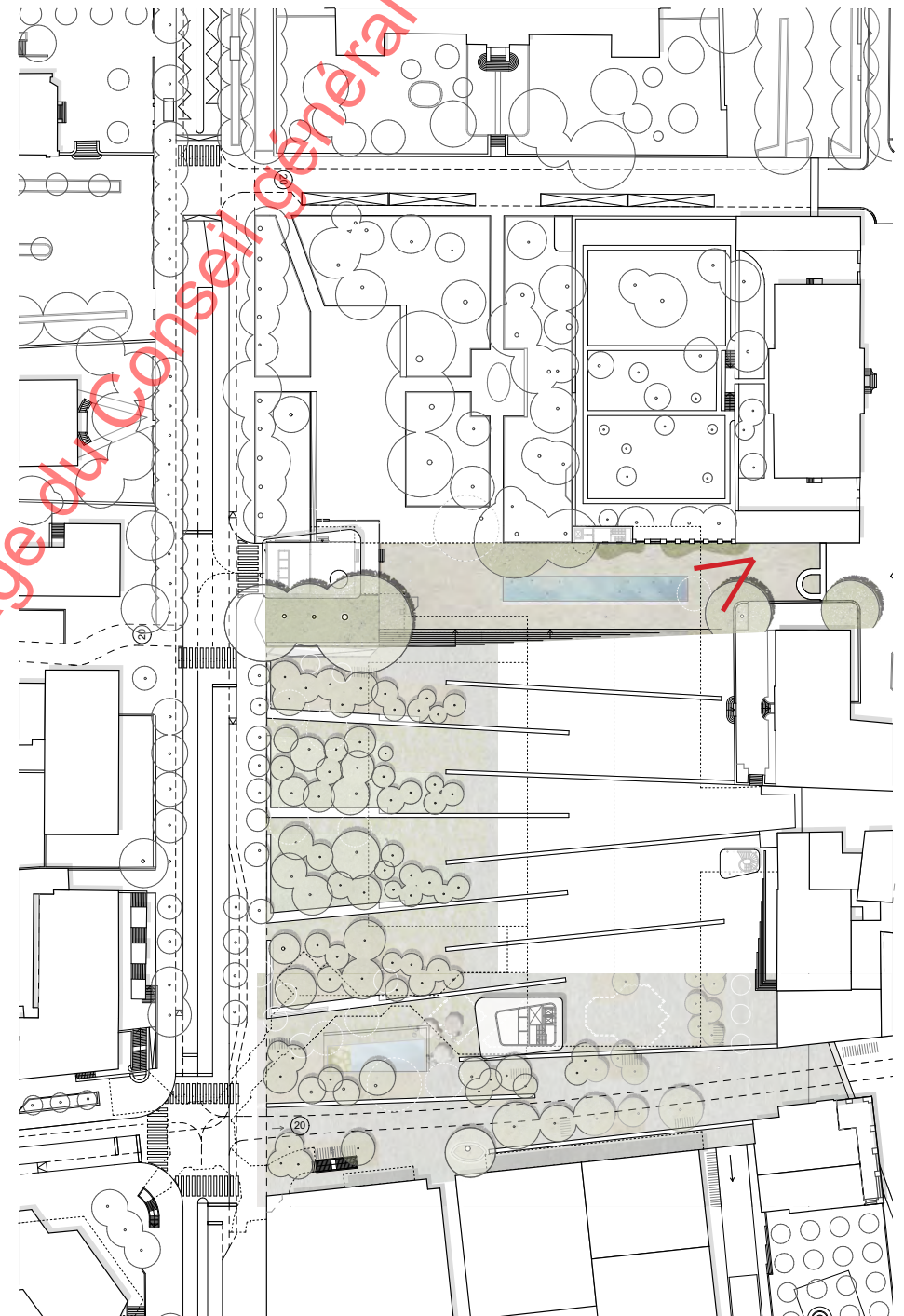
## L'ESPLANADE

Au nord l'esplanade s'affirme comme un nouveau lieu de référence. Elle trouve sa place à l'articulation du Jardin, de la perspective vers St Théodule et de la Place, à la fois seuil, parvis, et promontoire.

L'occasion de boire un verre, de se rafraîchir, de se divertir, de contempler la ville ou encore simplement de profiter du soleil sur les emmarchements.

La nouvelle esplanade offre le fond de décor de la place, elle marque l'horizontale et révèle la pente qui la caractérise.

Fig.40 - Vue depuis St Théodule, au sortir de la ville ancienne vers le nord de la Planta, l'espace ludique s'inscrit dans un plateau horizontal qui profite d'une position dominante [Stratus, 2021]

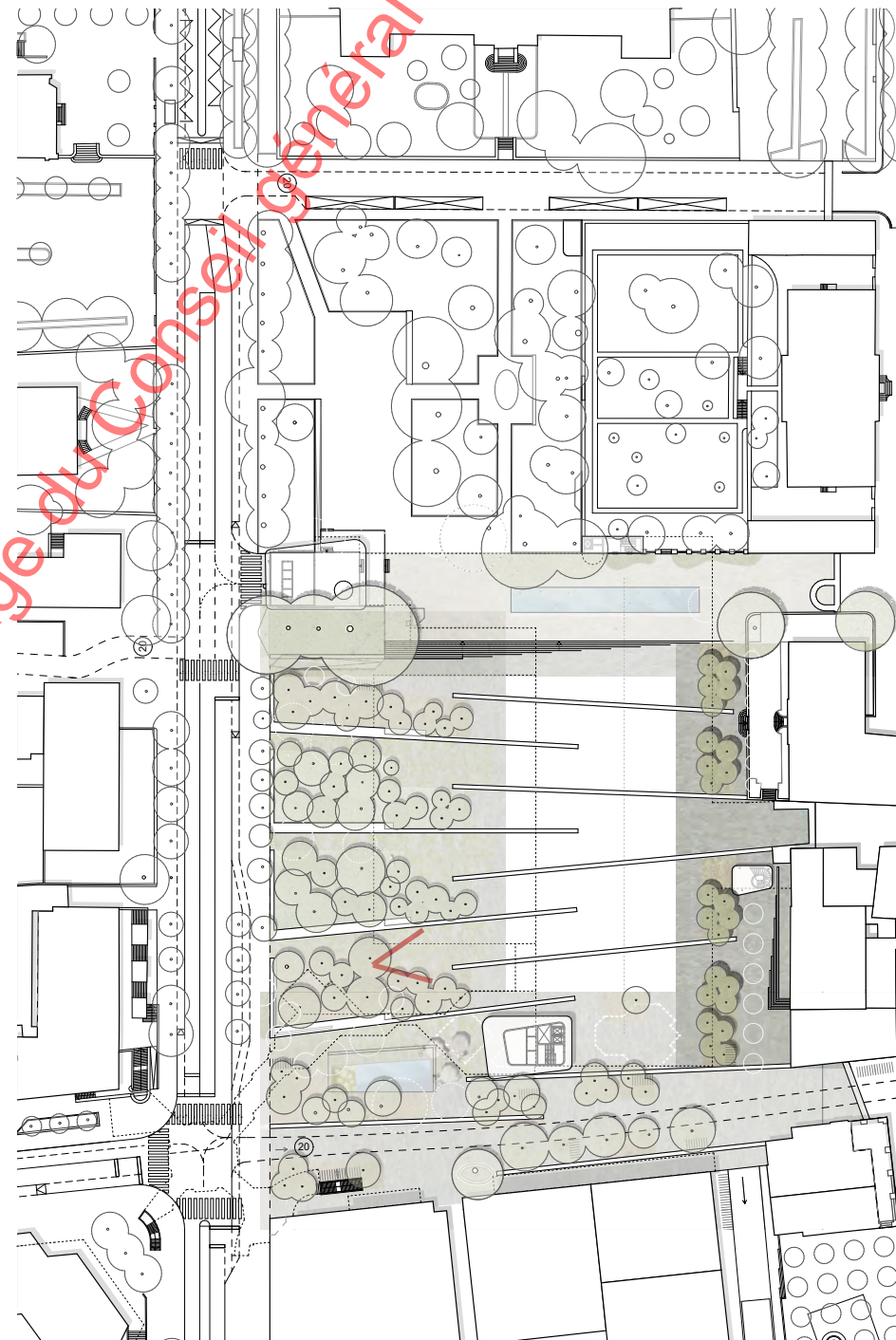


## LE PARVIS INSTITUTIONNEL

A l'est le projet met en valeur les façades institutionnelles qui constituent le front de ville. Un premier plan institutionnel qui fait écho aux émergences culturelles de la vieille ville avec en fond Valère et Tourbillon.

Ce caractère patrimonial que vient souligner une plantation basse, abrite un cheminement nord-sud protégé du soleil, retrouvant ainsi l'arborisation du champ de foire originel. L'espace sous les arbres ainsi créé offre un nouveau lieu de détente, plus intimiste et appropriable, face au soleil de l'après-midi.

Fig.41 - Vue du parvis institutionnel, mise en valeur de la façade historique [Stratus, 2021]

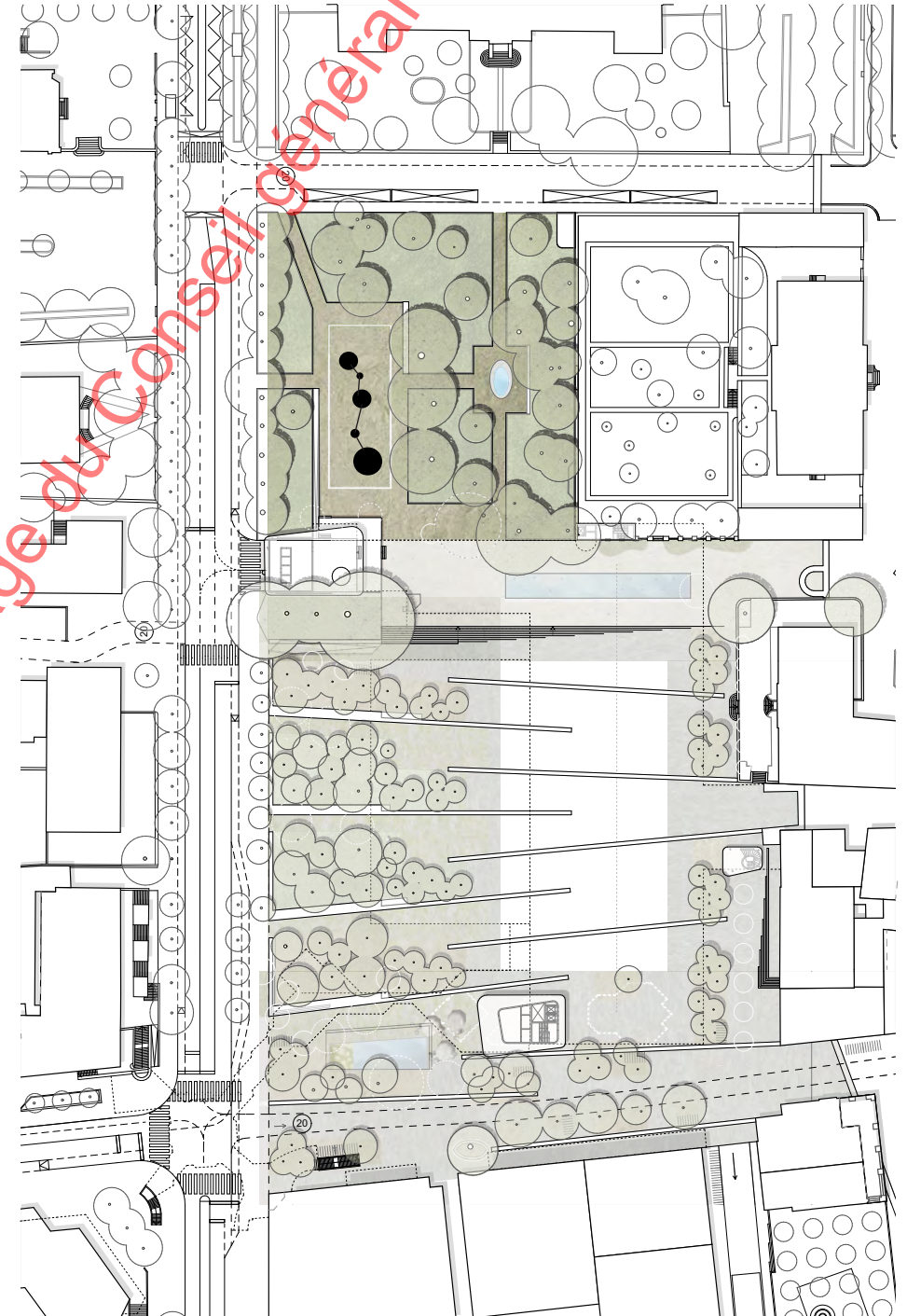
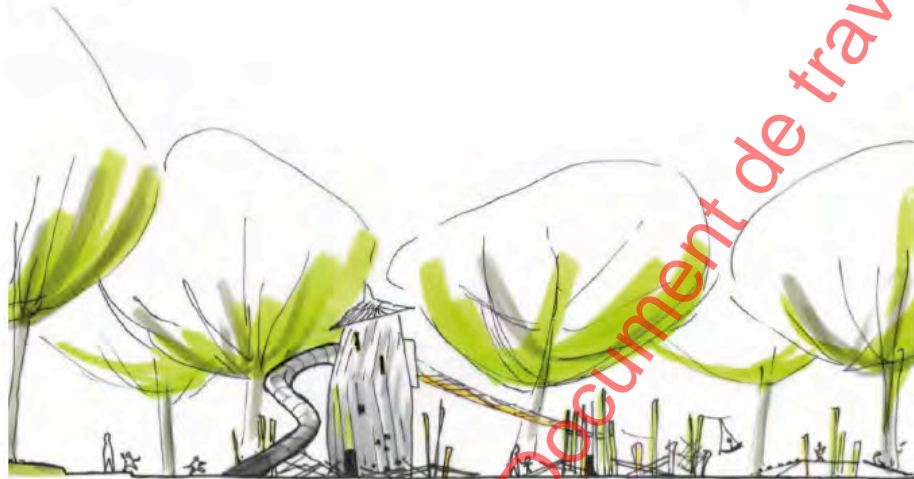


## LE JARDIN

En réponse au caractère minéral de la place, le Jardin de la Planta offre un écrin de verdure, une ambiance de parc très prisée des familles et des jeunes. Malheureusement ses aménagements sont vétustes et sa place de jeux désuète, une situation qui nécessite un rafraîchissement.

Une remise au goût du jour pour répondre aux usages contemporains qui voudraient qu'en amenant son enfant à la place de jeux on puisse également socialiser autour d'un verre.

Fig.42 - Croquis d'intention illustrant la nouvelle place de jeux du jardin de la Planta [AdP, 2021]



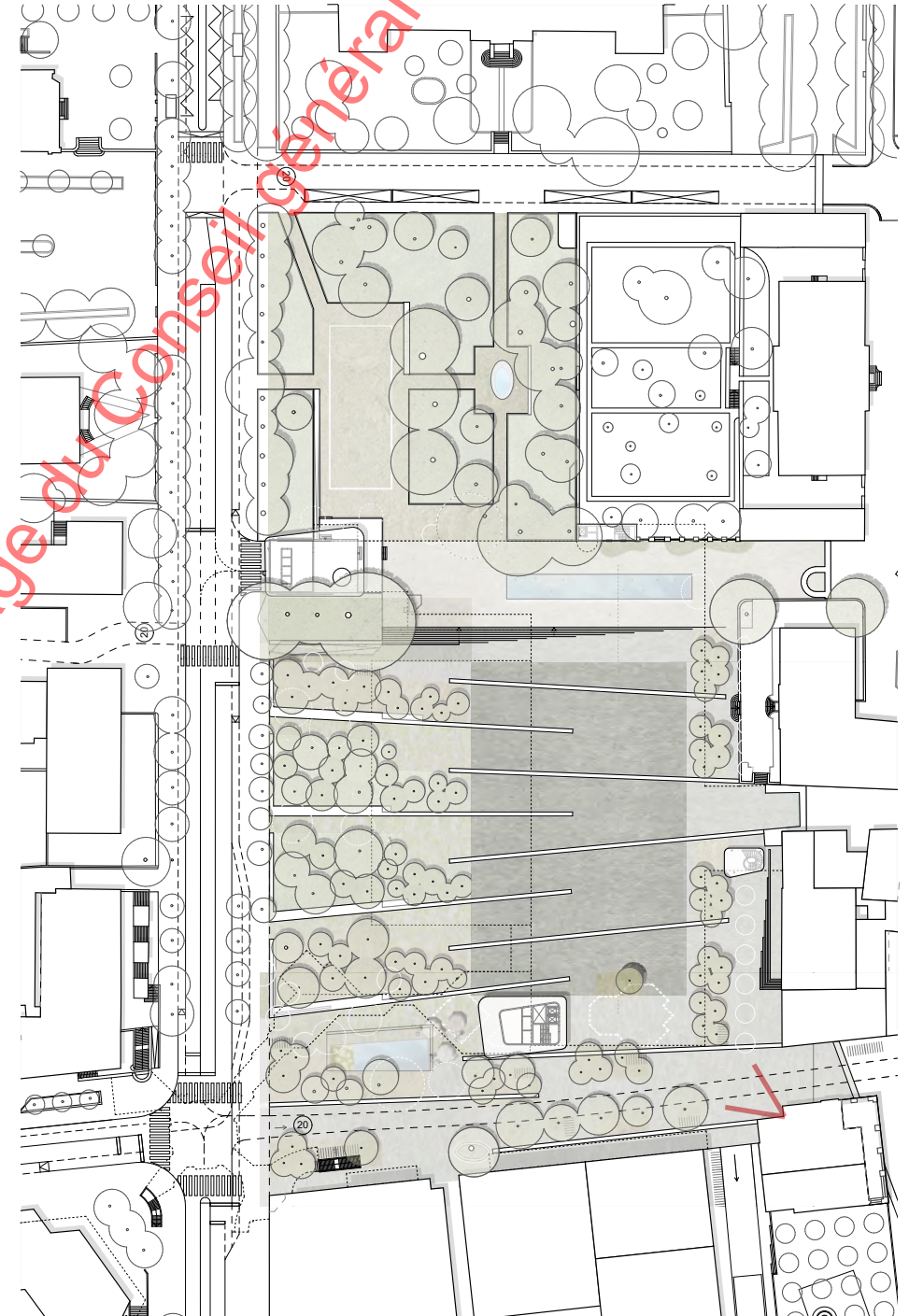
## L'ESPACE DE L'ÉVÉNEMENT

En termes urbains et depuis sa genèse, la place de la Planta a toujours été un espace dégagé, encadré par des bâtiments, connecté à d'autres places par un réseau de voies. Bien que vide elle n'en demeure pas moins un élément architectural emblématique. Comme l'affirmait Apollinaire dans le Poète assassiné : une place est un « monument de rien ». Il y a peu de matières, quelques dimensions simples, le principal matériau étant le sol et son expression minimale mais cet espace est essentiel à l'identité du lieu : Planta, inscrite dans le territoire à l'échelle non seulement de la Ville mais aussi à celle, plus large, du Valais tout entier.

En termes de réaménagement de ce « vide », le projet propose un travail fin et subtil : il considère la topographie et fait de cette immatérialité du vide un espace au service des convergences de flux et des usages. La Planta c'est le lieu où se développe des poches de sociabilité, propice à la rencontre et aux rassemblements, tous confondus. La Planta doit être un moment de pause, c'est l'arrêt des flux, le moment où l'on prend du recul sur le grand paysage, dans un espace suffisamment libre mais pas trop imposant : un espace à prendre, que ce soit pour un événement officiel ou spontané, pour que les gens se croisent et se parlent.

Ne craignons pas le vide, occupons-le !

Fig.43 - Vue depuis le bâtiment des services communaux – l'espace de l'évènement [xy-ar.ch, 2021]

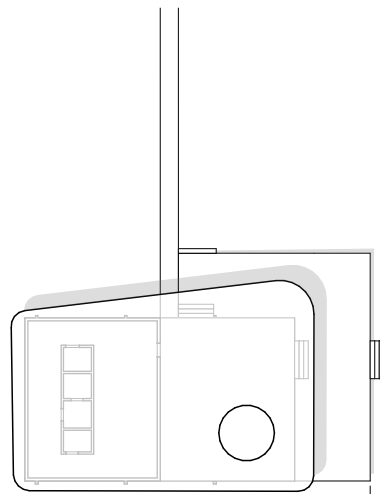


# LES EDICULES

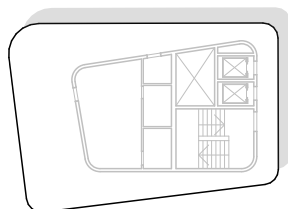
Le pavillon et les édicules qui prennent place sur la Planta adoptent une attitude que l'on peut qualifier de « modeste ».

Sans chercher à s'affirmer ou à définir la spatialité de l'ensemble, ils jouent néanmoins un rôle essentiel dans l'interaction entre les sous-espaces de la place.

Que ce soit le pavillon au nord qui articule le jardin et l'esplanade, l'édicule au sud qui rayonne entre place et « rue » ou encore l'émergence fonctionnelle disposée à la croisée des chemins entre les flux nord-sud longeant les façades et la pénétrante de la Rue de Conthey ; les édicules, par leur positionnement judicieux structurent fortement l'ensemble, ils sont les rouages d'un ensemble bien articulé.



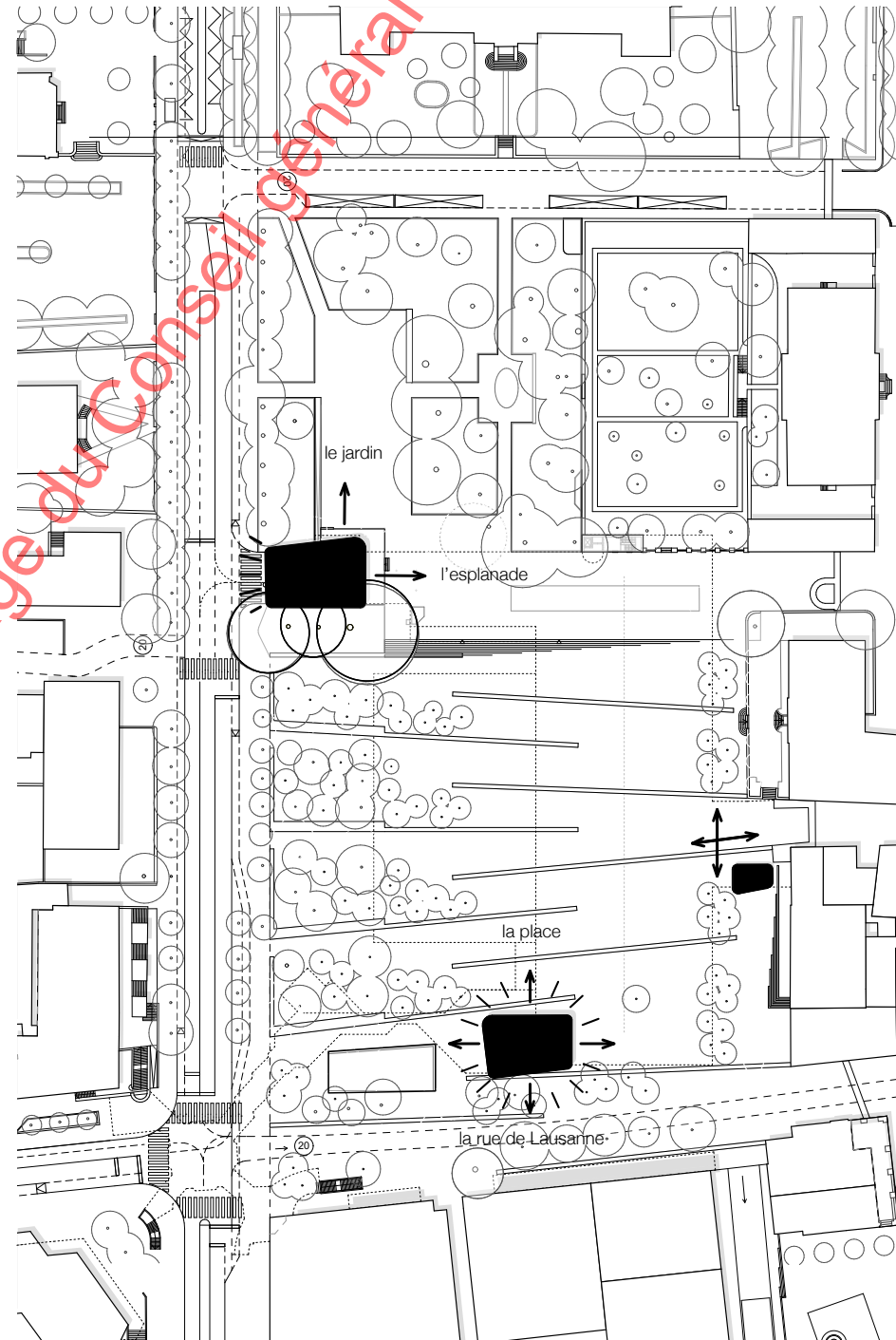
Pavillon de l'esplanade  
1:500



Edicule sud  
1:500



Edicule est  
1:500

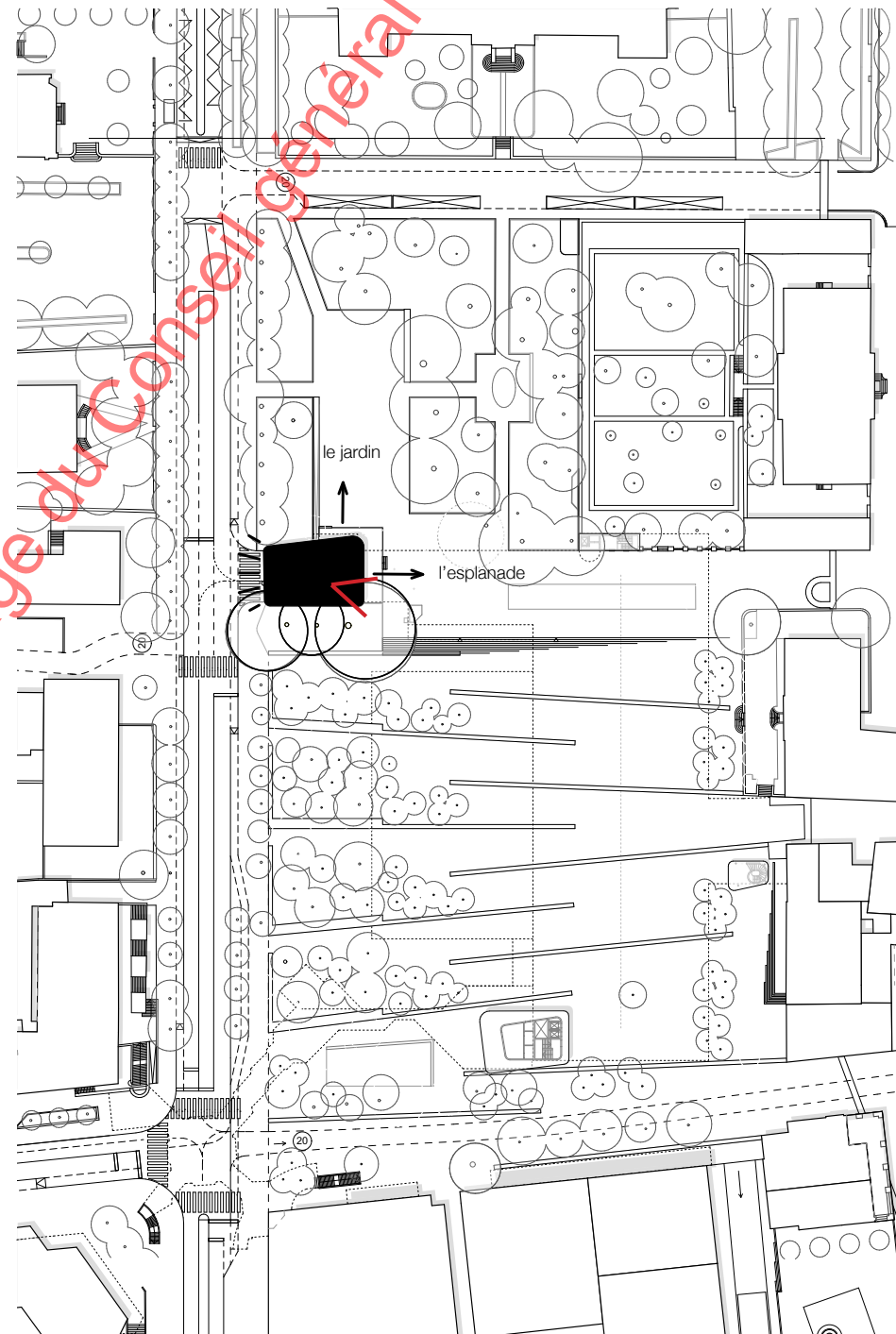


## LE PAVILLON DE L'ESPLANADE

Le pavillon nord joue un rôle essentiel dans l'articulation de l'esplanade et du parc, à la fois extrémité de l'esplanade faisant face à la perspective vers St Théodule et dominant la place, il s'inscrit également en relation directe avec le jardin et sa place de jeux.

L'édifice propose un programme de buvette / petite restauration qui en fait un lieu idéal pour boire un verre tout en surveillant ses enfants. Il devient le garant du contrôle social le soir venu.

Fig.44 - Vue depuis la terrasse du pavillon de l'Esplanade, position dominante et privilégiée [Stratus, 2021]





Coupe A - 1:400  
Situation existante - 1:400

### Préserver les platanes centenaires

Le pavillon au nord vise non seulement à activer la partie amont de la place, mais il a également l'ambition de « résoudre » les contraintes fortes qui caractérisent le lieu de son implantation.

Comme illustré sur les plans de la situation existante, il s'agit ici d'intégrer la sortie du parking des véhicules à l'édifice et de préserver le système racinaire des platanes centenaires situés à proximité.

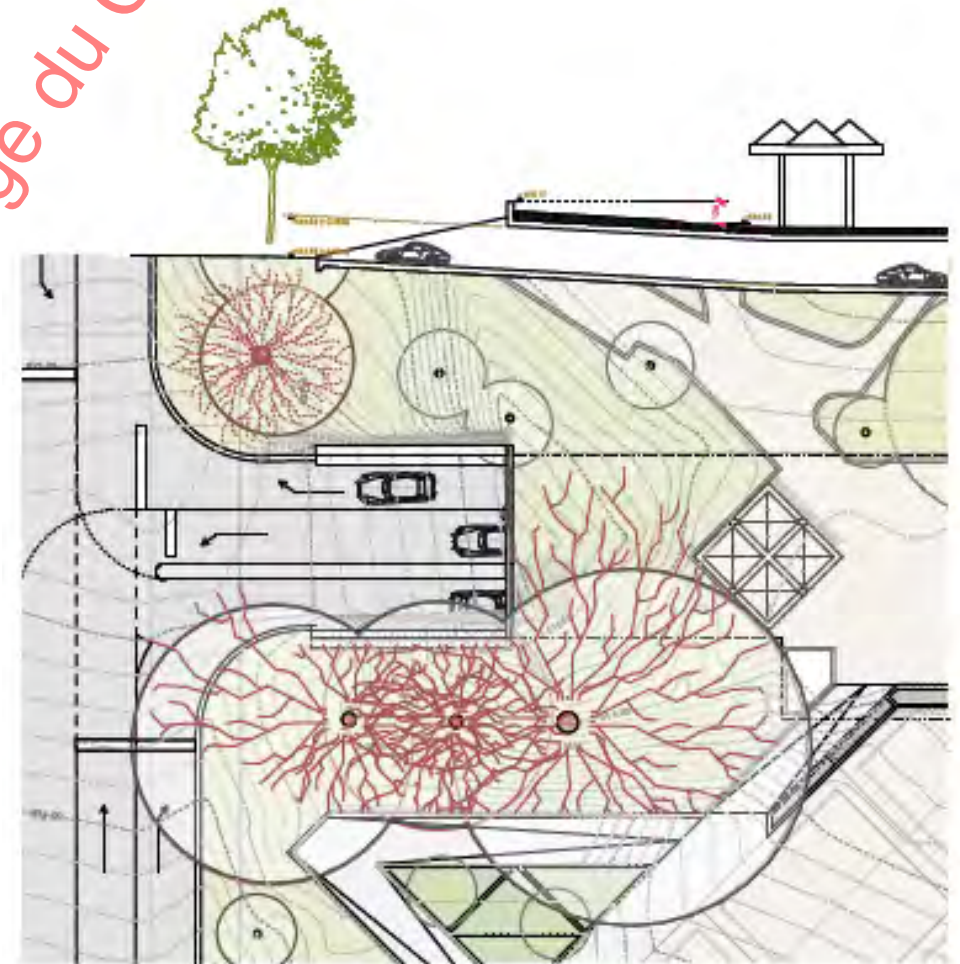
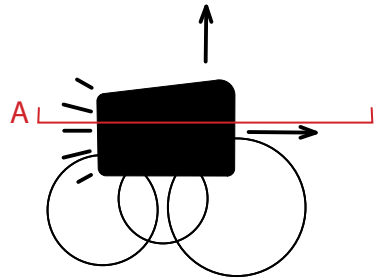


Fig.45 - Plan et coupe type de la situation existante au droit de l'implantation du pavillon de l'esplanade avec indication de l'emprise racinaire des platanes à préserver [xy-ar.ch, 2021]



Le pavillon compose avec l'existant

En effet par sa situation au droit de l'émergence du parking, le pavillon cicatrise une plaie ouverte à l'angle de la place : la trémie de parking. Véritable obstacle infranchissable, résultant des contingences de l'infrastructure souterraine fonctionnaliste, elle devient ici le socle du pavillon.

Les trois platanes, sujets centenaires et majestueux, immédiatement situés au sud de la sortie de parking ont fait l'objet d'une attention particulière dans l'optique de leur préservation et de leur intégration. Le pavillon compose avec les arbres, il s'insinue entre les branches et se détache du sol pour en épargner les racines.

Coupe AA - 1:400  
Situation projetée - 1:400

Document de travail à l'usage du Conseil général

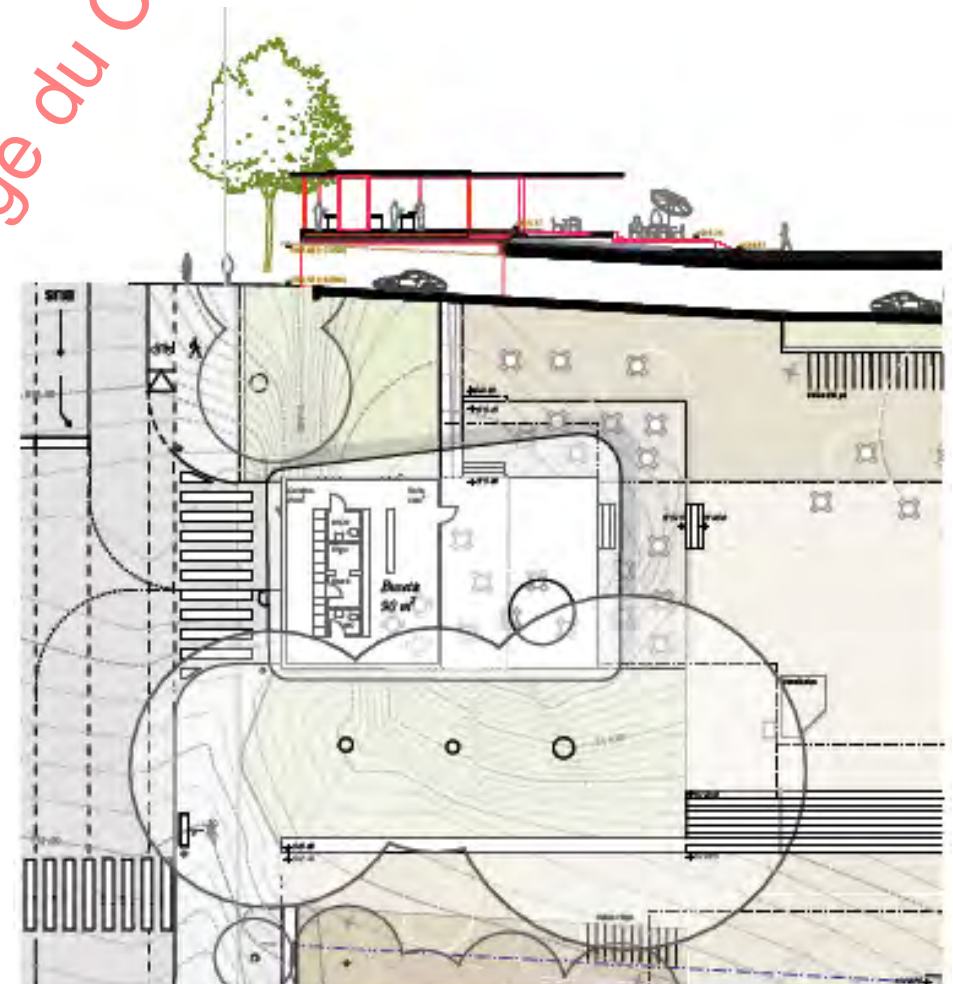


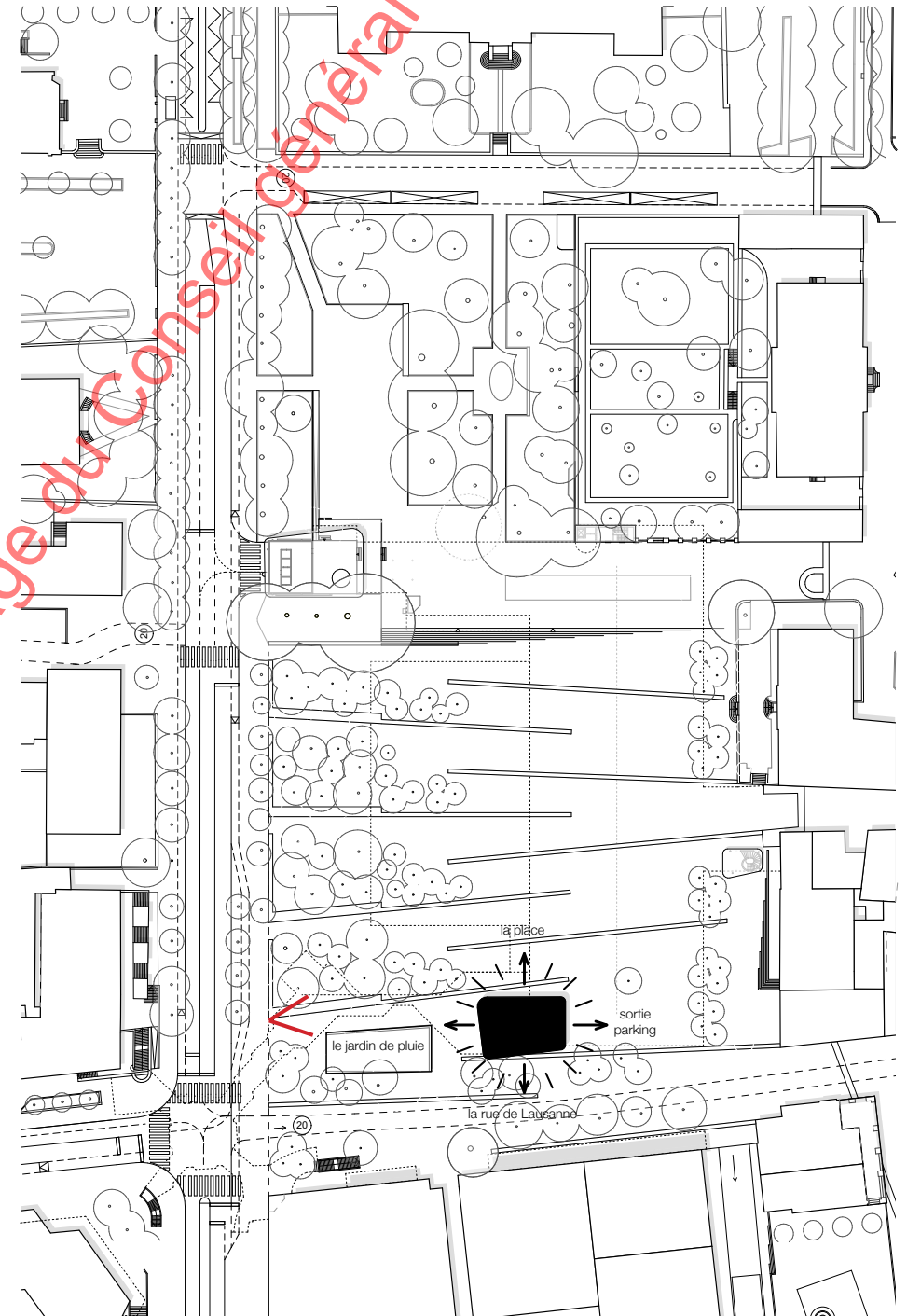
Fig.46 - Plan et coupe type du pavillon de l'esplanade, le projet intègre la sortie des véhicules et compose avec [xy-ar.ch, 2021]

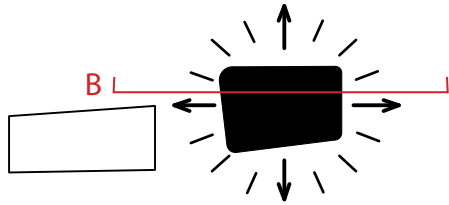
## L'ÉDICULE PARKING-SUD

L'édicule au bas de la place doit avant toute chose assurer l'accès-sud au parking souterrain, il s'implante donc naturellement au droit de la cage d'ascenseur et d'escalier de ce dernier, avec une emprise réduite pour ne pas entraver les parcours et la spatialité ouverte de la place.

Situé au nord de la Rue de Lausanne il s'inscrit dans un rapport direct avec le jardin de pluie et constitue un complément aux façades commerciales qui lui font face.

Fig.47 - Vue de l'édicule sud depuis l'avenue de la Gare, l'élément fonctionnel devient ici structurant de la spatialité, il est en étroite relation avec le jardin de pluie [Stratus, 2021]





Situation existante  
Coupe B

### Intégrer parking et souterrains

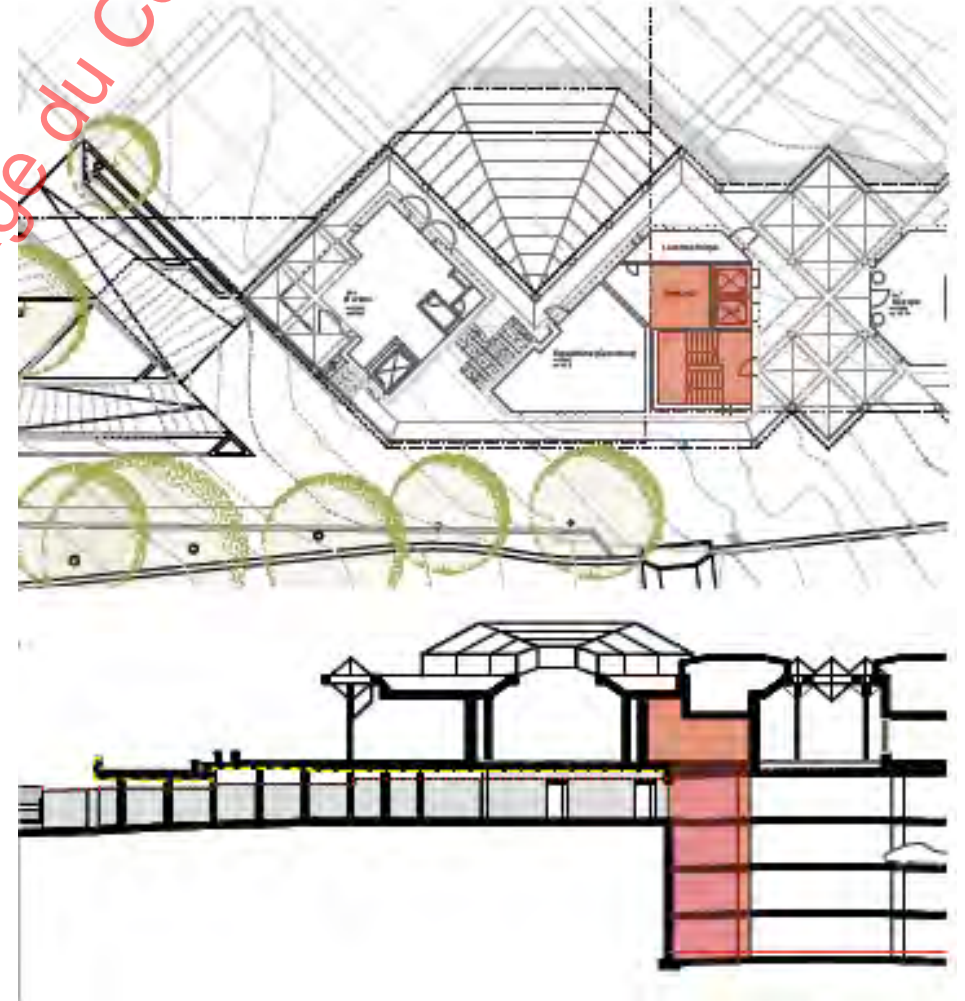
De la même manière que le pavillon nord compose avec son contexte l'édicule sud doit permettre de maintenir la sortie sud du parking existant et permettre une mise à niveau de la place au droit du passage souterrain existant.

En effet comme illustré sur les plans de la situation existante, les éléments de circulations verticaux (escalier, ascenseur) ainsi qu'une émergence technique (prise d'air pour la ventilation du parking) doivent être impérativement conservés pour permettre l'exploitation du parking, non-seulement dans le cadre du futur projet mais également pendant le temps du chantier.

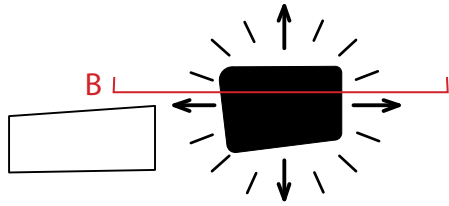
On notera également que la mise à niveau de l'ensemble de la place nécessite la couverture du passage souterrain actuellement à ciel ouvert. Une opération qui nécessite une démolition des parties hors-sol existantes ainsi que des adaptations en sous-sols.

- niveau sous-dalle existant
- ..... niveau sous-dalle projet

Fig.48 - Plan et coupe type de la situation existante au droit de l'implantation de l'édicule-sud avec indication des éléments construits existants à intégrer à la proposition architecturale et les variations de la ligne de coupe existante/projetée [xy-ar.ch,2021]



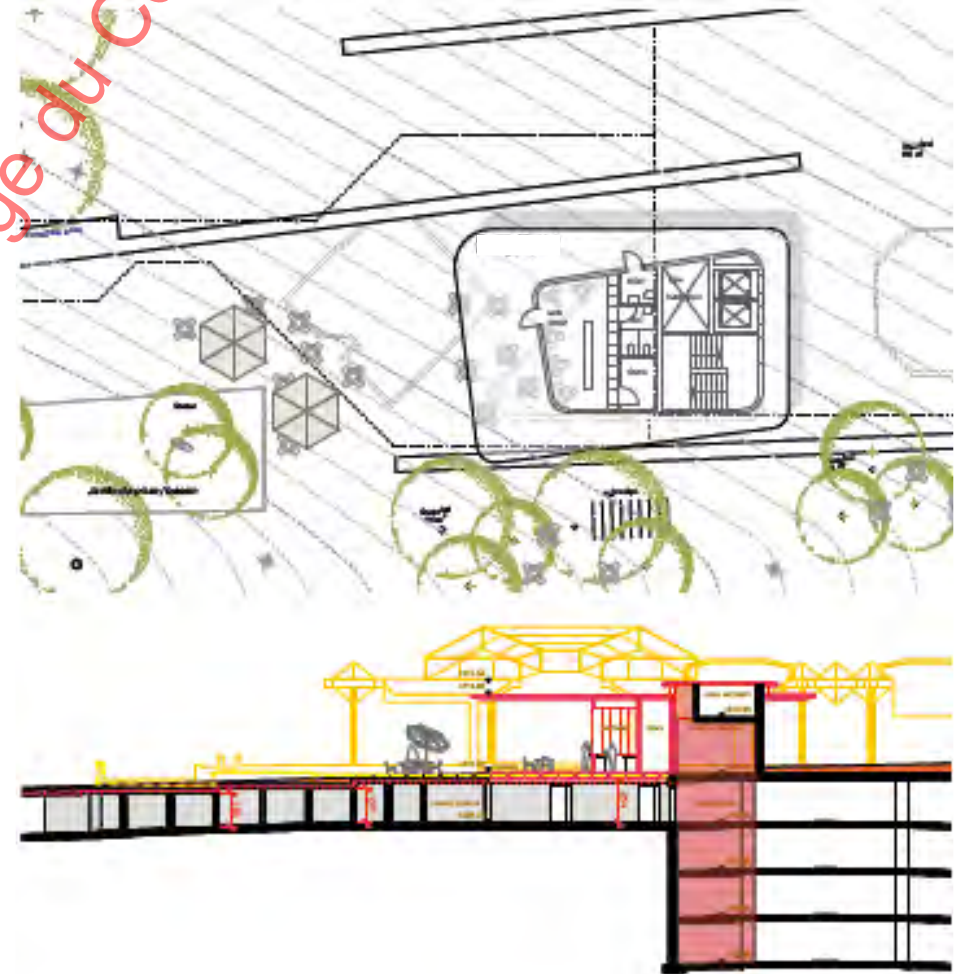
Document de travail à l'usage du Conseil général



Situation projetée  
Coupe B

- niveau sous-dalle existant
- ..... niveau sous-dalle projet

Fig.49 - Plan et coupe type du pavillon de l'édicule-sud, le projet composé avec l'existant [xy-ar.ch, 2021]



EXISTANT

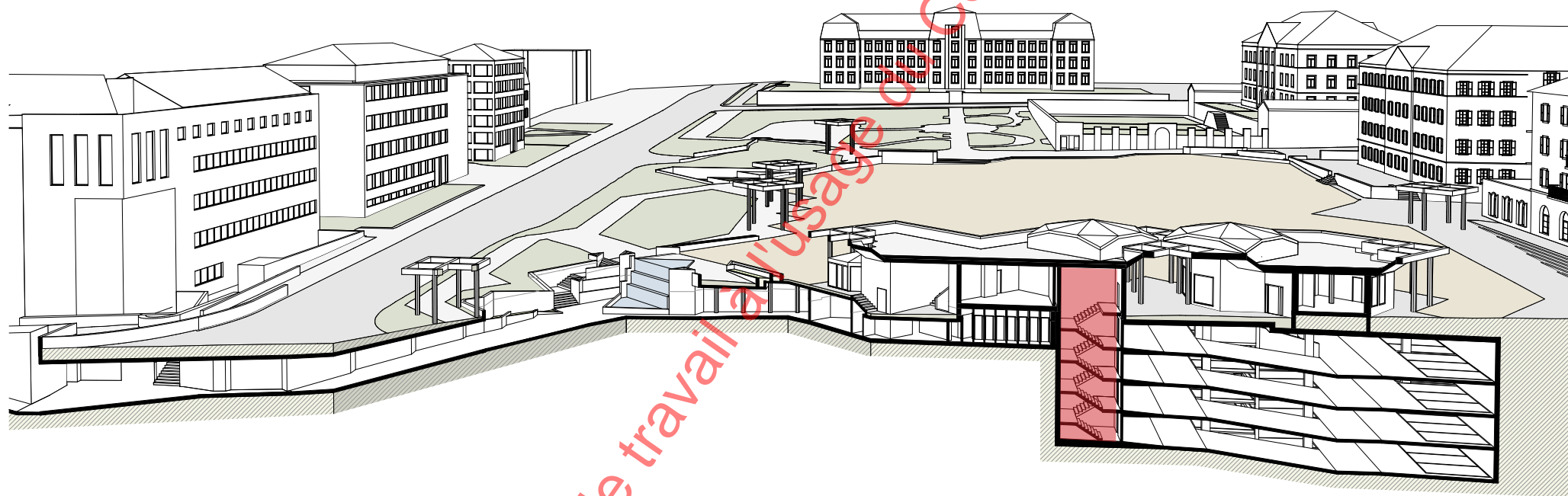


Fig.50 - Situation existante - coupe perspective au droit du passage souterrain sud-ouest depuis le parking souterrain à l'est jusqu'au passage sous-voie à la croisée de l'Avenue de la Gare et de la Rue de Lausanne [xy-ar.ch, 2021]

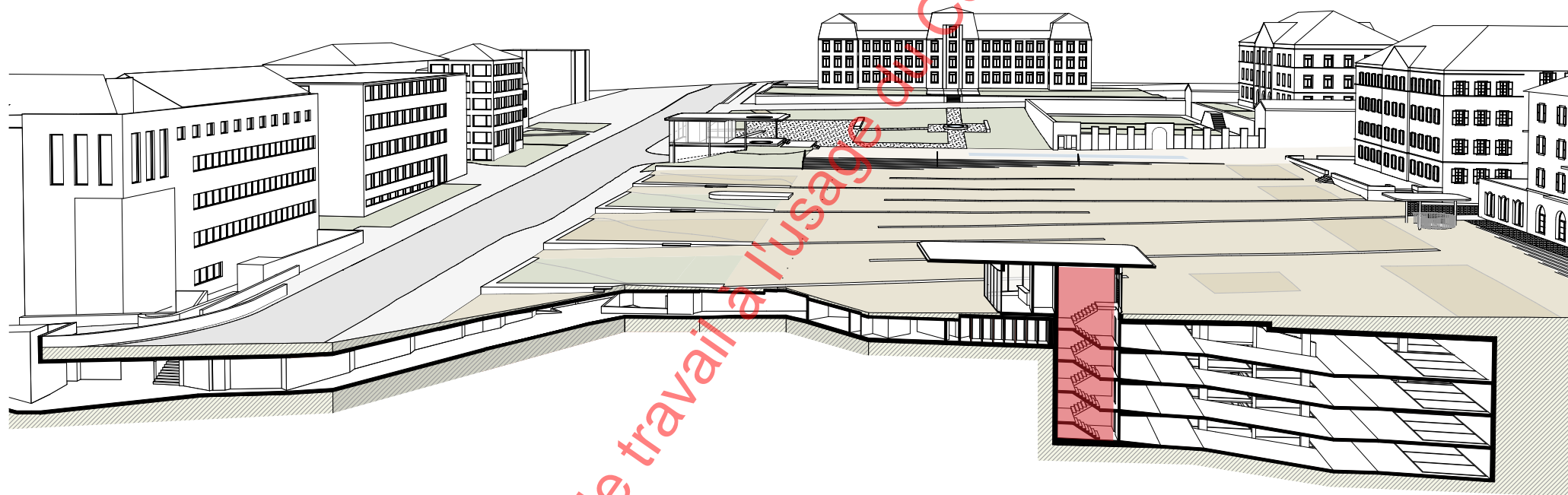


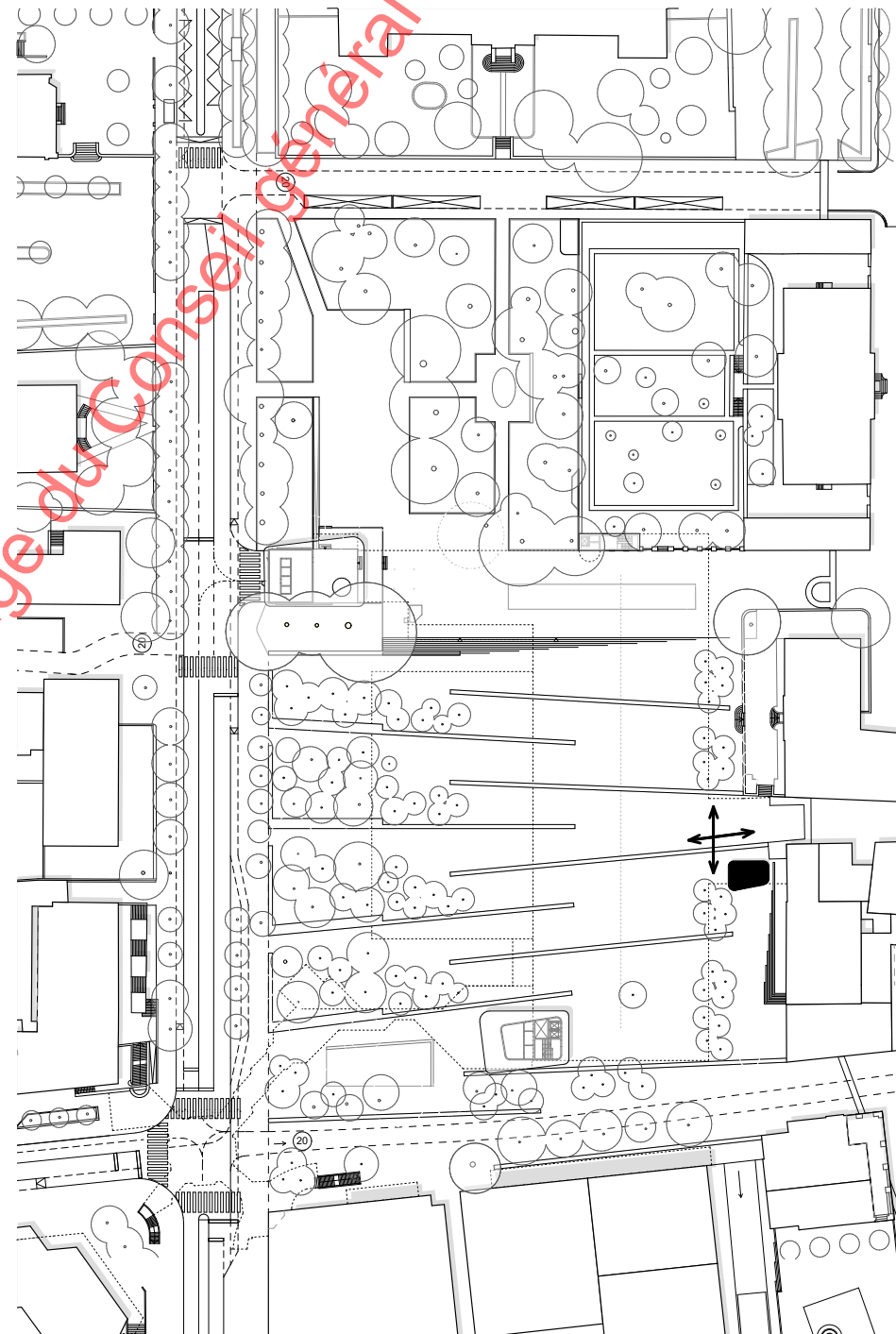
Fig.51 - Situation projetée - Coupe perspective au droit du passage souterrain sud-ouest depuis le parking souterrain à l'est jusqu'au passage sous-voie à la croisée de l'Avenue de la Gare et de la Rue de Lausanne [xy-ar.ch, 2021]

## L'ÉDICULE PARKING-EST

L'édicule à l'est de la place assure l'accès-est au parking souterrain. Il adopte un langage architectural propre à l'ensemble des édicules et vient former ainsi un triptyque. Sa toiture se veut discrète eu égard au front bâti patrimonial.

Son implantation judicieuse, à la croisée des cheminements, articule le parcours nord-sud à l'est de la place et la pénétrante transversale à l'est de la place et la pénétrante transversale, entrée originelle de la vieille ville que constitue la Rue de Conthey.

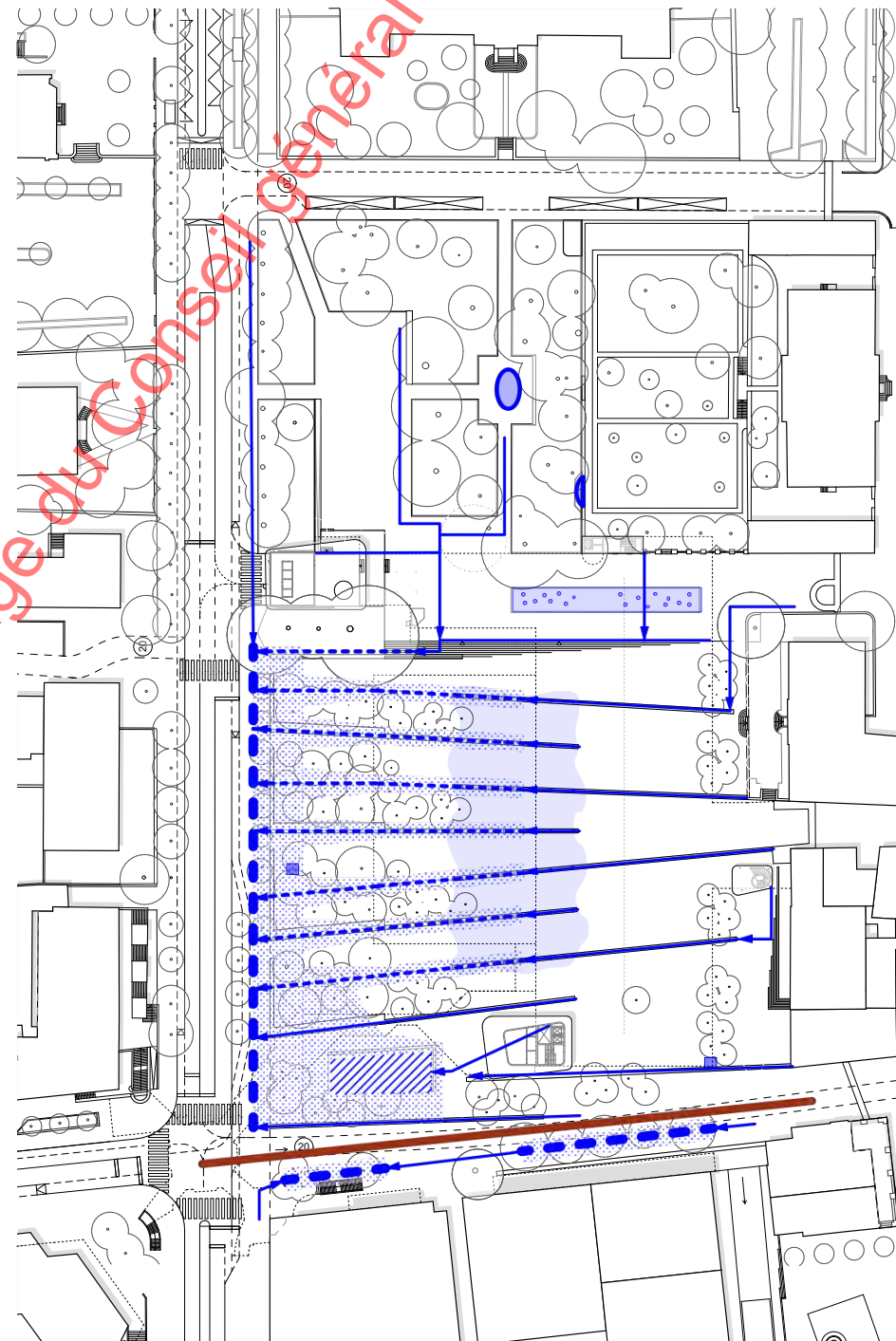
Fig.52 - Vue de l'édicule est, ayant pour seule fonction de permettre la sortie du parking, il adopte le langage architectural de l'ensemble et s'inscrit en harmonie avec le traitement du parvis institutionnel



# STRATEGIE DU BLEU

Le projet s'intègre dans le programme AcclimataSion et, à ce titre, donne une grande importance à la gestion durable de l'eau. L'objectif est de se rapprocher, au mieux, du cycle naturel de l'eau tout en faisant profiter les personnes de ses bénéfices : rafraîchissante, désaltérante, ludique, esthétique, sonore etc.

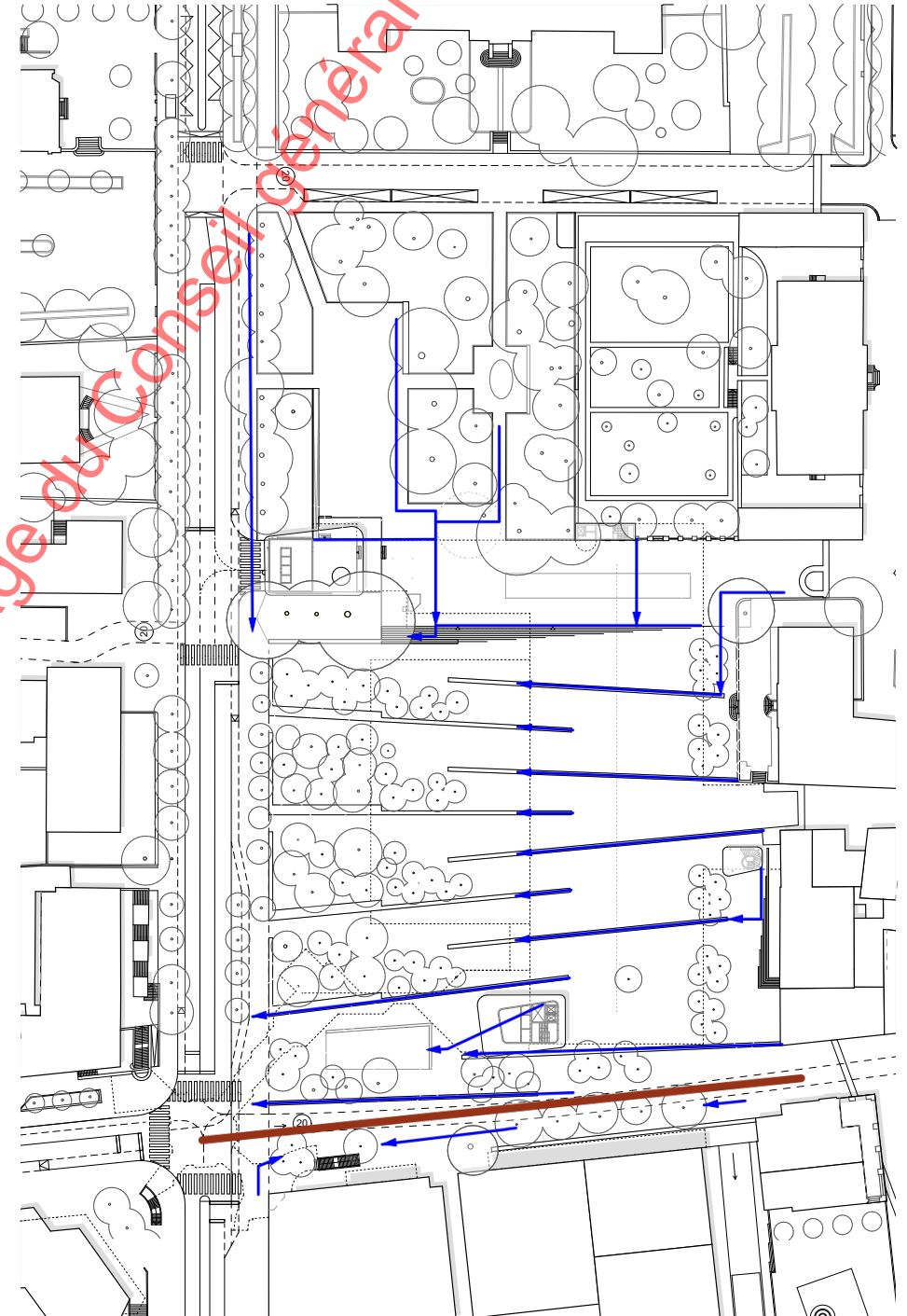
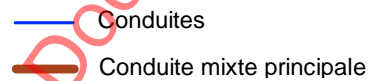
Fig.53 - Schéma d'intention caractérisant la stratégie du bleu et ses différentes dimensions : gestions des eaux de pluie dans l'optique de 100% Infiltration in-situ, la fontaine sèche, la fontaine d'agrément et les fontaines à boire, sans oublier la brumisation, outils judicieux pour répondre aux enjeux climatiques à venir [AdP, 2021]



## LA RÉCOLTE DES EAUX PLUVIALES

Les eaux de pluie sont collectées par l'intermédiaire des cunettes le long des lignes de sol (en blanc sur le plan masse). Elles sont ensuite avalées ponctuellement et conduites en sous-sol.

Les eaux des toitures des kiosques sont également collectées.



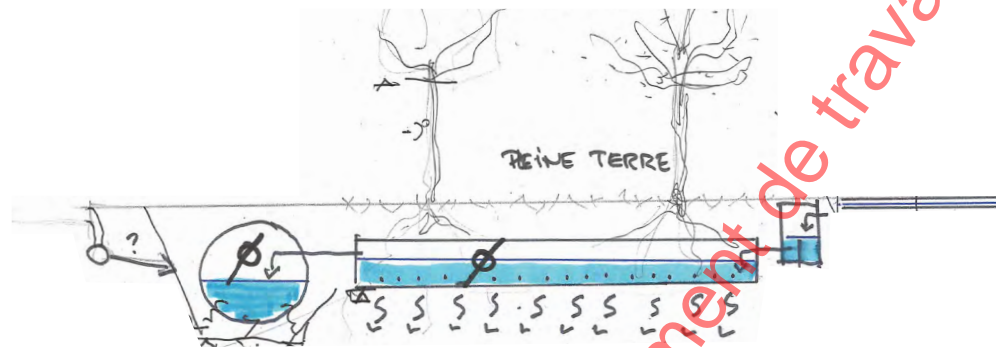
## INFILTRATION DES EAUX PLUVIALES

La pluie tombant sur la place est infiltrée dans le sol. L'objectif est de remettre à disposition des plantes les eaux météoriques. Ce principe permet un meilleur développement des arbres notamment, mais réduit également les énergies grises et les coûts liés au pompage dans le Rhône des eaux claires et au traitement des eaux mixtes (collecteur mixte actuel).

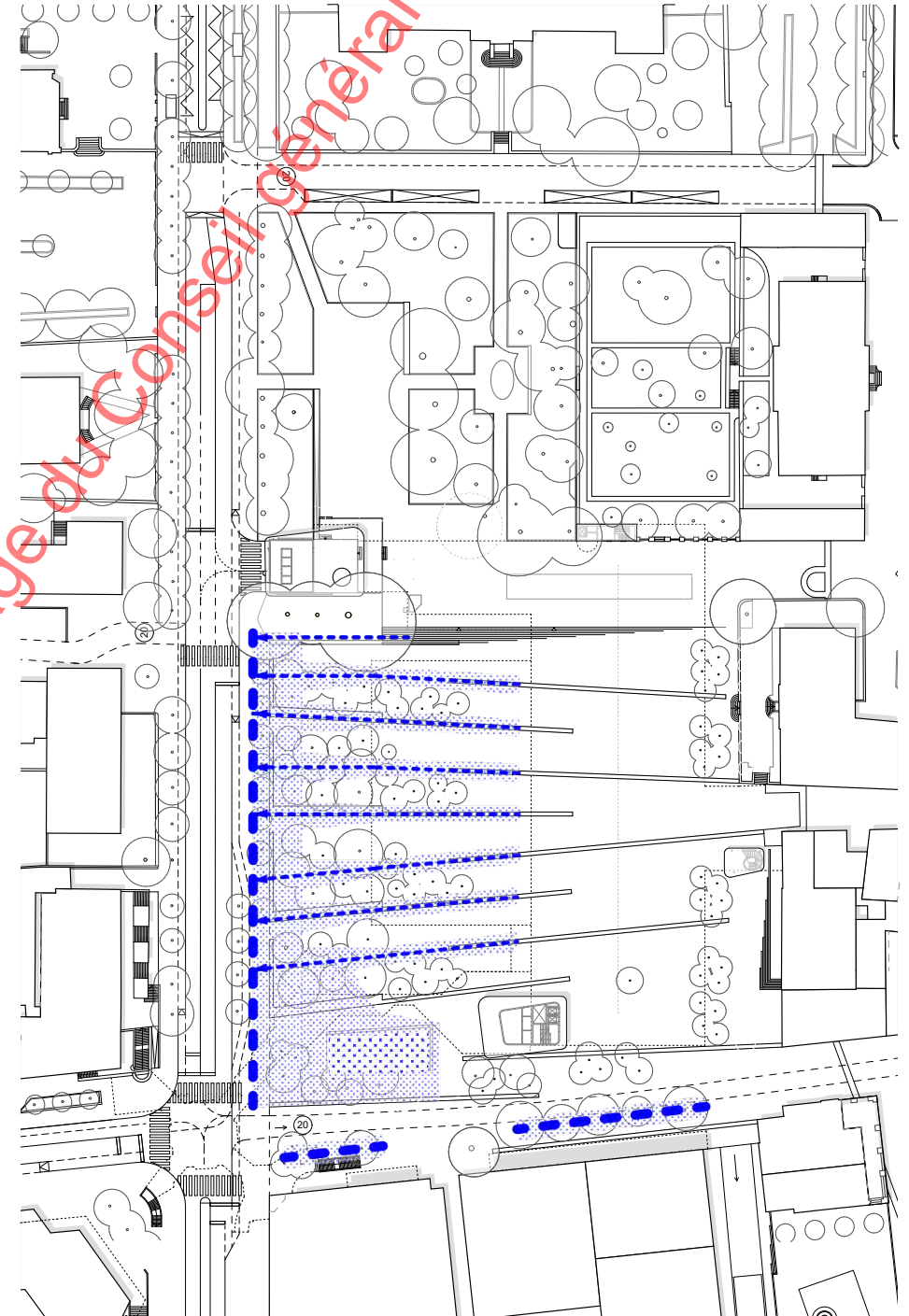
Des tuyaux perforés de grand diamètre constituent le bassin de tamponnement obligatoire pour absorber la montée en charge du réseau. Les tuyaux de conduite situés en pleine terre sont aussi perforés et contribuent à diffuser l'eau sur une plus grande surface.

Fig.54 - Schéma d'intention caractérisant la stratégie d'infiltration dans l'optique absorption à 100%. Les eaux sont collectées et infiltrées à l'ouest de la place dans les parties en pleine terre par le biais d'un dispositif de tuyaux filtrants [AdP, 2021]

Fig.55 - Schéma de principe de l'infiltration par « tuyaux filtrants » - Des tubes perforés de grand diamètre constituent le bassin de tamponnement capable d'absorber les montées en charge du réseau et ainsi répondre aux exigences légales. Un dispositif qui assure également un apport d'eau pour la végétation, contribuant d'autant à l'évapotranspiration [AdP, 2021]

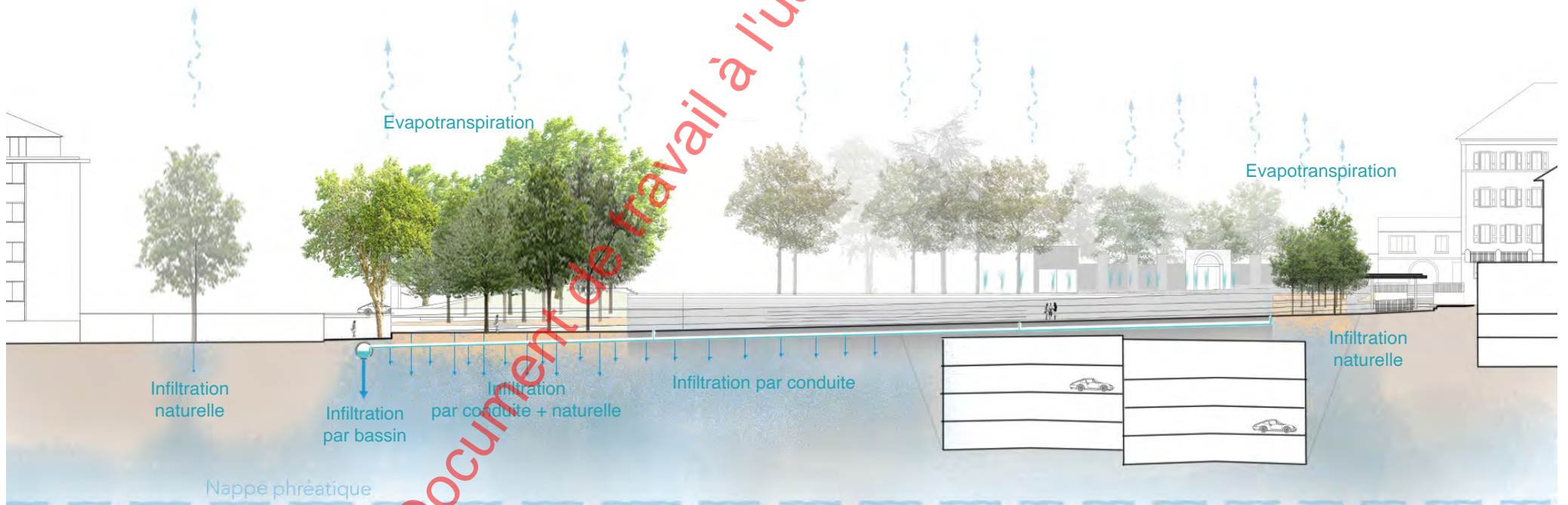


- Infiltration / jardin de pluie
- — — Bassin d'infiltration / tube grand diamètre
- — — Tubes d'infiltration



INFILTRATION DES EAUX PLUVIALES

Fig.56 - Coupe est-ouest de la place. On distingue le dispositif d'infiltration récolte/diffusion/infiltration. Au droit du parking les eaux sont récoltées pour être conduites et infiltrées à l'ouest de la place (pleine terre) [AdP,2021]



INFILTRATION DES EAUX PLUVIALES

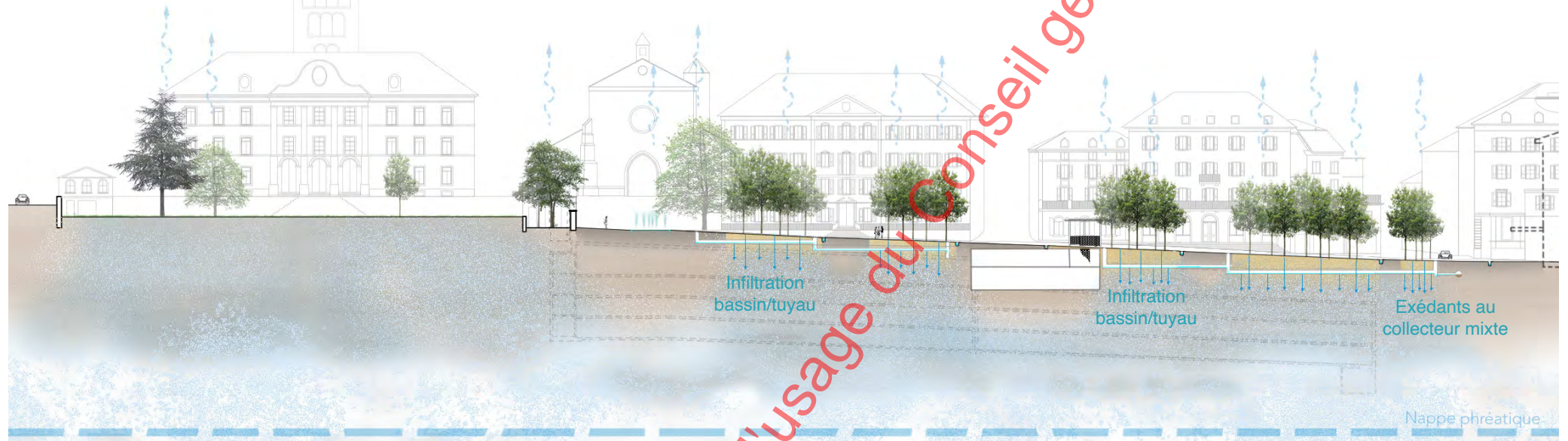
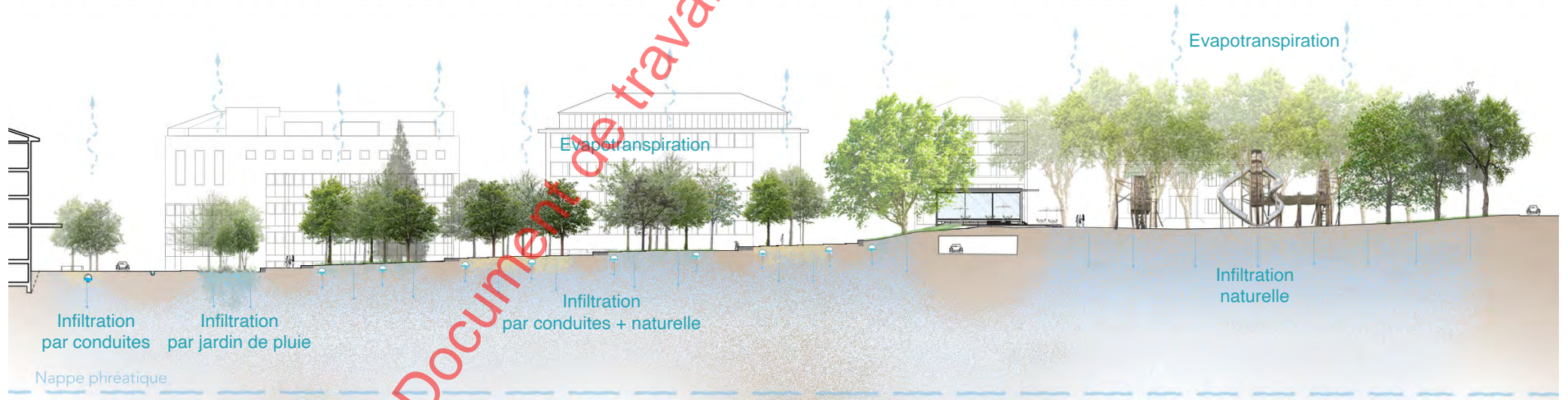


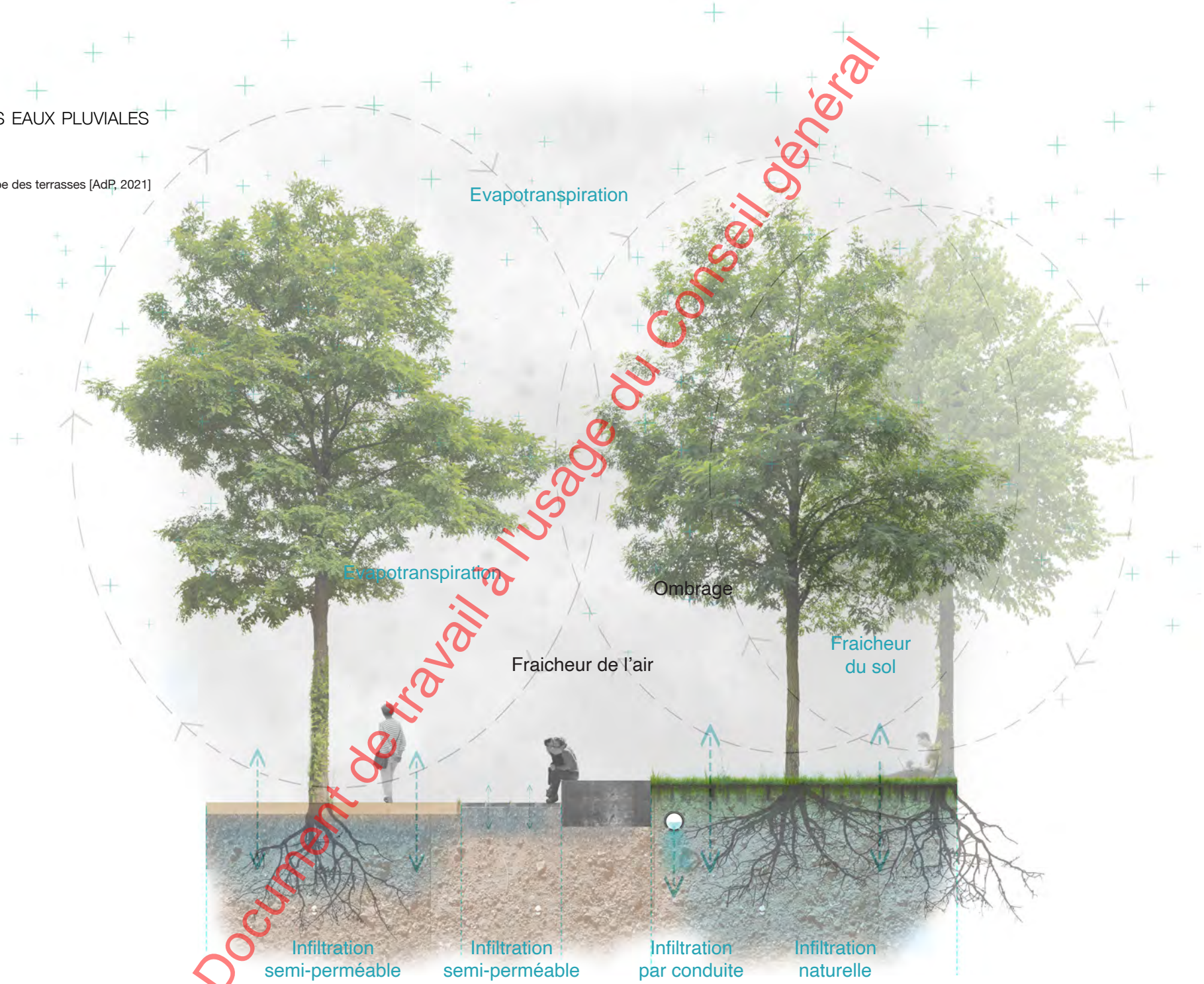
Fig.58 - Coupe nord-sud vers l'est [AdP, 2021]

Fig.57 - Coupe nord-sud vers l'ouest [AdP, 2021]



# INFILTRATION DES EAUX PLUVIALES

Fig.59 - Coupe de principe des terrasses [AdP, 2021]



## LE JARDIN DE PLUIE

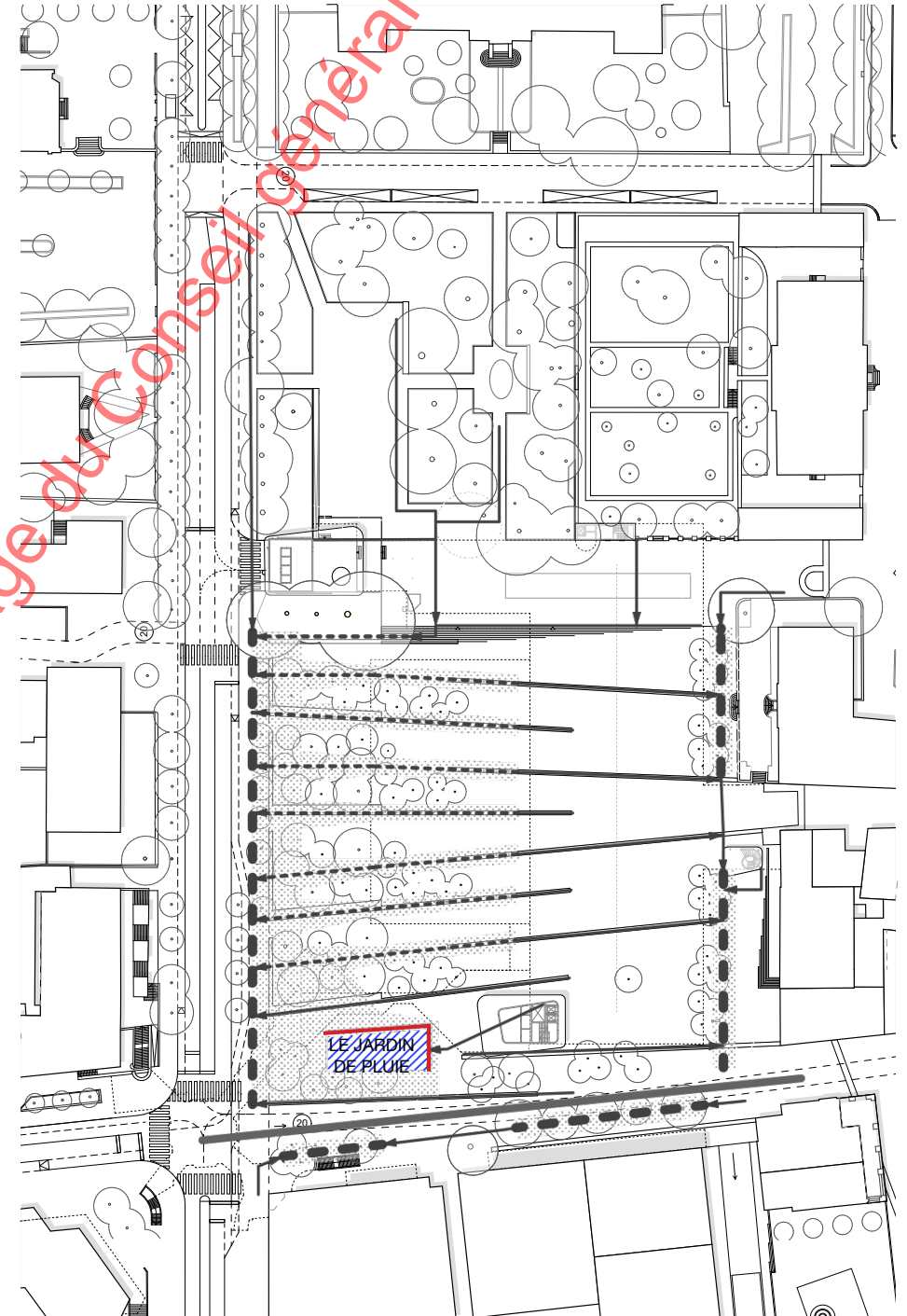
Une partie des eaux pluviales est conduite jusqu'à une surface de pleine-terre. Cette surface est plantée afin de créer un jardin de pluie apportant un réel agrément sur la place. Il sera composé de plantes habituées aux milieux partiellement humides et aux inondations temporaires.

La fraîcheur du jardin de pluie, plus importante qu'ailleurs sur la place, sera mise à disposition des personnes par un muret-siège bordant le jardin au Nord et à l'Est. Elle sera renforcée par la mise en place de brumisateurs sur horloge.

La surface au sol sera composée de matériaux alluvionnaires à l'image des couches souterraines de la place, puisqu'une grande partie de la ville est construite sur le cône de déjection de la Sionne (galets etc.).



Fig.60 - Coupe de principe du jardin de pluie [AdP, 2021]



### A la croisée des chemins

Ainsi le jardin trouve naturellement sa place sur la Planta, agissant comme un trop-plein idéalement disposé en aval, il participe également à la spatialité d'ensemble.

Entre les flux qui caractériseront la zone piétonne au droit de la Rue de Lausanne, l'espace des terrasses, vaste zone plantée, le jardin de pluie s'inscrit idéalement à la croisée des chemins en lien étroit avec le nouvel édifice-sud et sa terrasse d'été.



Fig.61 - Vue depuis l'avenue de la gare vers l'édicule de la sortie de parking sud [Stratus, 2021]



Fig.62 - Illustrations de la végétation propre au jardin de pluie [AdP, 2021]

## LES FONTAINES

La fontaine existante composée d'une cascade en tuf calcaire et d'un bassin présente des problèmes d'infiltrations, elle est désormais hors-service.

La valeur de cette fontaine n'ayant pas pu être démontrée, la qualité esthétique étant faible, la technique en circuit ouvert étant obsolète et la profondeur d'eau étant hors norme, le projet propose de la modifier totalement.

L'emplacement et les proportions restent similaires, la structure en revanche est reconstruite. Un socle continu vient ceinturer le bassin. La profondeur est de maximum 20cm permettant aux enfants de patauger dans l'eau en respect des normes de sécurité.

L'eau est renouvelée en circuit fermé, mais un jet simple est placé sur le bord pour permettre de boire. Le projet prévoit deux autres fontaines à boire. Les fontaines existantes seront être réutilisées, mais seront déplacées.

La grotte en tuf créée autour de la petite pièce d'eau contre le mur de l'évêché est conservée en place.

Fontaine existante

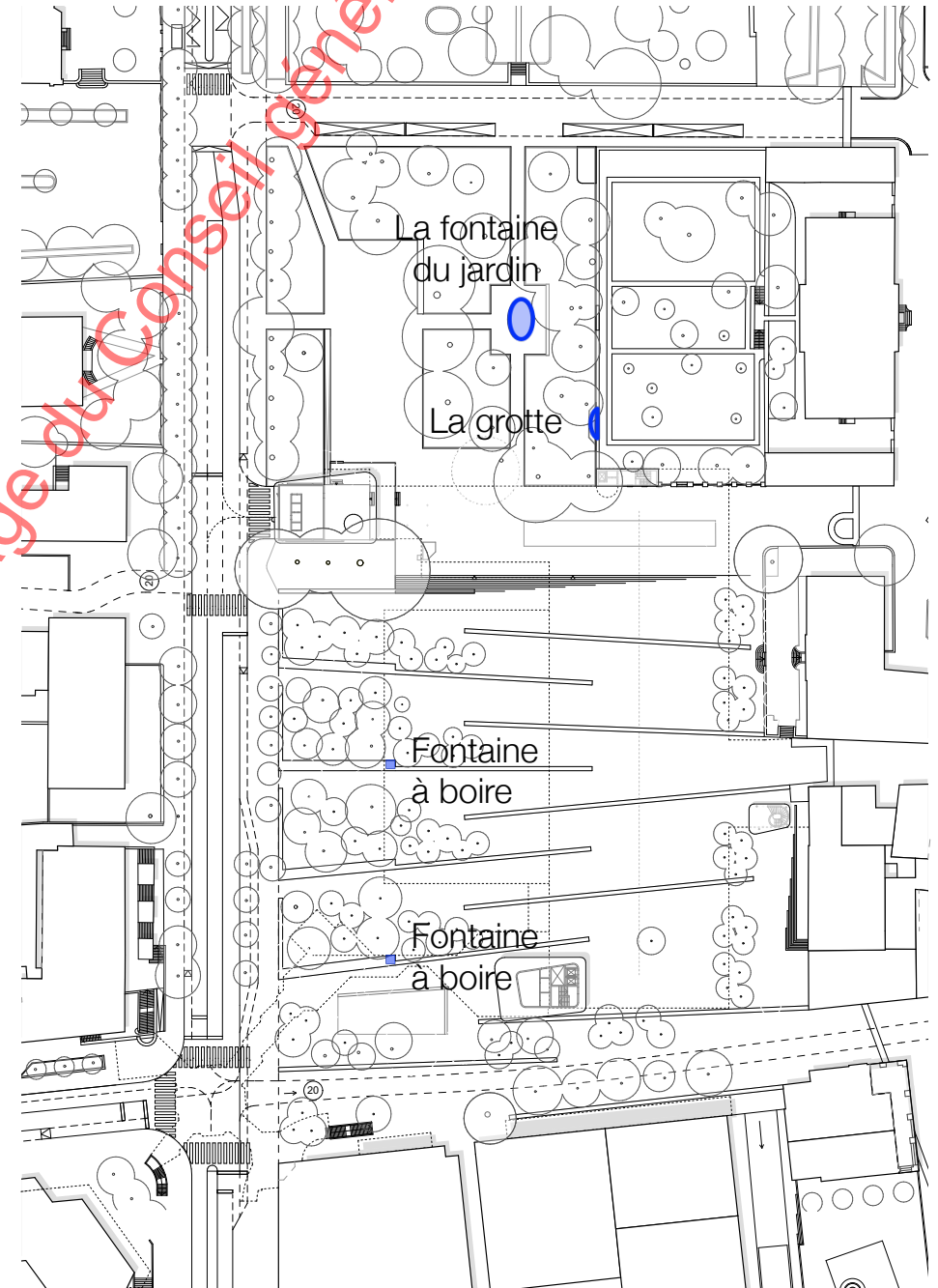


Fig.63 - Vue de la fontaine existante tuf. Elle n'est plus en fonction et doit être remplacée. L'objet n'est pas référencé et peut être remplacé au goût du jour dans une fonction ludique en lien avec la place de jeux attenante [AdP, 2021]

Références du projet



Fig.64 - Disposition des fontaines sur la place



## FONTAINE SÈCHE ET BRUMISATEURS

Sur l'esplanade prend place une grande fontaine sèche. Composée de jets d'eau au sol, cette fontaine apporte une animation ludique sur cette grande surface minérale. L'humidité contribue à rafraîchir.

Pour permettre une traversée aisée vers ou depuis la sortie du parking souterrain, la partie centrale de la fontaine est dénuée de jets.

Des brumisateurs sont placés le long des lignes de sol et peuvent être actionnés par bouton pression, créant un petit nuage de brume. Le caractère ludique de la place est renforcé suivant le retour d'expérience des installations temporaires.

A intervalles irréguliers, rythmée par les saisons et les usages, la place s'anime d'un nuage de brume. A la fois voile ludique et rafraîchissant, il permet également de faire baisser significativement les températures de surface du sol (-3-4°C !) [Stratus,2021]



Fig.65 - Illustrations de la notion de fontaine sèche

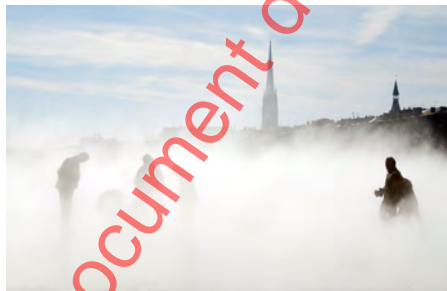


Fig.66 - Illustrations de la notion de brumisation

Fig.67 - La fontaine sèche prend place sur l'esplanade, alors qu'en contrebas, au droit du vide de la place un dispositif de brumisation vient s'activer périodiquement pour rafraîchir : le nuage de brume

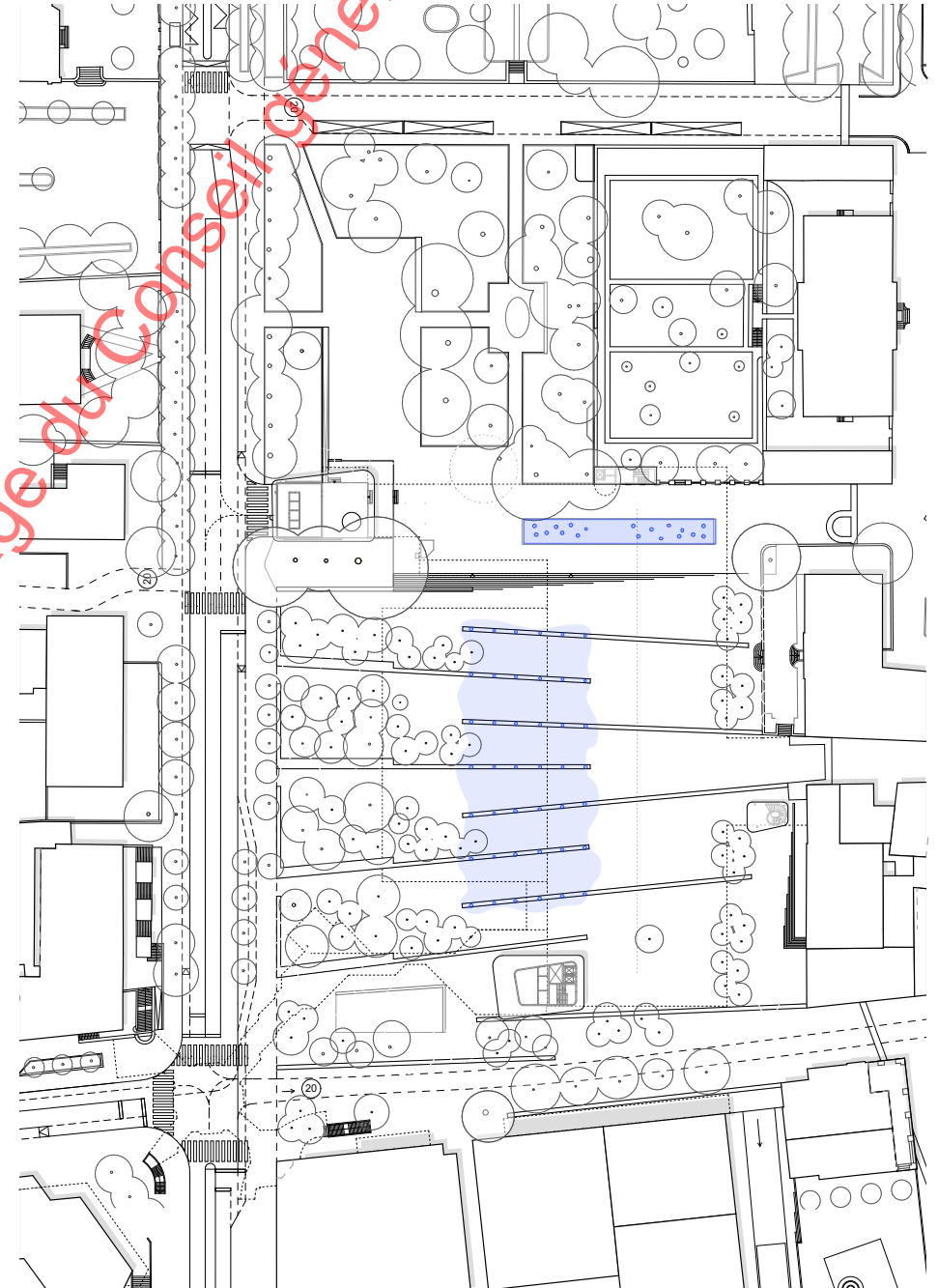


Fig.68 - Vue depuis l'est de l'esplanade en sortant de la vieille ville, depuis St-Théodule. On distingue les jeux d'eau sur l'esplanade qui se déroulent jusqu'au pavillon, lequel articule la relation avec le jardin attenant [Stratus, 2021]





# STRATEGIE DU VERT

## ARBORISATION EXISTANTE

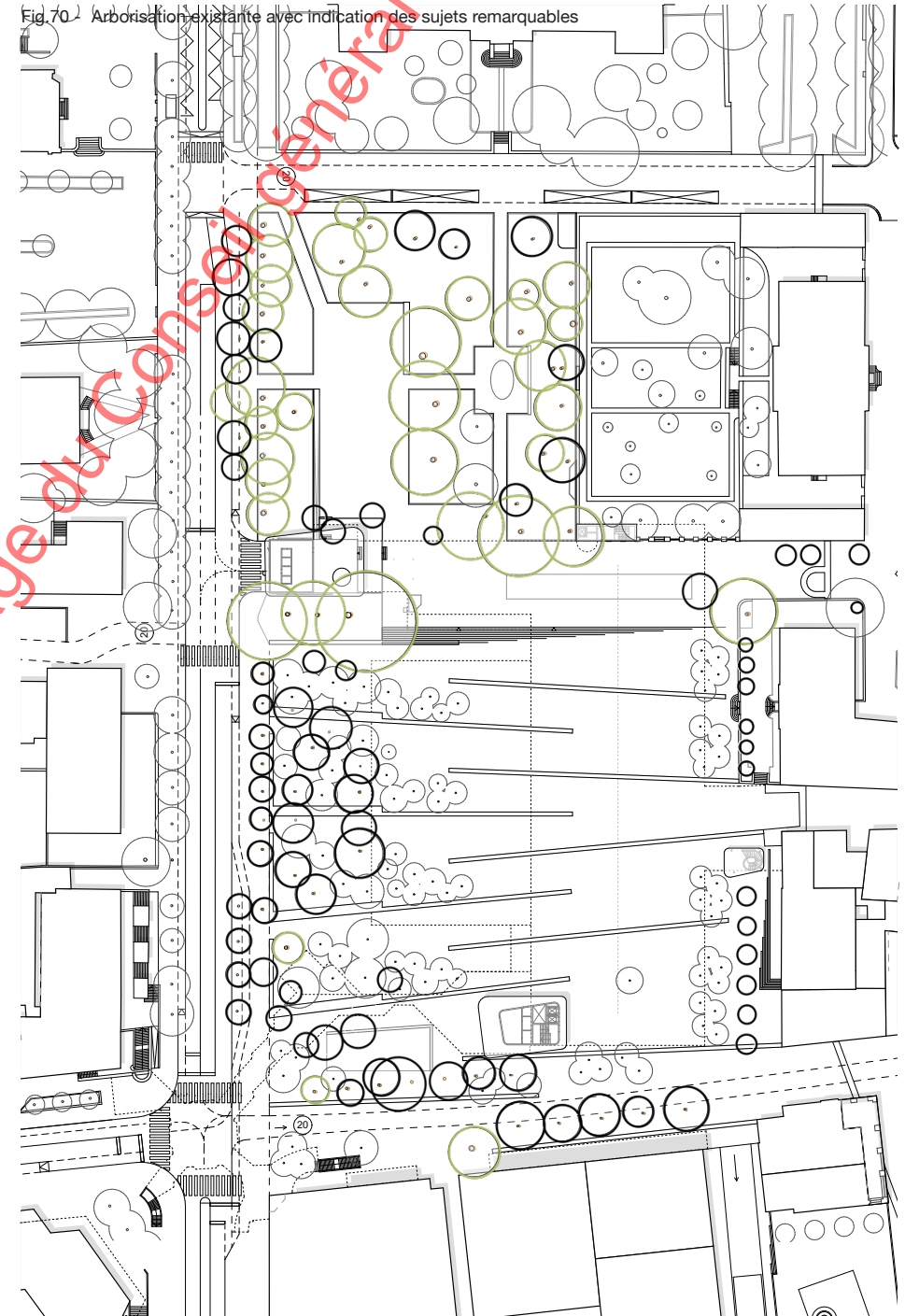
La place et le jardin sont déjà occupés par un ensemble d'arbres isolés, groupés ou alignés.

Plusieurs arbres présentent une valeur paysagère importante et seront maintenus.

Arbres existants (>50) : 36

Arbres existants : 78

- Position du tronc
- Troncs > 50 cm diamètre
- Troncs < 50 cm diamètre



## MASSES ARBORÉES PROJETÉES

Les arbres présents sur la place aujourd'hui, créés un ensemble disparate d'essences, de port et d'implantation. Certains arbres doivent être valorisés et d'autres ont un effet contraire aux principes fondateurs du projet.

Par les bénéfices qu'ils procurent, en tant qu'arbres adultes, l'objectif est de conserver un maximum des arbres existant. En revanche, ceux en mauvaise santé ou sans intérêts sont supprimés. La plantation d'une septantaine d'arbres est prévue dans le projet.

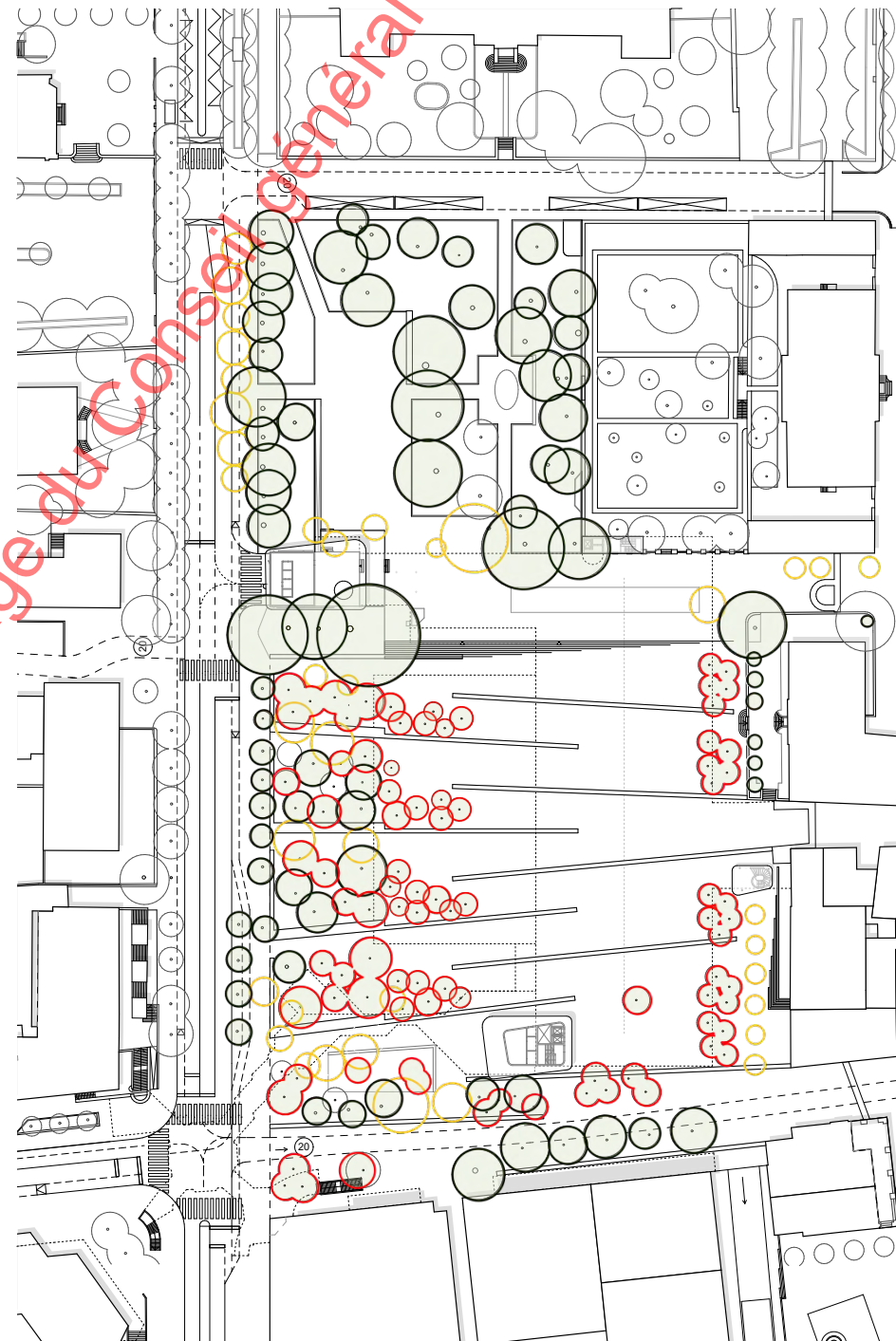
Arbres existants conservés : 76

Arbres existants supprimés : 38

Arbres plantés : 64 env. (+env. 25)



- Arbres existants
- Arbres supprimés
- Arbres plantés



## CONCEPT D'ARBORISATION

D'une part, le projet répond à une volonté forte de développer la couverture du sol par les arbres. Cela passe par une plantation importante mais réfléchie, permettant d'augmenter la surface de la canopée.

D'autre part, l'arborisation participe à la redéfinition des volumes de la place en ceinturant l'espace vide au centre, utilisé pour les événements. Ainsi, un cordon d'arbres de faible à moyenne hauteur est planté sur le front Est de la place au pied des bâtiments institutionnels.

Par le choix d'arbres haute-tige, notamment sur le front Ouest, les nouvelles plantations n'empêchent pas la redéfinition des limites de la place. Le revêtement peut ainsi être amené jusqu'au trottoir de l'Avenue de la Gare.

Au Sud, grâce à de nouveaux groupes d'arbres, l'alignement existant qui renforçait le caractère routier de la Rue de Lausanne est intégré dans un front arboré.

Document de travail à l'usage du Conseil Général

-  Front Est
-  Front Sud
-  Front Ouest
-  Jardin
-  Esplanade



## STRATE BASSE




La place actuelle et le jardin possèdent la particularité d'avoir de grandes surfaces de gazon permettant aux personnes de s'installer sous les arbres. Ces surfaces sont une belle opportunité de prélasser à proximité immédiate du centre-ville qui en est dépourvu. Elles sont ainsi très utilisées actuellement.

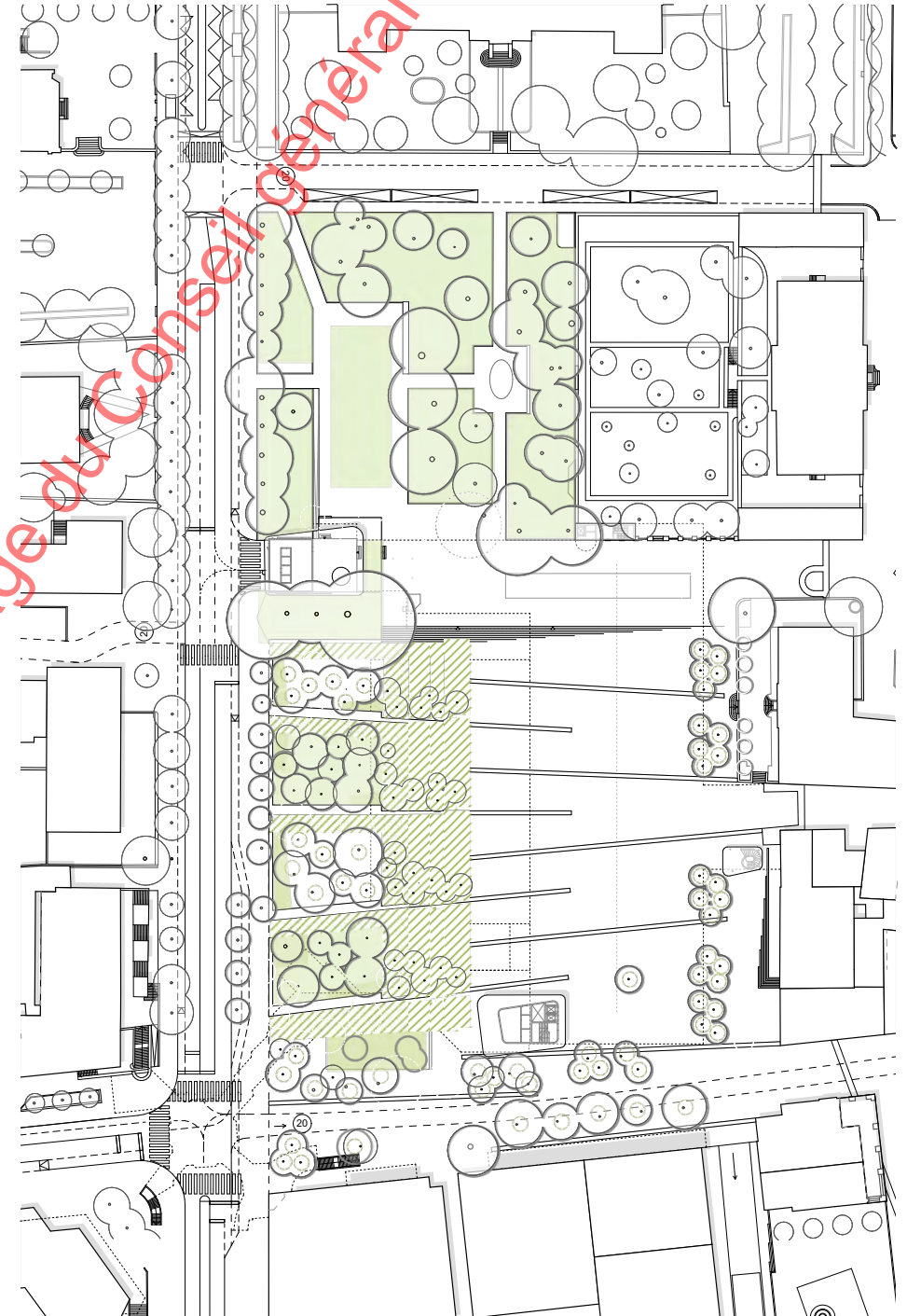
Le projet maintient et reprend ce principe. Les surfaces sont adaptées aux modifications des surfaces.

Pour appuyer l'implantation des terrasses, notamment aux extrémités où les murets constituent une entrave à la marche, des massifs de plantes à fleurs sont tracés. Ils permettent également de filtrer la limite avec l'Avenue de la Gare, encore principalement dédiée aux véhicules. De plus, ils apportent un agrément important dans un espace à dominante minérale et végétale uniforme.

Des plantes rudérales prendront place au pied de certains arbres, permettant à la végétation de s'imposer parmi les grandes surfaces minérales semi-perméables.



-  Dalles joints perméables
-  Gazon
-  Massif de plantes à fleurs
-  Pieds d'arbres végétalisés



## PALETTE DES ESSENCES D'ARBRES

Front Ouest et Sud

Autres choix possibles :

*Prunus avium*

*Merisier*

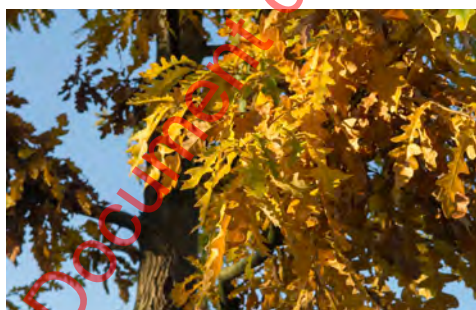
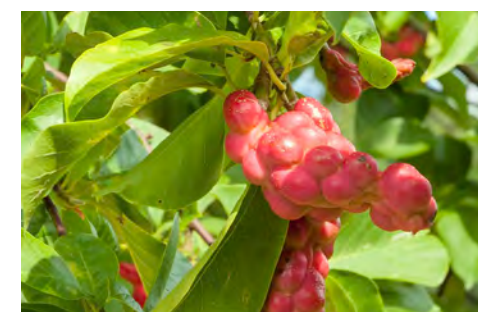
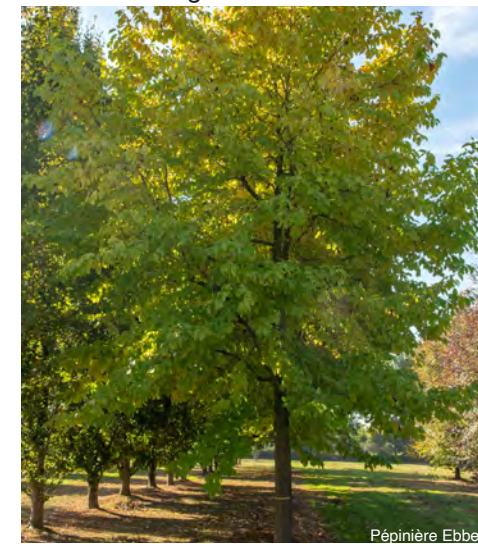
*Quercus cerris*  
*Chêne chevelu*



*Corylus colurna*  
*Noisetier de Byzance*



*Magnolia kobus*  
*Magnolia de kobé*

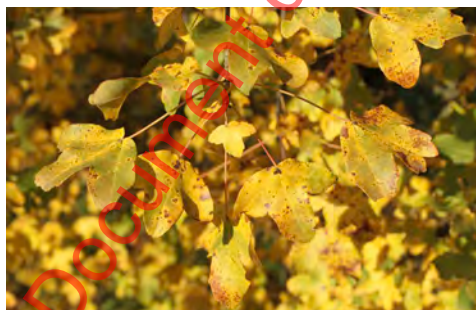


Front Est

Acer monspesulanum  
*Erable de Montpellier*



Pépinière Ebb



Autre choix possible  
Ulmus x 'Frontier'  
*Orme de chine hybride*



Pépinière Ebben



Autre choix possible  
Parrotia persica  
*Parrotie de Perse*



Pépinière Ebben



# MOBILITE

## CONTEXTE & ENJEUX

Le projet de réaménagement de la place de la Planta s'inscrit dans une démarche de requalification du centre-ville, visant la promotion des mobilités actives et des transports publics.

Le réaménagement complet de l'avenue de la gare est prévu, avec des travaux prévus d'ici 2027 au plus tard. Une étude a été menée en 2021 pour en définir le plan des voies futures. L'étude de la place de la Planta et de l'avenue de la gare ont pu être menée en parallèle à cette démarche.

On mentionnera que la Place doit être réalisée plus tôt que l'avenue de la gare et qu'en ce sens il doit être possible de mettre à l'enquête la place de la Planta avec un impact minimal sur l'avenue de la gare.

### Situation existante

Actuellement, la place de la Planta est isolée de sa façade sud par la rue de Lausanne qui présente 3 voies de circulation. Son aménagement est dissocié de l'avenue de la Gare qui la borde, car il manque une continuité de trottoirs du côté est de l'avenue. Les traversées piétonnes de l'avenue de la Gare sont dénivelées et peu attractives.

En outre, le stationnement vélo n'existe pas ou très peu, en reflet de l'état actuel des voies cyclables.

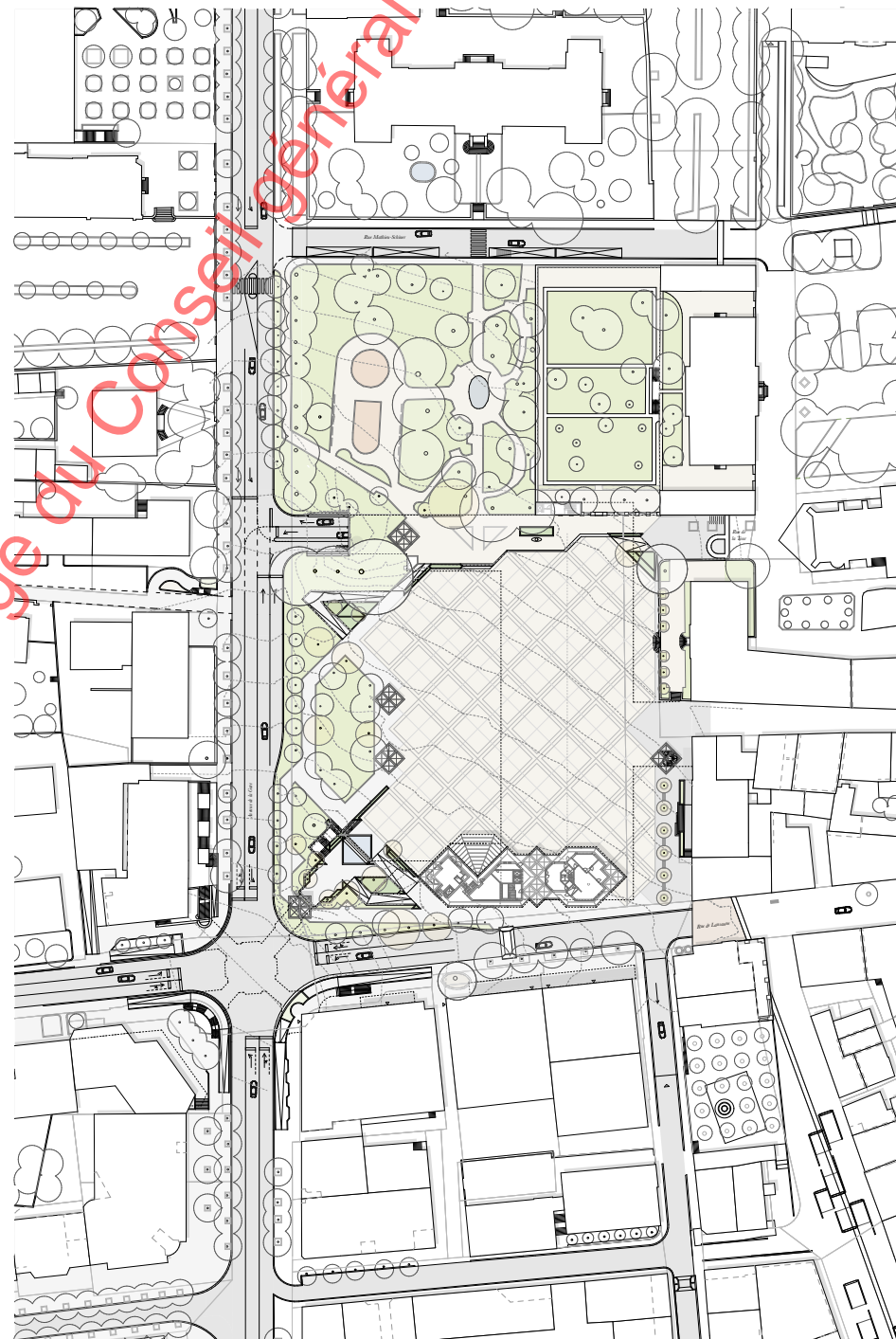
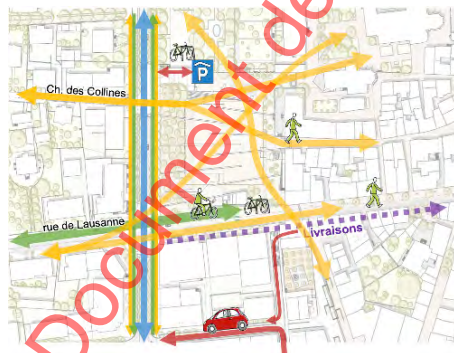
Les enjeux de mobilité pour la Planta :

- Traversées piétonnes
- Continuités nord-sud
- Bus, voitures et livraisons
- Stationnement vélos

Fig.72 - Actuellement, la place de la Planta est isolée de sa façade sud par la rue de Lausanne, son aménagement est dissocié de l'avenue de la Gare qui la borde, car il manque une continuité de trottoirs du côté est de l'avenue

Fig.73 - Les traversées piétonnes de l'avenue de la Gare sont dénivelées et peu attractives. Les stationnements vélo sont inexistants. La triple voie sur la rue de Lausanne est également un obstacle à la perméabilité de la place

Fig.74 - Concept des mobilités - Eu égard aux concepts fondamentaux le projet met en place une véritable perméabilité de la Planta. Que ce soit du nord vers le sud, en longeant l'avenue de la Gare, ou encore dans la transversale le projet libère les parcours et enrichi d'autant l'usage de la place tel qu'il est vécu actuellement



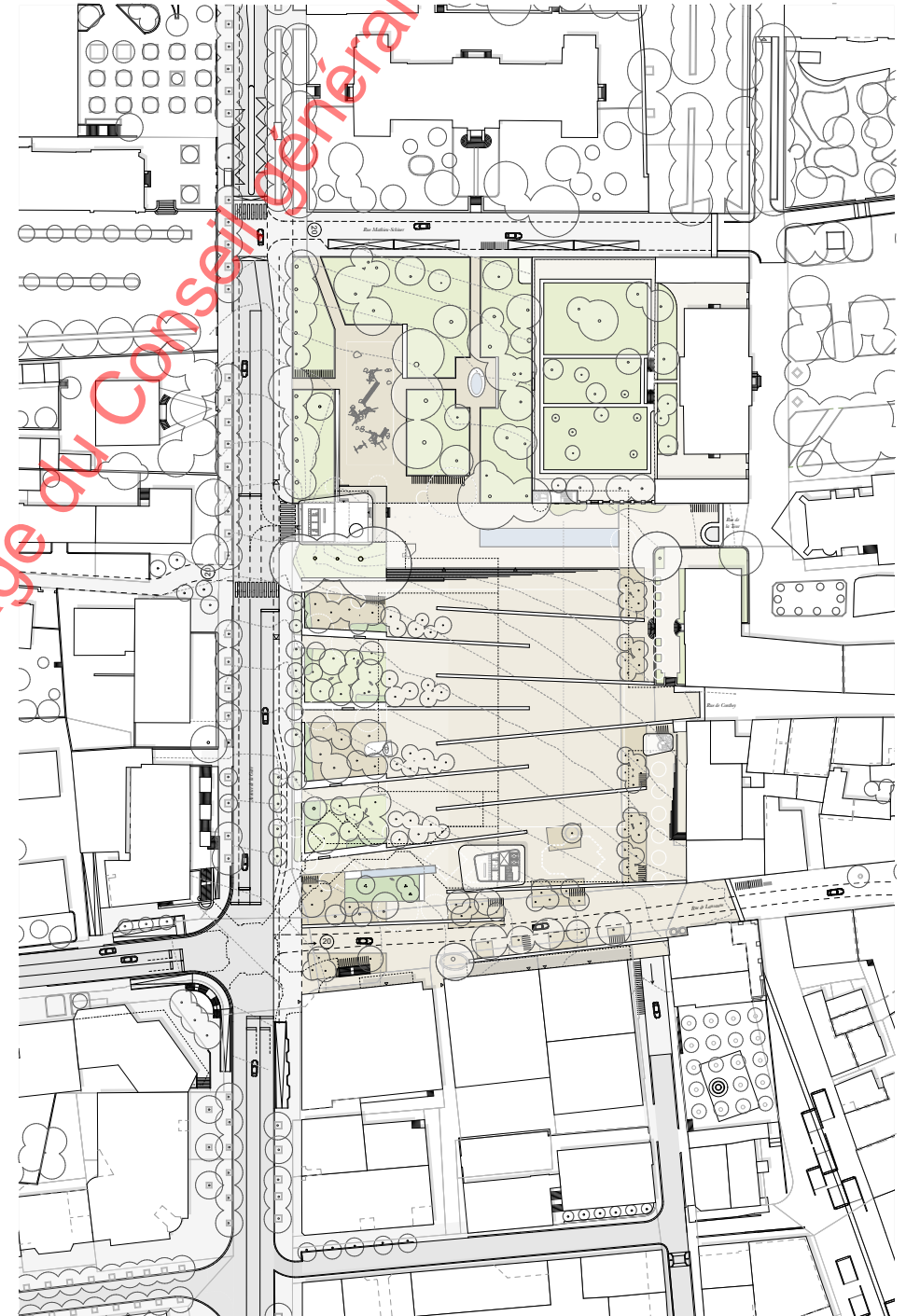
Vision à court terme (mise à l'enquête)

En attente de l'avant-projet de réaménagement de l'avenue de la gare, la présente étude a étudié les modifications minimales de l'avenue de la gare qui sont nécessaires pour créer la place à court terme. Etant donné que le projet supprime les passages inférieurs, l'accessibilité piétonne doit tout de même être garantie. Les bordures de l'avenue de la gare ne sont pas touchées dans cette variante.

Au carrefour Lausanne / Gare, la création de traversées en surface est souhaitable mais pas obligatoire. Il ne s'agit que de condamner la partie nord-est du sous-voies. En effet, les autres branches du sous-voies permettent tous les itinéraires piétons

A court terme déjà, la rue de Lausanne peut passer en zone de rencontre, en sens unique ouest > est. Les boîtes à feux pour le sens est > ouest peut être désactivées et masquées. La sortie depuis la cité peut se faire par la rue des Vergers.

Fig.75 - Situation projetée dans sa version immédiate, « court-terme », l'intégration de l'Avenue de la Gare et de son développement futur propre reste libre.



## LA RUE DE LAUSANNE

Le projet intègre la Rue de Lausanne par le traitement de sa surface en continuité de la place. Les seuils sont effacés et le revêtement s'étend jusqu'au pied de façades, tout en prenant soin d'éviter toute segmentation modale de la voirie.

La Rue de Lausanne est affectée en zone de piétonne. Les effets d'alignement sont minimisés et le vocable routier réduit au strict minimum avec pour objectif la réduction de la vitesse automobile.

Une fois réaménagée, la rue de Lausanne peut être régie par une zone piétonne sauf dérogations (cycles, livraisons et riverains).

Du stationnement vélo est intégré de façon à inciter les cyclistes à continuer plus loin à pied.

Le mobilier est placé de façon à modérer les vitesses, ne pas gêner la co-visibilité entre usagers, tout en permettant à des semi-remorques de rejoindre la place pour des événements, puis d'en repartir par la rue des Vergers.

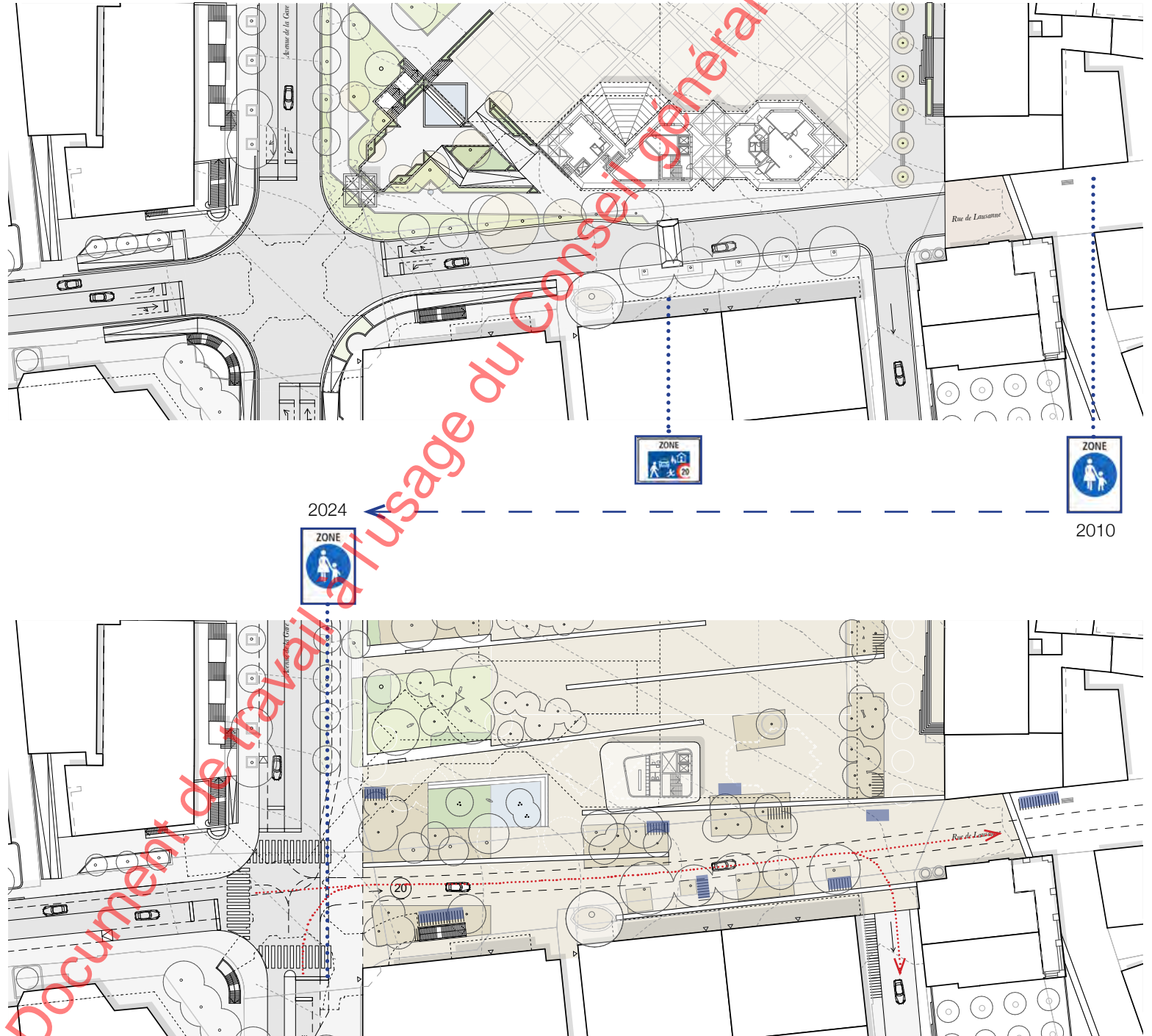


Fig.78 - Situation avant-après de la rue de Lausanne, ce qui était une rue et une place devient une rue « sur » une place.

Fig.79 - Vue avant-après de la rue de Lausanne, à l'angle de la Dent Blanche



# ENJEUX DU SOL

## UNIFIER L'ESPACE PAR LE SOL

La reprise complète du pavage actuel en porphyre rouge est nécessaire, les niveaux sont à reprendre, les éléments sont fissurés et certaines surfaces montrent des affaissements importants par endroits. La Place actuelle a été achevée en 1989 et se révèle aujourd'hui comme un ouvrage de piètre qualité, présentant des épaisseurs clairement insuffisantes, dont les frais d'entretien importants sont un héritage à porter, 35 ans plus tard.

Ainsi le projet de la future Planta intègre ces considérations d'usage et d'exploitation pour ne pas reproduire les erreurs du passé. La conception d'un espace public de l'envergure de la Planta nécessite de dépasser l'usage d'une unique génération et savoir s'inscrire dans une vision à long-terme. En premier lieu par le choix d'un matériaux de sol qui privilégie la durabilité et assure la qualité, puis par sa mise en œuvre sur l'entier de la Planta de sorte à produire l'effet d'un espace unique.

Ainsi l'ensemble de la place, hormis les surfaces enherbées, seront traitées avec le même sol. Seule varieront les techniques de mise en œuvre en fonction des performances ou de la perméabilité souhaitées.

Par exemple la partie centrale sera carrossable avec des joints serrés, alors qu'au droit des terrasses et des zones arborées les joints des pierres seront ouverts, perméables à la pluie. Des mises en œuvre, des textures de sol différeront mais un matériau unique contribuera à qualifier et identifier l'espace de la Planta.



Fig.80 - Réaménagement de la Place de la République, 2013 - « la plus grande place piétonne de Paris » [TVK architectes]



Fig.81 - Sechseläutenplatz, 2014- « entre tradition et modernisme à Zurich » - Vetschpartner et Zach + Zünd



surface jointoyé (étanche) 4'600 m <sup>2</sup>	surface esplanade (jointoyé) 1460 m <sup>2</sup>
surface jointoyé (étanche) 2'072 m <sup>2</sup>	concassé - gravier gras 760 m <sup>2</sup>
surface joint ouvert (infiltration) 1'950 m <sup>2</sup>	

Fig.82 - Schéma de principe indiquant la nature des sols : perméables, semi-perméables et imperméables. Au centre de la place et au droit du parking on trouve des surfaces imperméables, alors que les contours de la place sont traités avec des surfaces perméables et/ou semi-perméables. >

## AUGMENTER LA PERMÉABILITÉ

Il est indispensable d'offrir une proportion importante de revêtements perméables, dans une optique de préservation des sols, de lutte contre îlots de chaleur, de gestion de l'eau, etc.

Le front ouest retrouve une perméabilité de sol par l'aménagement de larges surfaces en gravier stabilisé et de pelouses, qui offrent aux citoyens une appropriation variée de l'espace.

Le Jardin bénéficie également d'une meilleure perméabilité par le remplacement des cheminements en enrobé par du gravier stabilisé.

Les surfaces perméables sont traitées dans une vision de restitution maximale de l'eau au sol, garantissant le développement optimal des arbres.

L'arborisation du parvis institutionnel (front est), ainsi que les bouquets d'arbres qui s'avancent au sud de la place sont installés dans des poches de revêtement perméable, en cohérence avec le traitement des terrasses.

Retour d'expérience : les T° mesurées en plein été par l'OFEV dans le cadre du projet transitoire du Damier faisaient état d'une différence de 5 à 10 °C dans les îlots arborés, traités avec un revêtement perméable.



Fig.83 - Type d'ambiances et revêtements de sol envisagés pour les parties végétalisées et perméables de la place.



## LE CHOIX DE LA PIERRE

Le revêtement de sol est un choix prépondérant pour l'aménagement d'une Place. Il en caractérise l'apparence, la fonctionnalité, la sécurité, le coûts ou encore la durabilité. Il affecte l'expérience des usagers de la place, qu'il s'agisse de piétons, de cyclistes ou de personnes à mobilité réduite. Il doit être capable de résister aux conditions environnementales, à l'usure du temps tout en limitant les frais d'entretien.

Ainsi pour déterminer le sol pour la Planta une étude spécifique a traité l'ensemble des qualités souhaitées pour la place, définies selon 37 critères de performance. Puis à partir de ce panel de critères, 6 différents types de matériaux de sols usuels ont été évalués. Une étude menée à l'échelle d'un mètre carré de revêtement mais également intégré au concept global de la place.

L'objectif n'a pas été de trouver le meilleur des matériaux sur certains aspects ponctuels mais plutôt de déterminer celui qui pourra répondre au mieux aux enjeux globaux et ainsi perdurer dans le temps.

La méthodologie choisie pour l'étude s'est appuyée sur 3 approches complémentaires :

-COMPARER

....avec des réalisations de places similaires.

-EVALUER

....6 matériaux de sol usuels

-PROJETER

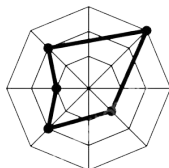
....la place avec ces variables de sols



besoins-moyens



comparer



évaluer



projeter

## COMPARER ....avec des réalisations de places similaires.

Pour cette première approche il s'agissait de trouver des exemples de réalisations similaires pour pouvoir comparer la future Place de la Planta avec ses pairs ou ce qui se fait actuellement.

Ainsi trois études de cas ont été retenues et analysées spécifiquement :

- la Place de la Planta dans sa version actuelle telle que réalisée en 1989, dont l'état aujourd'hui illustre ce qu'il ne faut pas faire;

-la Place Centrale de Martigny achevée en 2012, dont le revêtement est équivalent à celui envisagé pour la Planta: un dallage en pierre naturelle.

-la Place du Marché à Vevey en cours de planification et qui a fait l'objet d'un crédit de réalisation dernièrement.

Une mise en parallèle qui a permis de faire émerger des éléments de comparaisons très intéressants tant du point de vue du coûts, des processus ou simplement pour les enseignements que ces exemples ont apportés au projet.

Du point de vue des coûts le projet de la future place de la Planta s'inscrit dans les fourchettes de coûts, par unité de référence (CHF/m<sup>2</sup> de SAA), des exemples analysés.



Fig.83 - Place de la Planta existante, 1970 - 1989



Fig.85 - Place Centrale - Martigny VS, 1993 - 2012



Fig.86 - Place du Marché - Vevey VD 2018 - études en cours (crédit réalisation 29.08.2022 )

## EVALUER ...6 matériaux de sol usuels

Les qualités souhaitées pour la place ont été définies selon 37 critères de performance traduisant à la fois des enjeux de confort d'usage, d'exploitation, de mise en œuvre, de coûts ou encore de durabilité et de cycle de vie. Un ensemble de critères suffisamment larges pour permettre d'apprécier la performance globale d'un matériau et procéder à un choix éclairé.

Puis à partir de cette sélection de critères, 6 différents types de matériaux de sols usuels ont été évalués au regard de leurs performances propres. A savoir:

- un dallage de pierre naturelle
- un pavage de pierre naturelle (boutisse)
- un dallage de béton préfabriqué
- une dalle en béton coulé en place
- un revêtement de gravier concassé
- un revêtement en enrobé (bitume)

Plus précisément pour une unité de revêtement (1m<sup>2</sup>) nous avons évalué les performances des 37 critères retenus selon un système de notation allant de 1 à 5, 5 étant la meilleure performance. Le résultat de ces évaluations a été illustré sur un graphique radar présenté ci-contre qui permet d'apprécier les performances globales des matériaux.

La pierre naturelle offre les meilleures performances globales (dallage, boutisse) alors que les autres solutions présentent des résultats en dent de scie (béton, concassé et enrobé).

Fig.86 - Illustration d'une partie des 37 critères évalués, traduisant à la fois des enjeux de confort d'usage, d'exploitation, de mise en œuvre, de coûts ou encore de durabilité et de cycle de vie.

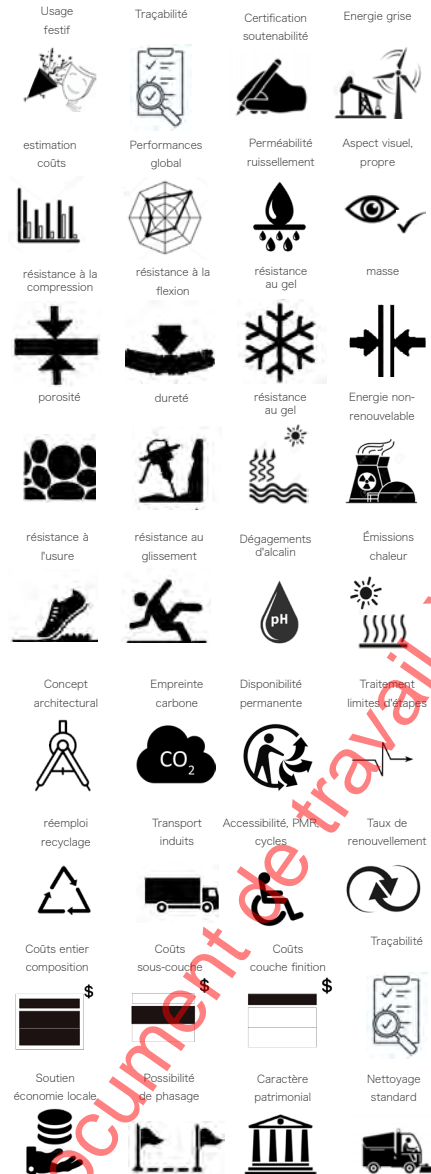
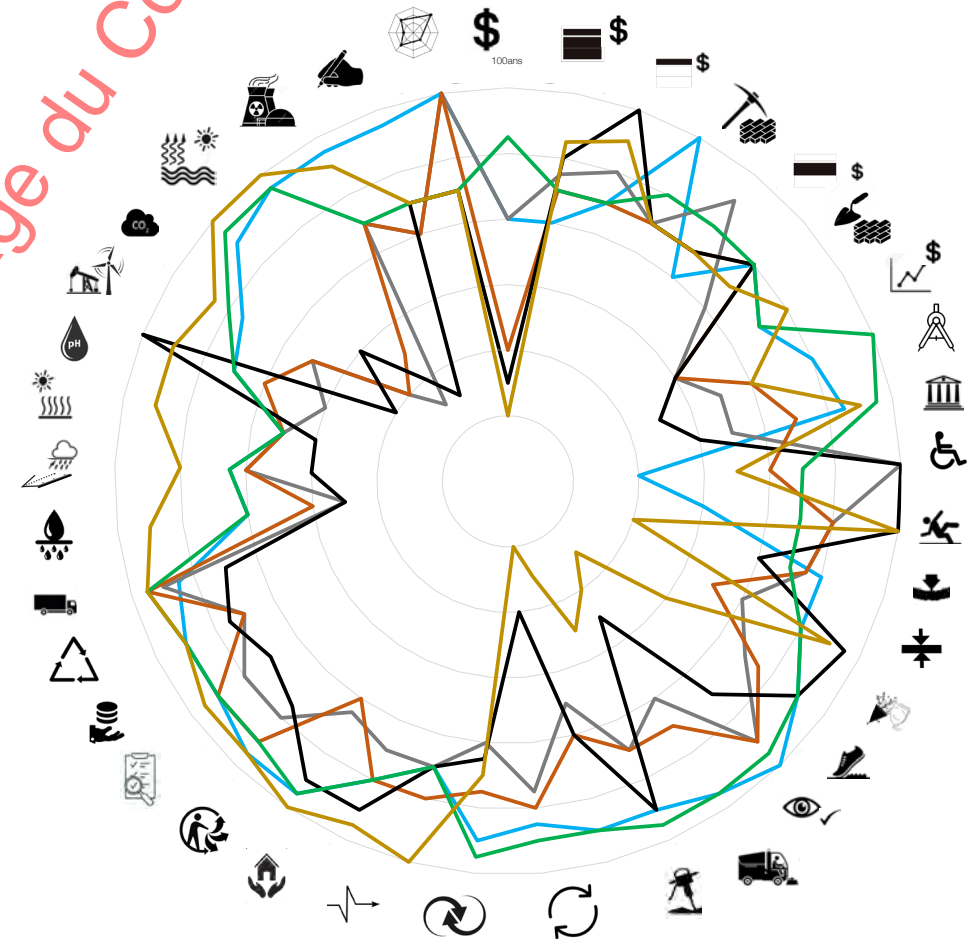
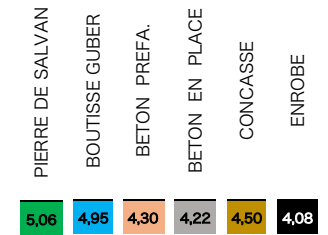


Fig.86 - Le résultat de ces évaluations a été illustré sur un graphique radar qui permet d'apprécier les performances globales des matériaux. La pierre naturelle offre les meilleures performances globales (dallage, boutisse) alors que les autres solutions présentent des résultats en dent de scie (béton, concassé et enrobé).



## PROJETER\_ la Place selon 6 variantes de sols

Pour les 6 revêtements usuels analysés l'étude propose des exemples de places publiques réalisées avec ces différents types de matériaux. Des exemples concrets qui ont permis d'apprécier les choix effectués au regard de leurs usages.

De plus la mise en perspective d'exemples concrets a permis d'imaginer les enjeux de leur mise en oeuvre pour répondre aux différentes surfaces souhaitées pour la place (surfaces carrossables, zone perméables espace événementiel etc.)

Fig.88 - Variante Y31.1 - Dallage en pierre naturelle > Sechsenläutenplatz - Zurich - [vetschpartner, 2010]  
 Fig.89 - Variante Y31.2 - Boutisse en pierre naturelle > Place du Marché - Payerne - [Kolecek & AdP, 2006]  
 Fig.90 - Variante Y31.3 - Dallage béton préfabriqué > Hesperange - Luxembourg - [B+W, 2006]  
 Fig.91 - Variante Y31.4 - Béton coulé en place > USF - Bergen Norway - [3RW architects, 2021]  
 Fig.92 - Variante Y31.5 - Concassé > Paço das Escolas - Coimbra - Portugal - [BB Arquitectos, 2013]  
 Fig.93 - Variante Y31.6 - Enrobé > Schiffbautplatz - Bâle - [vetschpartner, 2021]



PIERRE DE SALVAN

5,06

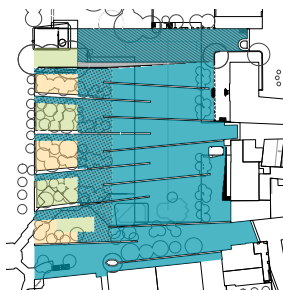
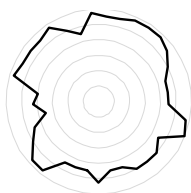


Fig.88 - Y.31.1  
Dallage pierre naturelle



BOUTISSE GUBER

4,95

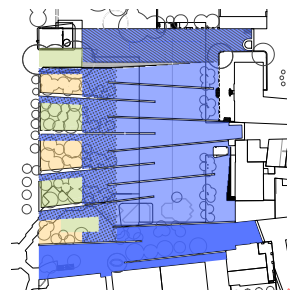
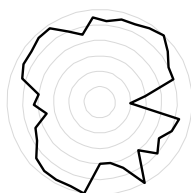


Fig.89 - Y.31.2  
Pavage pierre naturelle



BETON PREFE.

4,30

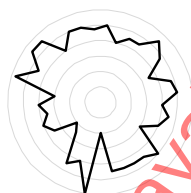
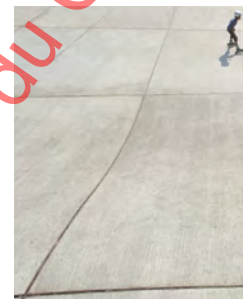


Fig.90 - Y.31.3  
Dallage béton préfabriqué



BETON EN PLACE

4,22

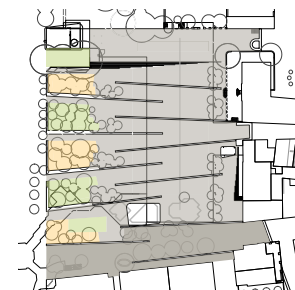
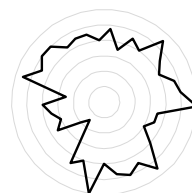


Fig.91 - Y.31.4  
Béton coulé en place



CONCASSE

4,50

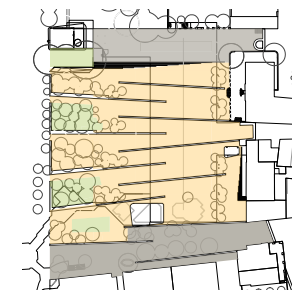
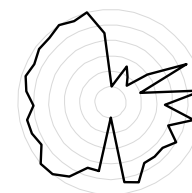
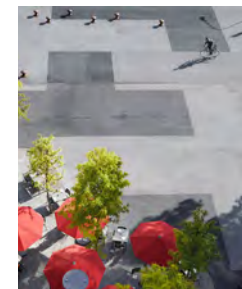


Fig.92 - Y.31.5  
Concassé



ENROBE

4,08

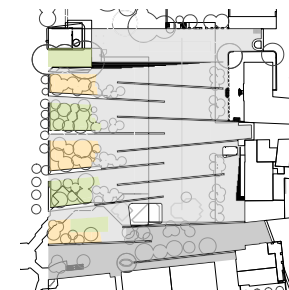
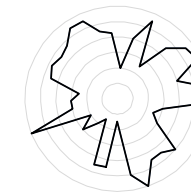


Fig.93 - Y.31.6  
Enrobé

Enfin après avoir analysé les 6 variantes de revêtement de sol l'analyse a fait ressortir de manière claire et précise que la pierre naturelle est le matériau à adopter comme revêtement de la place.

Des échantillons de différentes pierres locales, disponibles en quantités suffisantes ont été recoltés. Puis des projections de leur mise en oeuvre pour différentes parties de la future place ont été réalisées et ont permis d'apprécier les choix de format, du sens de pose, des lignes de sol, les aménagement de gradins et murets sièges ou encore des transitions entre les zone permeables-impermeables de la place.

Les différents services techniques corroborent ces explications et confirment la conviction forte que la pierre naturelle est le matériau de choix pour la place de la Planta, d'autant plus dans le contexte historique, patrimonial et emblématique que revêt cet espace au cœur de la capitale du Valais.

Le choix définitif de la carrière pourra intervenir ultérieurement mais les échantillons présentés et la disponibilité locale des gisements montrent qu'un approvisionnement valaisan est tout à fait possible et irait dans le sens de la durabilité souhaitée (avec une préférence pour la pierre de Salvan qui ne présente pas la problématique du taux élevé en fer de la pierre d'Évolène).

Fig.94 - Les projections de la mise en oeuvre d'un dallage de pierre naturelle pour différentes parties de la future place permettent d'apprécier les choix de format, du sens de pose, des lignes de sol, les aménagement de gradins et murets sièges ou encore des transitions entre les zone permeables-impermeables de la place. >

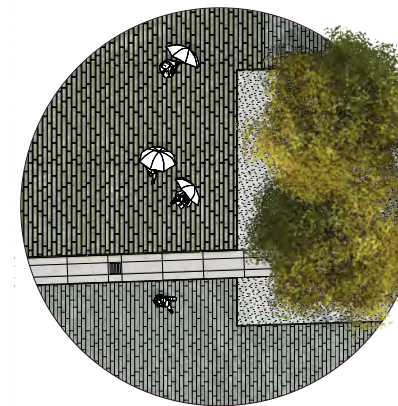
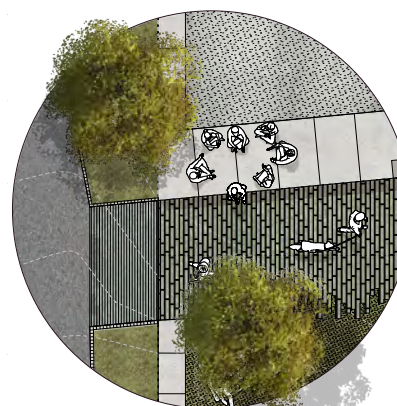
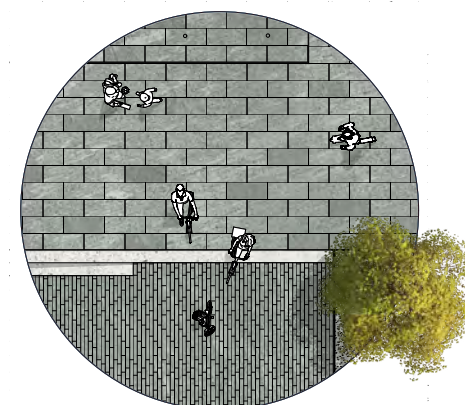
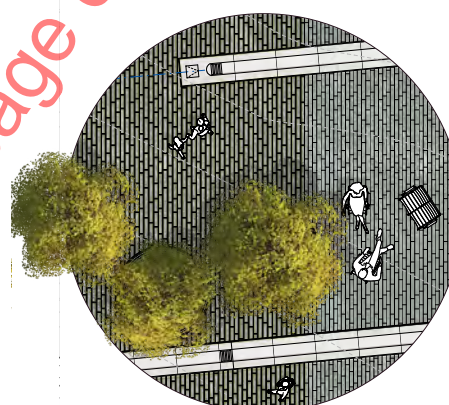
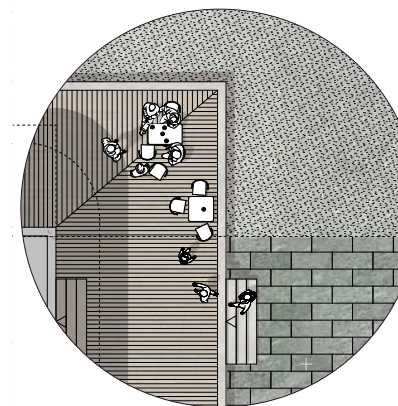
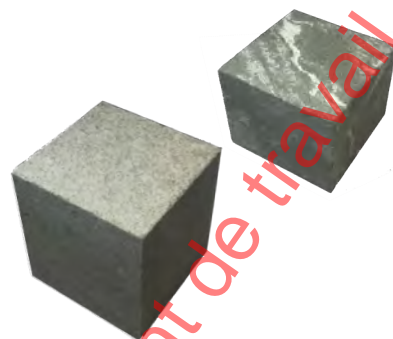


Fig.95 - Des échantillons de deux pierres locales disponibles ont été recoltés: Pierre de Salvan (1), Pierre d'Évolène (2). Le choix définitif de la carrière pourra intervenir ultérieurement mais les échantillons présentés et la disponibilité locale des gisements montrent qu'un approvisionnement valaisan est tout à fait possible. (avec une préférence pour la pierre de Salvan)



Document de travail à l'usage du Conseil général

# MOBILIER

## MOBILIER LIBRE

Principes fondateurs de la nouvelle place, l'appropriation, l'adaptabilité et la polyvalence des usages se traduisent également par la typologie de mobilier, décliné en:

- mobilier libre : les chaises en métal
- mobilier semi-fixe : les platelages bois
- mobilier fixe : les murets-siège

Les chaises permettent à chacun de se positionner où bon lui semble, au gré des envies de tranquillité ou de socialisation, à l'ombre ou au soleil, en plein centre de la place ou dans un coin tranquille.

### Les édicules et les terrasses

Le pavillon de l'esplanade accueille une généreuse terrasse, à l'articulation entre place et espace de jeux.

La position dominante du pavillon lui permet de bénéficier d'une vue très ouverte, à 180° sur tout l'espace.

Au sud de la place, la terrasse existante des Brasseurs bénéficie du nouvel aménagement, et le pavillon sud offre également une possibilité d'installer quelques tables sur la place, en lien avec l'aménagement frais du jardin de pluie.



Fig.96 - Un exemple de chaises libres permettent à chacun de se positionner où bon lui semble, à l'ombre ou au soleil, au centre de la place ou dans un coin tranquille.



## MOBILIER

## MURETS-SIÈGE

Les terrasses du front ouest sont constituées par des murets, dans l'alignement des lignes de sol de la place

Ces murets ont une fonction d'assise, de hauteur variable. Ils sont plus larges que les bandes.

Fig.97 - Vue depuis l'ouest de la Place, on distingue à gauche les terrasses formées par les murets-siège



## MOBILIER SEMI-FIXE

En complément des chaises déplaçables, le mobilier semi-fixe permet une grande adaptabilité en fonction des usages et des saisons.

Ce mobilier est déplaçable à l'aide d'un élévateur, son positionnement est donc choisi par la Ville.

Il se compose de deux modules, l'un est un platelage de bois, plat, et l'autre comprend un dossier. Ces deux éléments peuvent se combiner à l'infini, créant des situations diverses selon les besoins :

- rassemblés en 1 grand élément (spectacles, contes, animations diverses)

-rassemblés pour créer un sous-espace (en cercle, en carré autour d'un évènement ponctuel)

-disposés sous les arbres ou au centre de la place pour profiter de l'ombre ou du soleil selon la saison

Ce mobilier est conçu en bois, afin de garantir le confort en toute saison.



Fig.98 - Exemple de mobiliers semi-fixes



## OMBRAGE

L'utilisation de la place pour les événements impose un grand espace en revêtement minéral dur.

La période estivale pourrait bénéficier de l'installation de longs voiles d'ombrages, à l'aide d'un dispositif simple de mâts à installer dans des douilles encastrées au sol.

Les voiles résistent aux intempéries, elles sont installées en même temps que les mâts, pour une période donnée.

Le front est, plus chaud, est adéquat pour ce type d'installation.

Retour d'expérience : le Damier et l'Oasis installations estivales éphémères (saisons 2020, 2021) - ont mis en exergue le besoin d'ombre pour la population sur la place.



Fig.99 - Exemple de dispositifs d'ombrage



# ART & JEUX

## LA PLACE DE JEUX DU JARDIN

### Constat

L'analyse des équipements existants et des places de jeux présentes à proximité démontre que la place de jeux actuelle :

- ne répond pas aux attentes de la population, trop nombreuse sur l'espace actuel
- ne répond pas aux attentes dans la diversité des classes d'âge visées
- n'est pas à l'échelle du site
- est vieillissante

Des problématiques multiples s'ajoutent à cela :

- Un parc historique malmené par le projet de 1986
- Un important problème de conflit d'usage à prendre en compte (binge drinking et littering)
- Une fontaine 'historique' hors service

La présence du pavillon et de sa terrasse, ainsi que la réfection de la place de jeux sont le moteur du changement de population sur cet espace.



## UNE NOUVELLE PLACE DE JEUX

Principes fondateurs de la nouvelle place, l'appropriation, l'adaptabilité et la polyvalence des usages se traduisent également par la typologie de mobilier, décliné en :

L'espace à disposition entre les grands arbres permet d'aménager facilement une vaste place de jeux, sans remettre en cause l'organisation générale du Jardin.

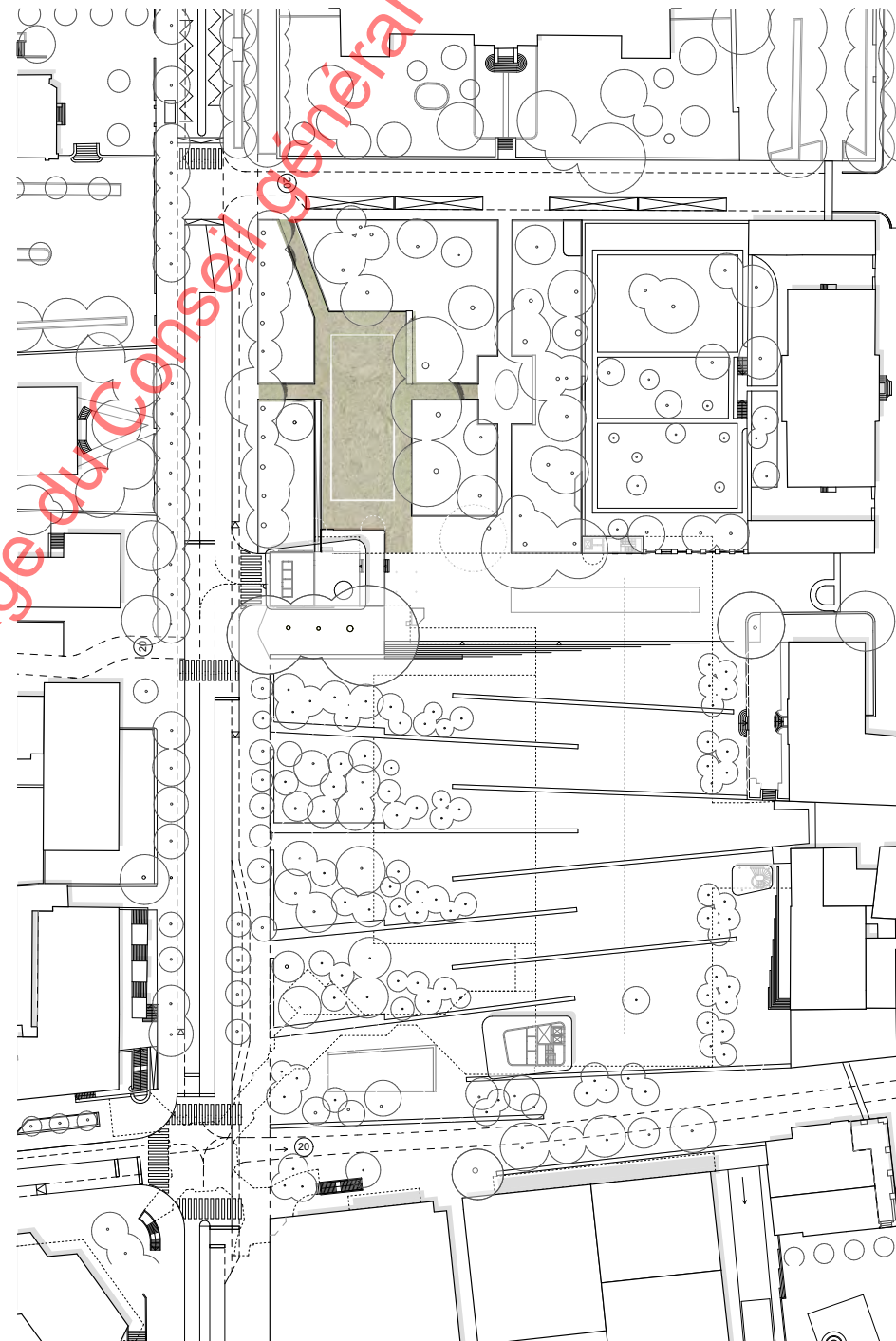
Il est possible de passer aisément d'une surface existante de 195 m<sup>2</sup> de tartan, à une place de jeux de 460 m<sup>2</sup>.

En termes de matérialité et d'ambiance :

Utilisation de bois, corde, gravier ou copeaux, des matériaux simples et naturels, avec quelques touches de couleur.

Plusieurs classes d'âges visées, réparties en 3 secteurs de la place de jeu :

- 6 mois à 2 ans
- 2 à 5 ans
- 6 à 10 ans



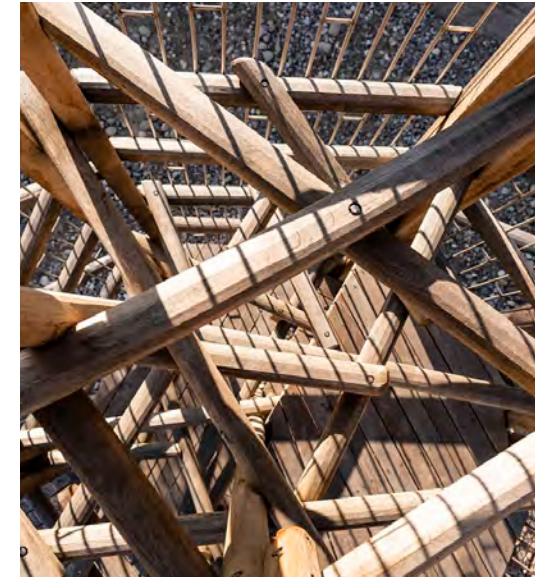
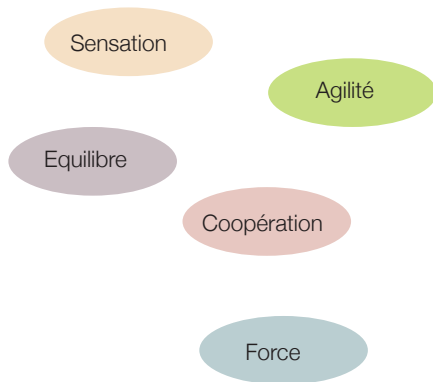
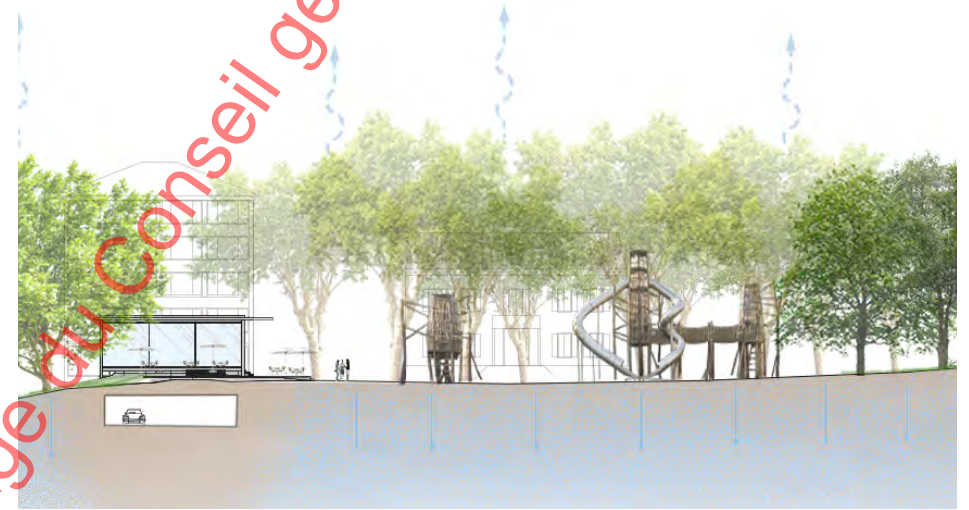
## UNE NOUVELLE PLACE DE JEUX

### Inspiration

Une place de jeu réussie passe par la création d'un imaginaire. Développer un concept de place de jeu qui intègre tous les objectifs précités doit se faire autour d'une idée forte.

Pour la Planta, nous sommes allés chercher tout proche, un élément que tous les Séduinois connaissent : La Tour des Sorciers.

C'est autour de ce thème que le projet propose de développer les jeux.



## LA PLANTA LUDIQUE

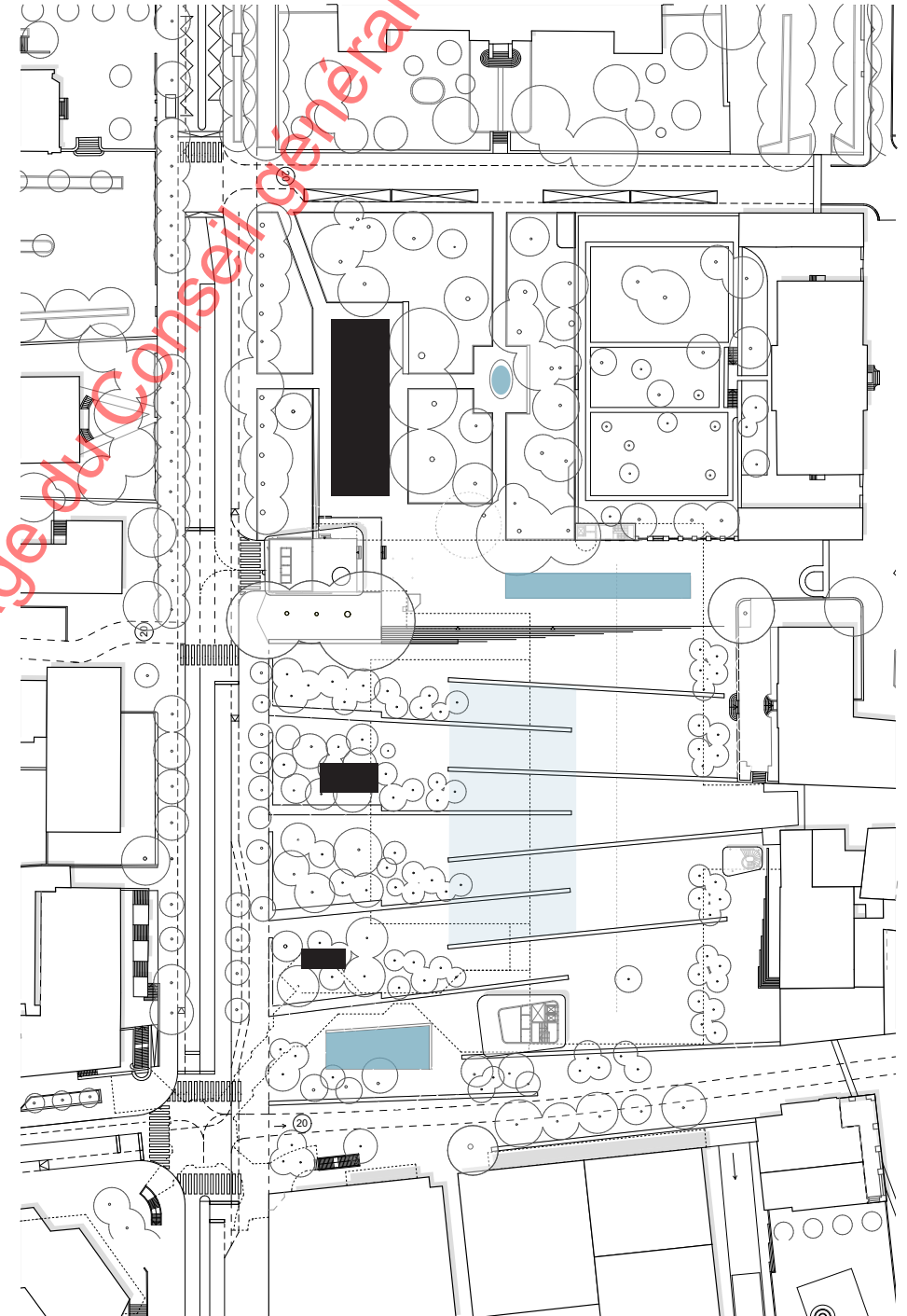
Principes fondateurs de la nouvelle place, l'appropriation, l'adaptabilité et la polyvalence des usages se traduisent également par la typologie de mobilier, décliné en :

Hormis la place de jeux, de nombreux éléments présents sur la place ont un caractère ludique.

Parfois le jeu est lié aux éléments : l'eau, la brume,

Parfois, le jeu prend une forme sculpturale.

- la fontaine de l'esplanade : jeux d'eau fonctionnant en séquence, variations de hauteur
- la fontaine du Jardin : point d'eau permettant de tremper les pieds (20cm d'eau)
- le jardin de pluie, qui se traverse comme un gué, noyé par moment dans la brume
- les oiseaux, qui cherchent des vers dans les pelouses des terrasses et éventuellement :
- un grand nuage de brume au centre de la place.



## STATUES

Deux œuvres artistiques sont reprises et déplacées :

- La Statue de Sainte Catherine\*

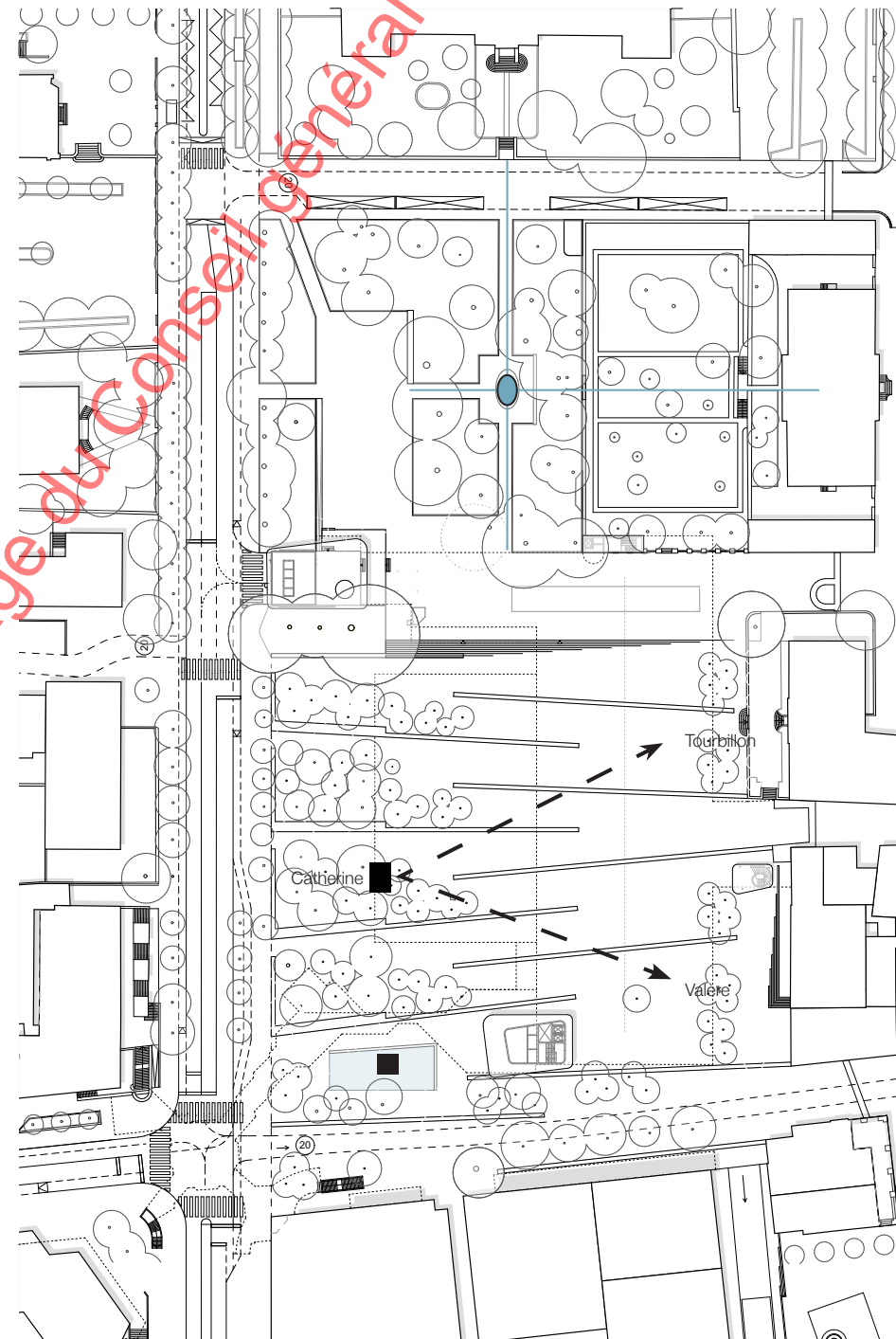
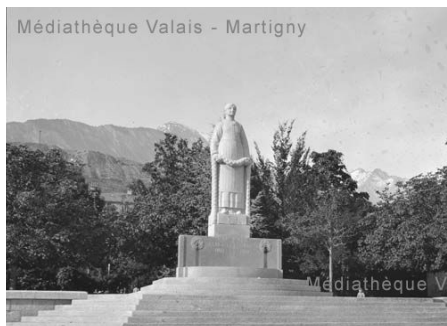
- L'œuvre de bronze actuellement placée dans la fontaine au sud de la place trouvera un nouvel emplacement, dans le jardin de pluie. Sa silhouette élancée sera mise en valeur par le jeu de brumisation dans le jardin.

Le Jardin de la Planta est une ancienne partie du jardin de l'Évêché, cédé à la Ville. Le caractère historique a partiellement été perdu, mais il substitue quelques arbres majeurs et une ambiance baroque, au contact du mur de l'Évêché. Le jardin a été altéré par les travaux de construction du parking. A l'axe de l'Évêché et du Tribunal se trouve une fontaine avec une pierre de tuff. Sa valeur historique n'a pas pu être attestée.

Cependant il convient de redonner un caractère plus fort à ces deux axes, et de maintenir un point d'eau à leur croisement. Nous proposons donc le remplacement de la fontaine existante par une pièce d'eau contemporaine. (Voir chap. stratégie du bleu)

*\*Érigée en 1915 à l'occasion du centième anniversaire de l'entrée du Valais dans la Confédération suisse. Elle est l'œuvre de l'artiste sculpteur James Vibert.*

*La représentante féminine du Valais est censée remettre une guirlande de reconnaissance à la mère patrie Helvétie que l'on peut imaginer se trouver en face d'elle.*



# ECLAIRAGE

## PRINCIPE

L'éclairage de la Place de la Planta fait partie de la scénographie générale, et met en valeur les espaces nocturnes sous un autre angle.

Le soir, la nuit, l'usager découvre un autre caractère de la place. Des ambiances variées mettent en valeur les différentes entités spatiales.

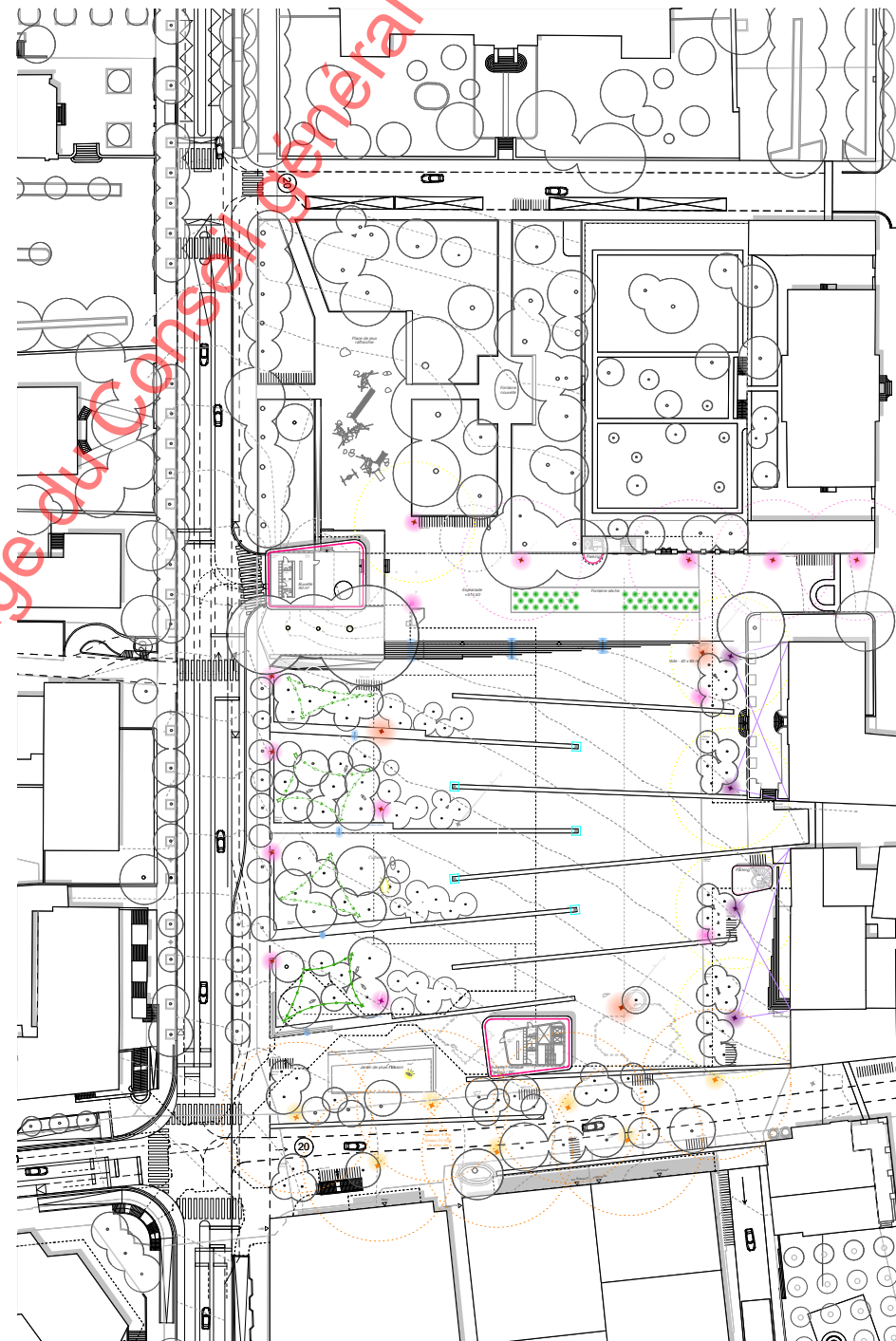
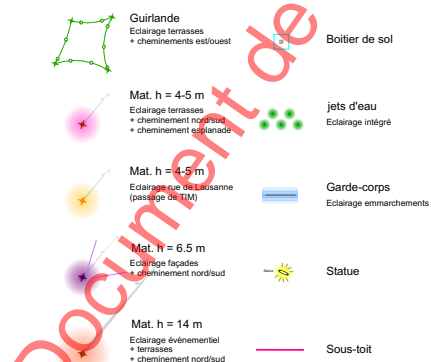
Dans le Jardin et sur les terrasses, un éclairage plus doux, avec des mâts d'échelle réduite, accompagnent les cheminements.

Les mâts principaux de la place possèdent un double système, permettant un éclairage standard, modulable dans son intensité, et également un éclairage festif, lors des événements publics.

Les édicules sont mis en valeur indépendamment, de même que les façades institutionnelles bénéficient d'un éclairage destiné à mettre en valeur leur architecture.

Enfin, certains éléments ponctuels sont mis en valeur indépendamment : la statue de la Catherine, le pêcheur de bronze dans le Jardin de Pluie, la fontaine de l'esplanade, donc les jets sont couplés à de l'éclairage.

Sur les terrasses, un éclairage à caractère éphémère peut être ajouté, rappelant les interventions transitoires du Damier et de l'Atoll.



## GESTION DE L'ÉCLAIRAGE

Tout le matériel d'éclairage est équipé de leds et la gestion peut être pilotée à distance. La régulation d'éclairage, la gestion des horaires et de l'intensité sont une partie des options qui s'offrent pour inscrire la Planta dans une gestion économique et durable de l'énergie.

Les principes de lutte contre la lumineuse sont bien évidemment appliqués : pas de renvoi de lumière vers le ciel, par d'éclairage direct des houppiers d'arbres, modulation d'intensité etc.)



Fig.100 - Plan des sous-sols - situation existante

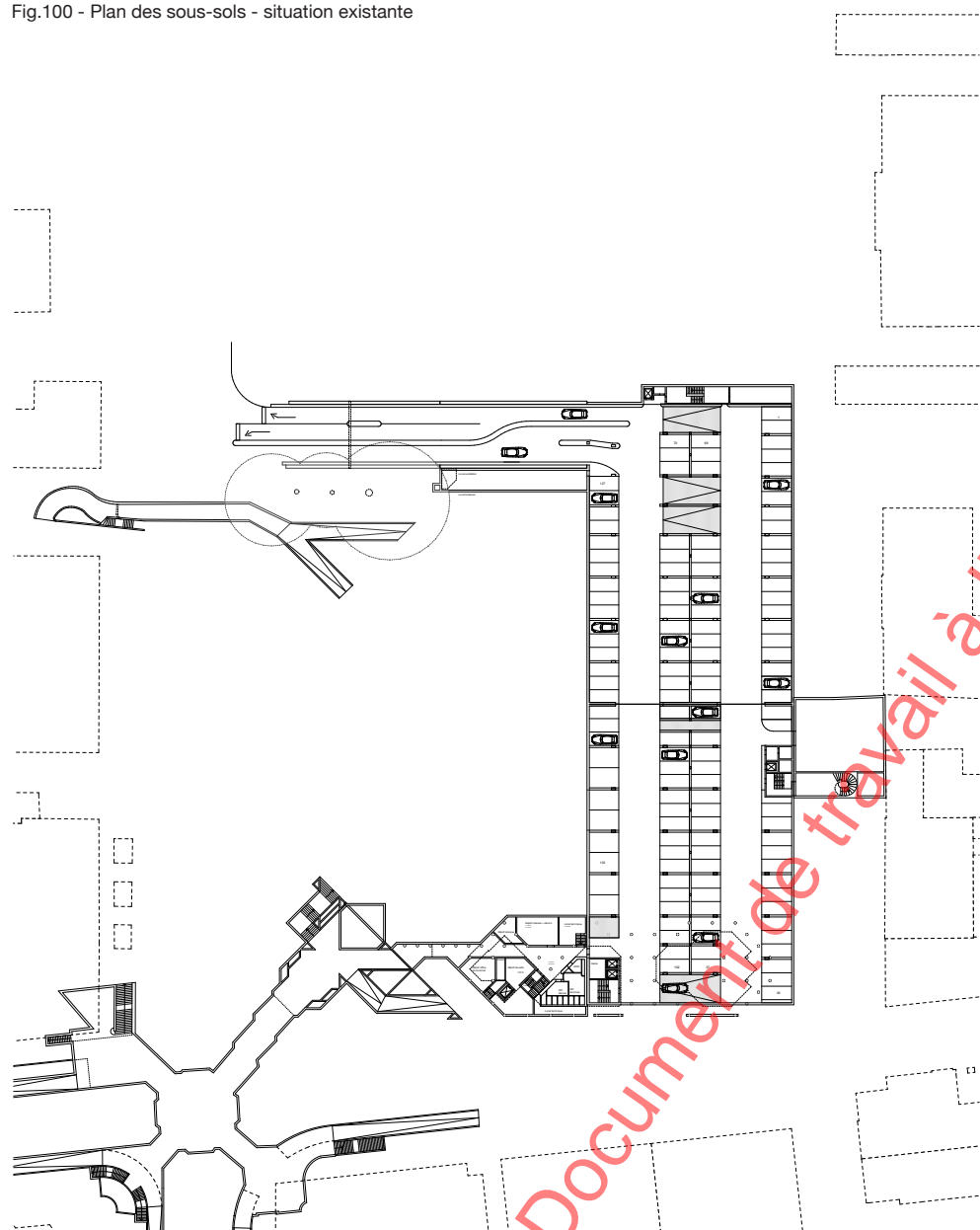
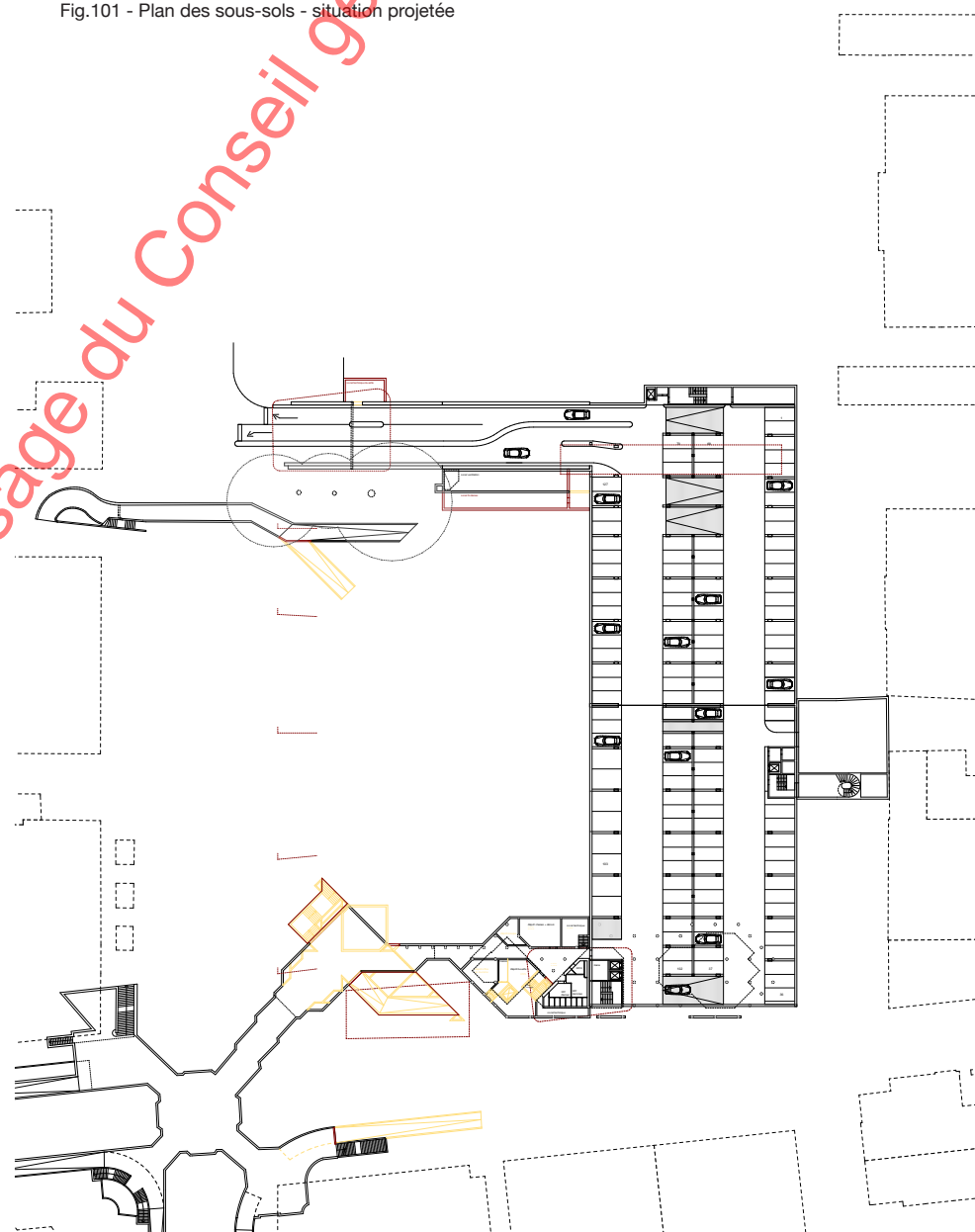


Fig.101 - Plan des sous-sols - situation projetée



Document de travail à l'usage du Conseil général

Fig.102 - Plan niveau place - situation existante

AVANT

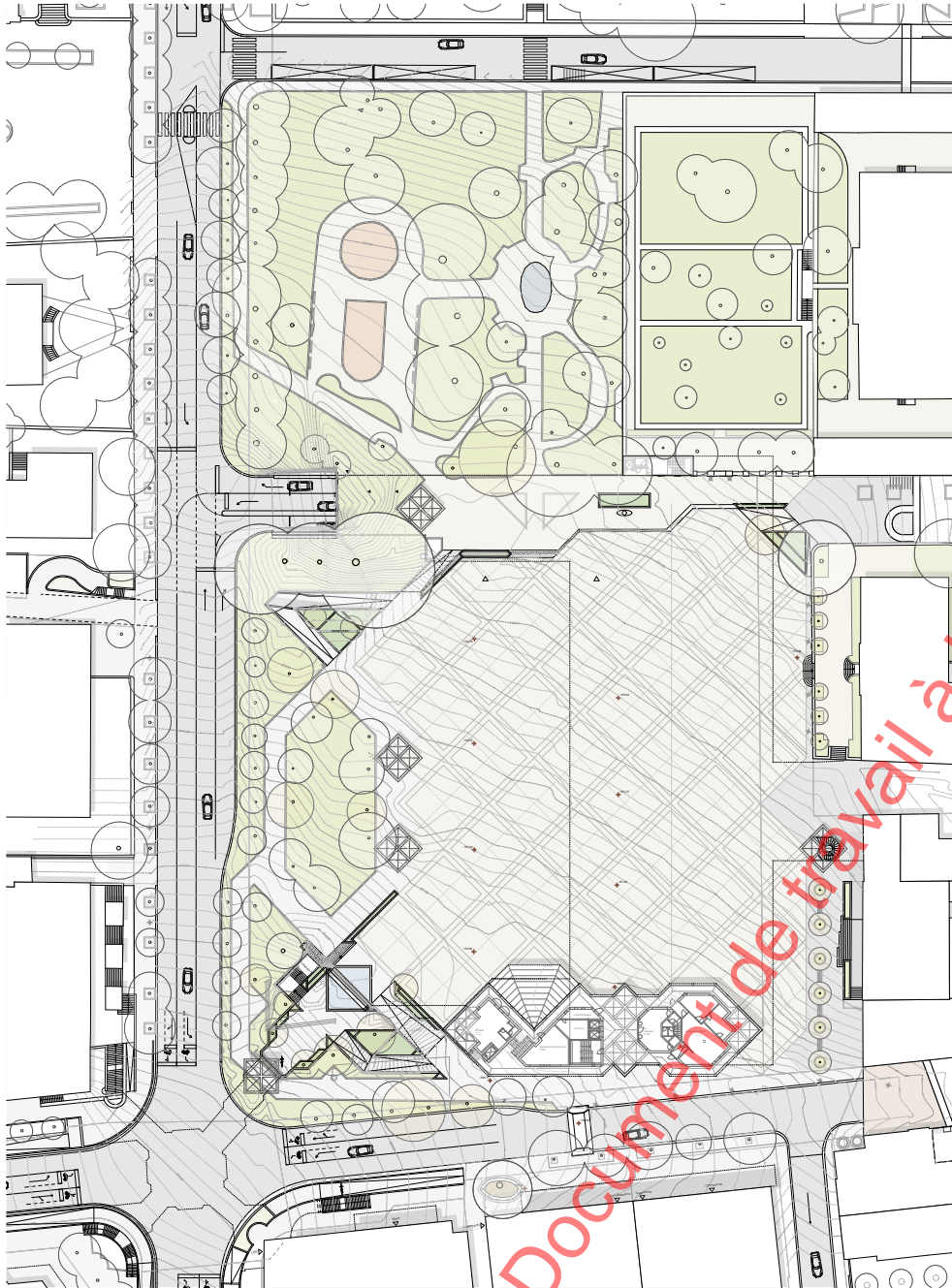
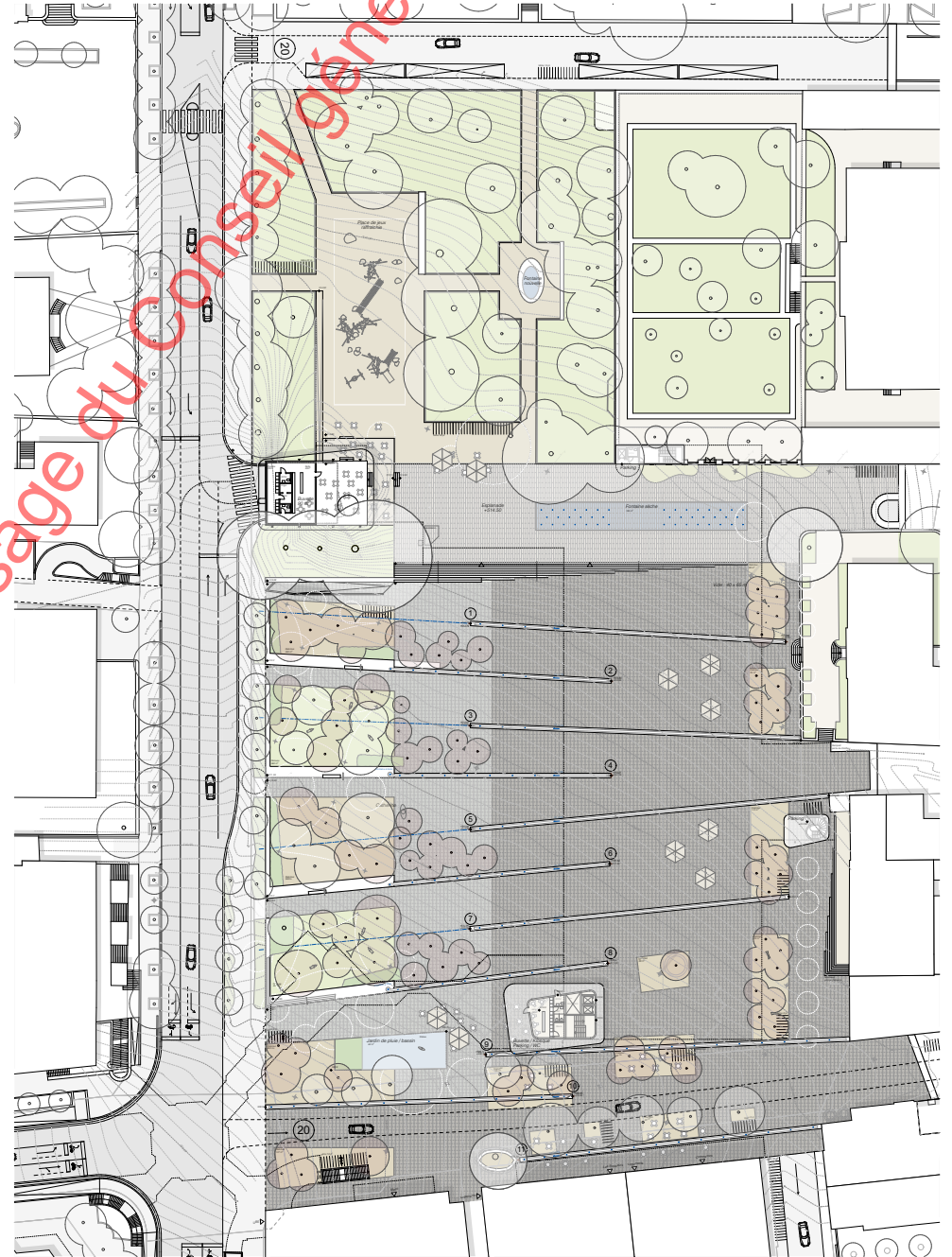


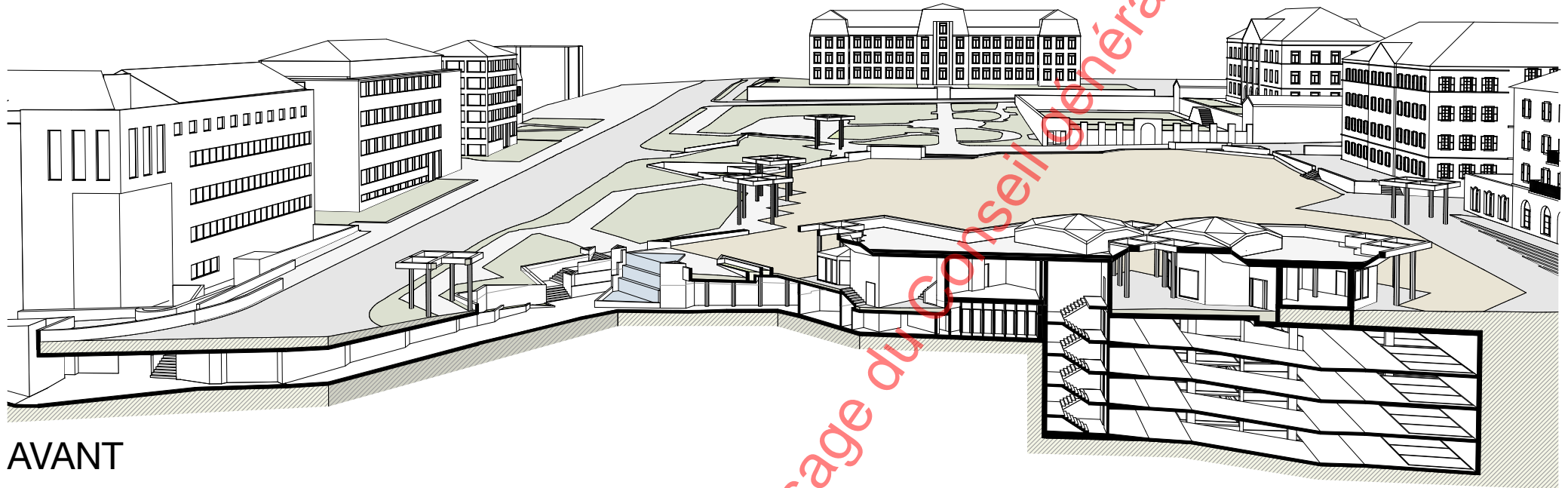
Fig.103 - Plan niveau place - situation projetée

APRÈS



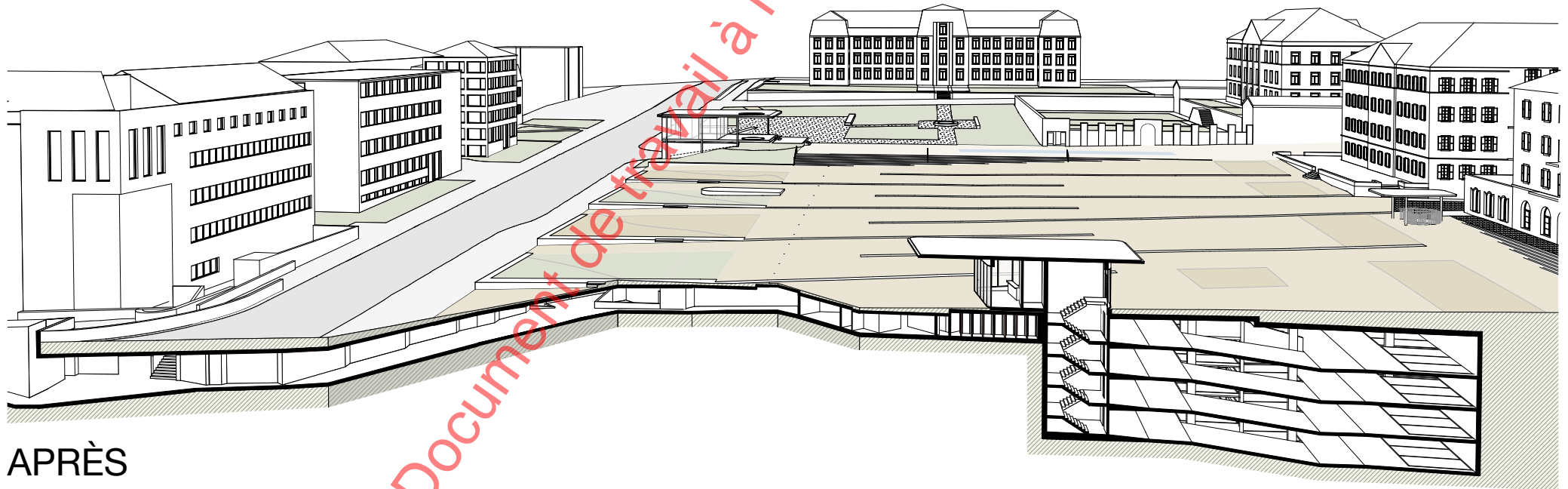
Document de travail à l'usage du Conseil général

Fig.104 - Coupe perspectives au droit du passage sous-voie - situation existante



AVANT

Fig.105 - Coupe perspectives au droit du passage sous-voie - situation projetée



APRÈS

VISUELS DU PROJET

Fig.106 - Orthophoto - situation existante

AVANT



Fig.107 - Orthophoto - situation projetée

APRÈS



AVANT



# APRÈS



AVANT

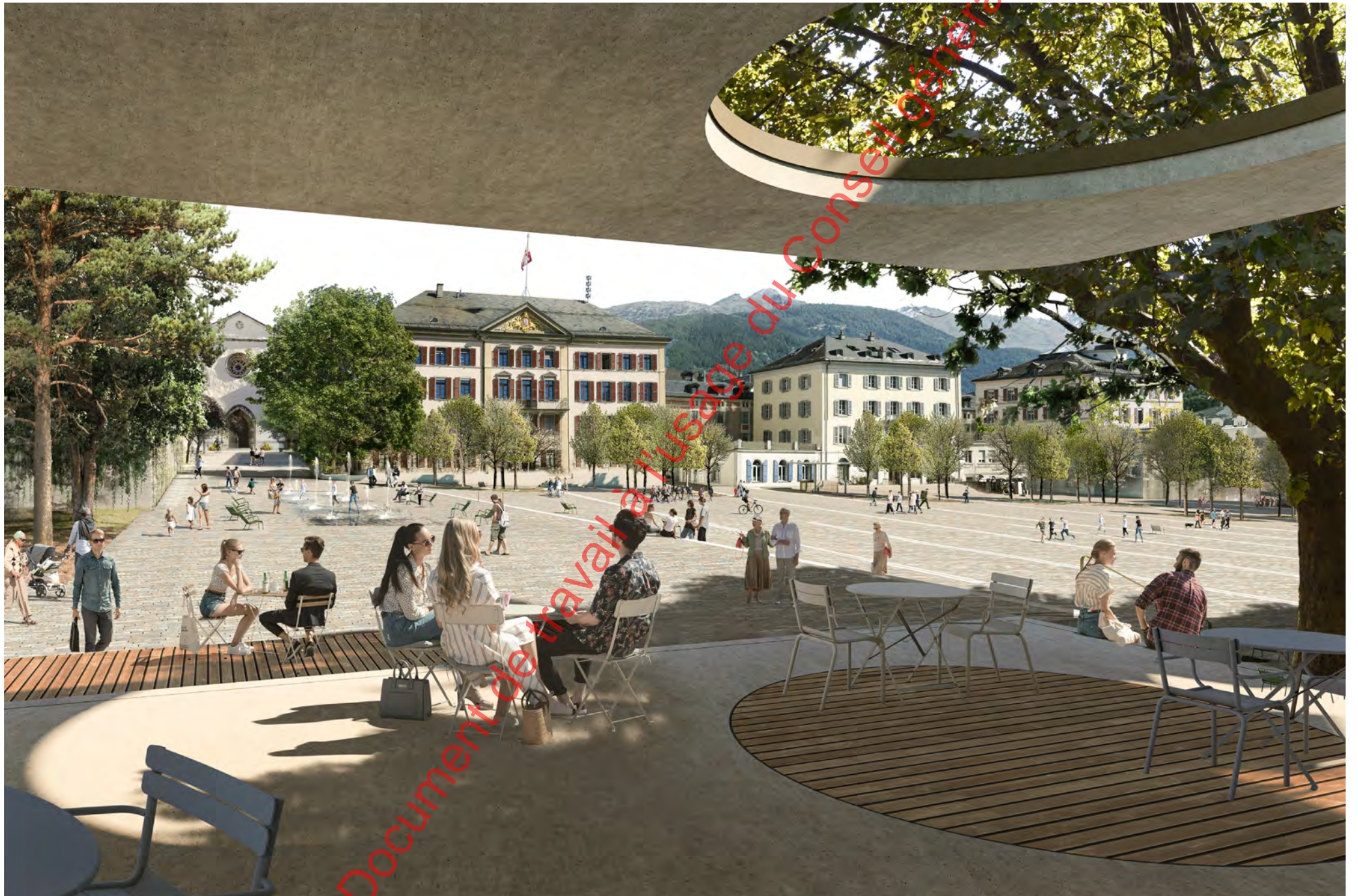


APRÈS









Document de travail à l'usage du Conseil général





Document de travail à l'usage du Conseil général